

L'ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE

DE

L'ÉTAT DE NEW-YORK

A

ELMIRA

PAR

Alexandre WINTER, F. S. S.

---

PARIS

V<sup>VE</sup> BABÉ ET C<sup>IE</sup>, ÉDITEURS  
23, PLACE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE, 23

—  
1892



L'ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE  
DE  
L'ÉTAT DE NEW-YORK  
A  
ELMIRA



T 7 E 24

L'ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE

DE

L'ÉTAT DE NEW-YORK

A

ELMIRA

PAR

Alexandre WINTER, F. S. S.



---

PARIS

V<sup>ve</sup> BABÉ ET C<sup>ie</sup>, ÉDITEURS  
23, PLACE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE, 23

—  
1892

## PRÉFACE

---

Le siècle de l'humanité et des problèmes sociaux a amené naturellement aussi une grande révolution à l'égard des principes de la pénologie et de la criminologie. Il y a dix à quinze ans, que dans presque tout pays civilisé, un mouvement toujours grandissant a pris racine d'étudier et de juger le criminel plutôt selon son individualité et les principes de l'anthropologie que d'après le délit qu'il a commis. C'est le professeur Lombroso qui a donné en Europe l'impulsion principale de ce nouveau mouvement scientifique par son œuvre excellente : *l'Homo delinquente*, tandis qu'aux États-Unis, M. Z. R. Brockway, approuvé par le pouvoir législatif, est parvenu à fonder un établissement qui l'a mis en état de poursuivre et de mettre en pratique le traitement des criminels selon un plan originel de sa propre invention.



Par une coïncidence assez curieuse le *New York State Reformatory*, à Elmira, fut fondé la même année que M. Lombroso publia son livre, savoir en 1876.

En Europe, il y a encore contradiction sur les résultats des investigations scientifiques des criminels en maints rapports ; mais on a constaté qu'un nombre considérable (de criminels) font partie des criminels non seulement en ce qui concerne leur moral, mais encore leur physique, leur intellect et leurs émotions ; qu'ils sont, pour une grande partie, des personnes anormales, soit par des défauts de naissance, soit par des défauts de nature, qui pensent, sentent, agissent d'une manière différente de l'individu normal.

Conséquemment une lutte effective contre les éléments criminels aurait à commencer par un système qui frappât à la fois la condition morale, intellectuelle et physique de l'individu.

Pourtant, tandis que l'Europe épuise les ressources de son esprit en théories improductives, le génie expérimentant des Américains nous montre les résultats actuels d'une pratique de plus de quinze années. Les plus avancés de ces investigateurs purement scien-

tifiques reconnaissent facilement, à Elmira, les fruits pratiques de leurs études et réclament l'adoption du système de M. Brockway d'une façon ou d'une autre.

M. Z. R. Brockway, superintendant général de l'*Elmira Reformatory*, était assez bon pour me prêter son secours et aussi me suis-je mis à étudier cette institution à un point de vue exclusivement social et j'en ai suivi les progrès et les résultats pendant plusieurs années. Ce n'est qu'après m'être complètement convaincu du régime salubre et de la possibilité d'application que j'ai osé en publier un rapport, le premier rapport complet et positif qui ait été imprimé. Aussi trouvé-je une satisfaction d'autant plus vive d'en faire paraître une édition française que les publications simultanées allemande et anglaise se sont réjouies d'un accueil très favorable en Allemagne, en Angleterre, aux États-Unis, etc. et ont fait une impression très considérable.

Jusqu'à présent on n'a mis en Europe aucun système en pratique pour améliorer radicalement et pour réformer physiquement, intellectuellement et surtout moralement la nature indivi-



duelle du criminel. Certes on a fait beaucoup pour la construction plus saine des prisons, mais rien pour l'amélioration des prisonniers. Une nourriture excellente, quelque confort, des bâtiments somptueux, un traitement bienveillant ou rude, tout cela ne frappe que peu ou point du tout le sentiment moral et ce n'est pas exagérer que de dire que les prisons servent très fréquemment à faciliter une incubation artificielle des criminels et que pour le mieux elles n'inculquent aux prisonniers que les vertus de couvent, l'obéissance, la subordination et la perversité qui contribueront à affaiblir sa volonté déjà faible et lui multiplieront les occasions de faire du mal et à lui-même et aux autres, aussitôt qu'il aura été remis en liberté. Elmira suffit à ce besoin, le détenu s'y reforme totalement et n'est jamais relâché qu'après que ce but est accompli et qu'on le considère digne de redevenir un membre de la société.

Et quoi qu'on en dise, c'est un fait indéniable que la criminalité en Amérique qui avait augmenté jusqu'à l'année 1880 d'une manière alarmante à savoir :

|          |      |             |                             |
|----------|------|-------------|-----------------------------|
| En 1850, | 290  | prisonniers | sur un million d'habitants. |
| En 1860, | 607  | —           | —                           |
| En 1870, | 853  | —           | —                           |
| En 1880, | 1169 | —           | —                           |

montre une baisse frappante.

En 1890, 1133 prisonniers sur un million d'habitants.

Cela contribue à prouver suffisamment que le système réformatoire moderne des Américains doit exercer une influence efficace.



# TABLE DES MATIÈRES

---

|  |     |
|--|-----|
| Préface . . . . .  | 4   |
| Introduction . . . . .   | 8   |
| Personnel et organisation . . . . .  | 19  |
| Réception des prisonniers . . . . .  | 29  |
| Emploi du temps quotidien . . . . .  | 36  |
| Promotion et libération des prisonniers . . . . .                            | 59  |
| Différences entre les 3 grades . . . . .                                     | 66  |
| L'École . . . . .  | 111 |
| La Bibliothèque . . . . .  | 117 |
| Le journal de l'Établissement . . . . .                                      | 121 |
| Utilisation de la puissance productrice des prisonniers . . . . .            | 135 |
| Apprentissage des prisonniers . . . . .                                      | 142 |
| Introduction d'un système d'entretien personnel des<br>prisonniers . . . . . | 147 |
| Essais d'éducation physique . . . . .  | 161 |
| Education militaire des prisonniers . . . . .                                | 165 |
| Résultats du système de réforme . . . . .                                    | 186 |
| Dépenses d'entretien . . . . .   |     |

---



L'ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE  
DE  
L'ÉTAT DE NEW-YORK

---

INTRODUCTION

Après avoir consacré de nombreuses années à acquérir une grande expérience et une compétence très étendue dans l'administration des prisons, M. Brockway déposa, en 1876, devant la commission gouvernementale chargée d'administrer et d'inspecter ces établissements, un projet d'organisation et de réforme, qu'il avait élaboré à lui seul, et dont l'objet était l'amendement des criminels. Ce plan d'organisation fut porté par la commission au Corps Législatif où il reçut sans opposition la sanction légale. Les fonds nécessaires à son installation furent votés. Telle fut l'origine de la Colonie pénitentiaire d'Elmira. Grâce à la vigilance et à l'étonnante facilité de travail de son fondateur et directeur, cet établissement, qui avait débuté assez modestement



avec 184 pensionnaires, conquît bientôt une position unique au monde, répandant sur plus de 1,000 individus les bienfaits de son œuvre d'amélioration physique, intellectuelle et par-dessus tout morale. Cet accroissement continu et régulier montre clairement quelle confiance l'Établissement a inspirée aux législateurs et au public, en donnant une solution satisfaisante au problème qu'on s'était proposé d'y résoudre.

Depuis plusieurs années, la proposition de fonder une seconde colonie dans l'État de New York a été mise en avant d'une façon très marquée ; — (800 étant considéré comme le nombre maximum des pensionnaires qui peuvent être admis dans un pénitencier de ce genre, sans nuire à l'efficacité du système). Dans d'autres États : Massachusetts, Pensylvanie, Ohio, Minnesota, Kansas, Texas, Californie, etc., des établissements érigés sur le modèle de celui d'Elmira fonctionnent depuis longtemps ou sont en voie d'installation ; de plus, dans presque tous les États de l'Union, le système Brockway a contribué à l'introduction de réformes dans la partie de la législation et dans les institutions qui ont un rapport quelconque avec la criminalité.

Bâti sur une éminence, du côté ouest de la vallée pittoresque de Chemung, à une distance de près de deux milles de l'Hôtel de Ville d'Elmira, et commandant une délicieuse perspective de vingt milles

de rayon, limitée par une chaîne de collines, l'Établissement n'a nullement l'aspect d'une prison ou d'un asile de criminels, du moins en ce qui concerne le style de son architecture et les lieux qui l'environnent. Le terrain, appartenant à la colonie et exploité par ses pensionnaires, embrasse une superficie d'au moins 110 hectares, dont 6 environ, occupés par l'Établissement proprement dit, sont clos d'une enceinte en partie formée de constructions et complétée par des murs de 20 pieds de haut. La façade, d'une longueur de 500 pieds, regarde l'est. L'architecture en est attrayante ; les matériaux (pierre et brique exclusivement) sont à l'épreuve du feu ; les ménagements intérieurs sont d'une perfection étonnante. La construction et l'ensemble de l'organisation, en ce qui concerne l'espace, la lumière, l'air et la ventilation de chaque chambre ou cellule, ont été exécutés avec le plus grand soin et réalisent, au point de vue de l'utilité pratique et de l'hygiène aussi bien que de l'éducation, des conceptions entièrement en harmonie avec les idées les plus avancées de notre époque. A la fin de l'année 1889, l'Établissement n'avait pas coûté moins de 10,182,000 francs pour la construction de l'édifice, l'installation des ateliers et des salles de classe, l'achat des machines et des instruments, etc.

On ne reçoit dans le Pénitencier que des individus



du sexe masculin, âgés de 16 ans au moins et 30 ans au plus, tombés pour la première fois sous le coup de la loi, c'est-à-dire ceux chez qui on peut prévoir un retour au bien. Dans des cas exceptionnels, des récidivistes sont admis, mais, bien entendu, si une telle mesure semble judicieuse et si la possibilité d'opérer l'amélioration projetée ne doit pas être écartée sans retour. L'article relatif à l'admission des condamnés est ainsi conçu :

« Peuvent être internés à Elmira, après condamnation pour acte criminel prononcée par l'une des Cours de Justice de l'État de New-York, les individus âgés de 16 ans au moins et 30 ans au plus, reconnus comme n'ayant subi antérieurement aucune condamnation à la prison soit dans l'un des États de l'Union, soit dans une autre contrée. »

C'est à peine s'il est nécessaire de faire ressortir que la période de la vie, qui commence au moment où cesse la discipline scolaire et qui s'étend jusqu'à l'âge viril, est celle où l'homme est le plus enclin à la débauche et aux désordres, où il est le plus incapable de mettre un frein à ses instincts et à ses désirs impurs, où il éprouve le plus d'indifférence pour ses obligations sociales et le moins de respect pour les lois. Aussi, est-ce surtout d'individus de cet âge que les prisons et maisons de détention sont remplies. Conséquemment nous pouvons nous attendre à voir nos efforts amplement récompensés,

si nous nous occupons spécialement de cette catégorie d'individus et les soumettons à un mode rationnel de traitement. La méthode de conversion au bien dont l'application convient le mieux à cet âge doit être radicale, attendu que, durant cette période de la vie, les causes anormales qui mènent au crime peuvent être pour la plupart extirpées et que la possibilité d'opérer une transformation radicale existe encore. Il s'ensuit que le sujet peut redevenir pour le reste de sa vie un utile membre de notre société.

De la Cour de Justice, le convict est conduit à Elmira où, sans tenir compte de la sentence, de la durée, ni même de la nature du châtimeut à infliger, on le traite d'après les règlements de la maison.

Dès que le sujet a passé par toutes les phases d'amélioration de la maison et est par conséquent amendé, il est libéré sur parole — un peu plus d'une année peut suffire. Si sa conduite est bonne pendant les 6 mois qui suivent, on lui accorde la liberté complète, quand même il lui resterait encore à faire, pour purger sa condamnation, deux, cinq ou même dix ans. Et cela, conformément à un article de loi ainsi conçu :

« Quand une fois un condamné est entré à Elmira, c'est aux Directeurs du Pénitencier qu'il appartient de limiter la durée de son internement. Mais la détention de l'individu ne saurait dans aucun cas



dépasser en durée le plus long terme fixé par la loi, pour le châtement de l'acte criminel qui a motivé sa condamnation. »

Ainsi, d'après cette clause, la durée de l'emprisonnement a toujours une limite indéterminée. Il a été démontré que cette certitude d'être libéré à une certaine époque est dans certains cas un encouragement à une constante indolence et à une résistance manifeste et obstinée aux efforts tentés en vue d'atteindre le but de l'institution. Il y a en ce moment une tendance croissante à l'abolition de cette limite. Quand le sujet n'aura plus la certitude d'être rendu à la liberté à l'expiration d'un temps déterminé, ses efforts vers le retour au bien n'en seront plus entravés, il mettra toute son énergie à parcourir cette route de progrès qui, seule, peut le conduire à la liberté.

Nous pouvons donner ici un court relevé statistique de l'accroissement énorme du nombre des criminels et délinquants aux États-Unis, fait qui, personne ne saurait le nier, contraint les hommes de science et la société en général à s'occuper énergiquement de la législation criminelle ainsi que des dispositions à prendre envers les natures portées au crime.

La constatation de cet accroissement de la criminalité semble avoir été la cause primordiale et déter-

minante de la création du système de rénovation si original et si nettement appliqué à Elmira.

Nombre des prisonniers proportionnellement à la population, en Amérique :

|           |                  |                  |
|-----------|------------------|------------------|
| En 1850 : | 1 prisonnier sur | 3,448 habitants. |
| » 1860    | »                | 1,649 »          |
| » 1870    | »                | 1,172 »          |
| » 1880    | »                | 855 »            |

Or, sur 1.000,000 d'habitants, il y a eu :

|                  |       |              |
|------------------|-------|--------------|
| In 1850. . . . . | 290   | prisonniers. |
| » 1860. . . . .  | 604   | »            |
| » 1870. . . . .  | 853   | »            |
| » 1880. . . . .  | 1.160 | »            |



## PERSONNEL ET ORGANISATION

Conformément à la loi, l'administration, le contrôle, la direction et les responsabilités sont entre les mains d'un Conseil de Directeurs et d'un Surintendant général. Le Conseil se compose de cinq Directeurs, tous appartenant à la vie publique, nommés sans traitement pour une période de cinq années par le Gouverneur de l'État et le Sénat. Les séances ordinaires du Comité appelées Séances de Juridiction sont mensuelles et trimestrielles. On y considère minutieusement les titres que peuvent avoir à une libération conditionnelle — libération sur parole — les individus dont les noms sont proposés à l'examen du Conseil. Il y a en outre des séances extraordinaires pour l'inspection des comptes de l'Établissement toutes les fois qu'on en reconnaît l'opportunité ou le besoin. La surveillance effective et l'administration du Pénitencier sont confiées au Surintendant général, à qui la loi accorde le droit de révoquer et de nommer les fonctionnaires de tout rang. Il a sa résidence dans l'Établissement, auquel il consacre tout son temps et dont il est en un mot la vie et l'âme.

Immédiatement après lui viennent le Gardien principal et l'Agent des transferts. Le premier, aidé

des conseils du Surintendant général et sous sa direction immédiate, répond de la bonne garde des prisonniers ainsi que de l'ordre et de la discipline. Il est en outre chargé de la surveillance générale des fonctionnaires subalternes. C'est à lui qu'est confiée la gérance économique de la maison dans tous ses détails ; il doit tenir régulièrement un journal dans lequel il inscrit les incidents et les faits de chaque jour. Il lui faut aussi se tenir parfaitement au courant du travail des prisonniers au moyen d'inspections quotidiennes qui le mettent à même de se rendre compte de la quantité et de la qualité du travail exécuté ainsi que de l'état des outils et de la suffisance des matériaux.

La principale fonction de l'agent des transferts est de veiller tout particulièrement au transport des prisonniers du lieu où ils ont été jugés au Pénitencier d'Elmira. Il doit en outre surveiller la correspondance que les prisonniers entretiennent avec le dehors et s'informer de la conduite de ceux qui ont été mis conditionnellement en liberté jusqu'à ce qu'ils aient mérité leur délivrance définitive.

Un médecin visite l'Établissement chaque jour ; il est responsable de l'état sanitaire des prisonniers et règle leurs exercices physiques.

L'instruction religieuse est donnée par un chapelain protestant, un aumônier catholique et un rabbin, qui viennent dans ce but d'Elmira.



Un commis principal, assisté d'un commis aux écritures, tient les livres de la maison ; il a la haute main sur les relations d'affaires avec le monde extérieur, accompagne les personnes qui visitent l'Établissement, s'occupe de l'appareil télégraphique et se tient à la disposition du Surintendant général pour exécuter ses ordres.

Le registre disciplinaire et les registres de rapports sont tenus par un employé aidé dans cette tâche par ceux des prisonniers qui en sont capables. Dans ces registres sont consignés : la biographie, la conduite, l'état de santé ou de maladie des prisonniers, les noms des occupants des cellules, leur occupation, la catégorie à laquelle ils appartiennent, ainsi que les détails qui concernent le régime alimentaire et l'habillement. Le teneur de livres est en même temps l'imprimeur et le bibliothécaire du Pénitencier.

Le Directeur de l'école a la responsabilité de ce qui se rapporte à l'instruction des prisonniers. C'est à lui qu'il incombe de donner aux diverses classes de prisonniers le genre d'instruction qui semble devoir leur être le plus profitable. Il contrôle la répartition et la promotion des détenus dans les différentes salles de classe. Il dirige l'instruction donnée par les instituteurs adjoints et en rend compte au Surintendant général. Il donne dans ses rapports les résultats exacts des examens mensuels.

Les instructeurs militaires, ceux qui sont chargés de l'enseignement technique et du travail manuel, remplissent dans leurs sphères respectives des fonctions analogues.

Un intendant des constructions doit, sous la direction du Surintendant général, surveiller personnellement les travaux de construction et de réparation à l'intérieur et à l'extérieur de l'Établissement, il doit s'assurer que tous les bâtiments appartenant au Pénitencier sont en bon état.

Le régisseur de la ferme s'occupe de la culture des terres qui sont le domaine de la colonie. Il doit en tirer le plus de produits possibles et dans les meilleures conditions ; il est responsable des attelages, des bestiaux, des voitures, des instruments aratoires, des silos, des greniers, etc. ; il doit tenir propres et en bonne condition étables, hangars, granges, etc. A l'intérieur et au dehors de l'Établissement, il doit remettre chaque matin un rapport sur les divers travaux exécutés la veille. Les prisonniers, bien qu'employés à toutes sortes de travaux, le sont surtout aux travaux agricoles. Quand ses occupations l'appellent au dehors, le régisseur est muni d'une arme à feu ou bien il se fait accompagner d'un garde armé.

Les détails intérieurs et domestiques de la maison sont placés sous la surveillance d'un majordome, qui est en même temps chef de cui-



sine. Ce fonctionnaire doit veiller à ce que toutes les chambres soient tenues proprement et que tout y soit en ordre. C'est lui qui inspecte chaque jour les barres de fer des fenêtres et c'est lui aussi qui surveille la cuisson et la préparation des aliments. Son rôle principal est d'étudier et de sauvegarder les intérêts économiques de la maison. Tous les lundis matin, il soumet à l'approbation du Surintendant général les menus de tous les jours de la semaine pour la table des fonctionnaires et celle des prisonniers. L'approbation obtenue, il fait venir les provisions nécessaires. Il remet chaque jour un état exact des dépenses des diverses tables afin qu'elles puissent être inscrites au livre des dépenses culinaires. Il tient un livre de ménage et y prend note de tout ce qu'il reçoit, provisions, ustensiles, etc.

Un ingénieur, qui a sous ses ordres des mécaniciens et des ouvriers, répond de l'entretien et du fonctionnement des machines et de leurs accessoires. Il a soin que les chaudières soient en bonne condition ; il surveille les feux et s'assure d'une provision de gaz d'éclairage constante et suffisante. Quand des réparations sont nécessaires ou quand des changements doivent être apportés dans la distribution de la vapeur, du gaz ou de l'eau, c'est l'ingénieur qui dresse les nouveaux plans ; c'est lui également qui veille à ce que la pompe à incendie, ainsi

que les appareils de sûreté et de sauvetage, soient tenus prêts à toute éventualité.

Un jardinier cultive les jardins et apporte ses soins aux plantes des serres ; un cantonnier-chef veille au bon entretien des sentiers et voies de communication à l'intérieur et aux environs de l'Établissement.

Un aide médical remplit des fonctions analogues à celles des Internes de nos hôpitaux. Il exécute les ordonnances et fait suivre aux malades les traitements prescrits ; enfin il veille à leur bonne garde. La direction de l'hôpital et du dispensaire lui est confiée. Il accompagne le médecin dans les visites quotidiennes que celui-ci fait aux malades demeurés dans leurs chambres, écrit les ordonnances qui lui sont dictées, les prépare et les donne à l'aide en pharmacie avec les instructions nécessaires. Il doit vacciner chaque nouveau détenu aussitôt après son arrivée. Si un changement venait à se produire soudainement dans l'état d'un malade, il devrait en informer sans délai le gardien principal ou le Surintendant général, afin que le médecin pût être appelé immédiatement. Enfin il doit tenir un journal et y inscrire les cas de maladies dans tous leurs détails.

Les gardiens sont responsables de la discipline, de la bonne garde, de la conduite des prisonniers placés sous leur surveillance, ainsi que de leur ardeur et de leur assiduité au travail. Ils dressent chaque jour un



rapport qu'ils remettent au Gardien principal lors de sa visite du matin, en même temps que ceux qu'ils ont reçus des contre-mâtres libres et des détenus remplissant les fonctions de surveillants. Il entre aussi, dans le service des gardiens, de préparer des rapports hebdomadaires et individuels sur chacun des prisonniers, notant sa conduite et sa bonne volonté, indiquant si l'on a dû le contraindre à travailler ou si la réprimande et l'exhortation ont suffi, ou encore s'il s'est mis au travail de son propre mouvement, si dans leur ensemble les résultats sont insuffisants, médiocres, passables ou satisfaisants ; si l'un des prisonniers a été absent, pour quel motif et pendant combien de temps.

Le transfert d'un prisonnier d'une circonscription ou chambrée dans une autre ne peut avoir lieu qu'avec l'approbation du Surintendant général ; il doit alors se faire sous la surveillance d'un gardien.

Les chefs d'atelier, qui sont pour la plupart des citoyens venus du dehors, distribuent le travail aux prisonniers, veillent à son exécution et sont responsables des outils, du matériel, et en particulier des ouvrages achevés.

Des règlements spéciaux ont été établis pour spécifier les conditions auxquelles les entrepreneurs et les employés qui n'appartiennent pas à la Colonie peuvent être appelés à travailler à l'intérieur de l'Établissement. Des règles analogues s'appliquent

aux portiers et aux veilleurs de jour et de nuit. Ces derniers sont munis de fusils et de revolvers.

Le mécanisme qui fait mouvoir les fils délicats et minutieusement entrelacés du système a été élaboré avec tant de soin et si heureusement que le tout fonctionne avec la plus parfaite tranquillité et que les irrégularités y sont totalement inconnues.

On peut remarquer ici, en passant, qu'aux États-Unis, le fonctionnaire au service de l'État est rémunéré de ses services effectifs exactement comme il le serait dans la vie ordinaire suivant les conditions arrêtées entre patron et employé. Les longs engagements ou contrats, spécialement les contrats à vie, ainsi que les salaires ou pensions qui en sont la conséquence, sont absolument inconnus en Amérique, même dans l'armée ; et, quand les conditions d'un contrat sont arrivées au terme de leur durée, toute obligation cesse de la part de l'État ou de l'Institution d'État.

Sans considérer toutes les conditions générales qui sont imposées aux fonctionnaires du Pénitencier, nous pouvons citer un cas, celui d'un contre-mâitre par exemple, qui, pour une raison ou une autre, désirerait rompre ses rapports avec l'Établissement : il devrait donner sa démission au moins deux mois à l'avance ; les autres employés au moins un mois, excepté toutefois dans le cas particulier où les parties se seraient engagées réciproquement à se donner



congé plus longtemps à l'avance. Dix jours de congé sont accordés dans le cours de chaque année et le traitement continue d'être servi quel que soit le motif de l'absence : affaires privées, vacances ou maladie. Si l'absence dépasse les dix jours réglementaires, le traitement est supprimé, à moins que, comme cela arrive dans des cas exceptionnels, les Directeurs ne prennent des mesures différentes.

A l'exception du médecin, des ministres des divers cultes, des instituteurs et des conférenciers, tous les fonctionnaires ont leur logement dans l'Établissement.

Les traitements et salaires alloués par l'État aux fonctionnaires et aux employés, d'après la loi, sont au maximum, par année :

|                                 |         |       |          |
|---------------------------------|---------|-------|----------|
| Surintendant général . . . . .  | jusqu'à | 3.500 | dollars. |
| Médecin . . . . .               | »       | 1.500 | »        |
| Gardien chef . . . . .          | »       | 1.000 | »        |
| Commis principal. . . . .       | »       | 1.000 | »        |
| Instructeurs religieux. . . . . | »       | 1.000 | »        |
| Majordome. . . . .              | »       | 800   | »        |
| Concierge . . . . .             | »       | 800   | »        |

Quant aux contre-maitres, servileurs, veilleurs, etc., ils reçoivent jusqu'à 500 ou même 600 dollars respectivement. Le Directeur de l'école est payé 300 dollars.

Depuis que l'article de loi relatif aux salaires a été voté, on a reconnu la nécessité de fonder un certain nombre d'emplois nouveaux auxquels on n'avait

pas songé. De plus, les salaires, consentis par les Directeurs et donnés par eux aux employés, sont quelquefois considérablement inférieurs au maximum indiqué plus haut.

Le Surintendant général seul exerce le pouvoir disciplinaire. Aucun autre fonctionnaire n'est autorisé à infliger de punitions à un détenu ou à lui retirer un privilège; aucun employé ne peut accorder de faveurs ou donner de récompenses.

Quand des prisonniers remplissent les fonctions de moniteurs, de contre-maitres, etc., ils restent toujours sous la surveillance ou au moins le contrôle d'employés de l'Établissement; leurs rapports doivent être visés par le fonctionnaire-contrôleur de service et soumis à la vérification du Surintendant général. Les peines disciplinaires, telles que nous les entendons généralement, n'existent pas en réalité; on les a remplacées par des récompenses décernées à ceux qui remplissent bien leurs devoirs et surtout par l'introduction d'un système de bonnes notes, qui en général est considéré comme tout à fait suffisant. En même temps le Surintendant général est autorisé à prendre des mesures restrictives énergiques, conformes à certaines règles, toutes les fois qu'il le juge nécessaire ou que les circonstances en provoquent l'application. Les cas où le Surintendant général a recours à ces mesures se présentent très rarement et alors elles sont appli-



quées exclusivement dans l'intérêt du sujet, non comme une punition, mais comme un mal nécessaire en vue d'opérer un changement, de provoquer une amélioration.

---

## RÉCEPTION DES PRISONNIERS

Dès qu'un tribunal de l'État de New-York a condamné un individu à être écroué à Elmira, on en informe l'Établissement, qui doit envoyer des gardiens au lieu où le jugement a été rendu pour y prendre charge du condamné et le conduire à destination. Bientôt après son arrivée, on le soumet à un complet nettoyage, on le revêt de l'uniforme de la deuxième classe ou classe intermédiaire, on le photographie. on l'inscrit sur le grand registre, un médecin l'examine et le vaccine; on le tient ensuite enfermé dans une cellule pendant deux ou trois jours pour le livrer à ses réflexions. En même temps, le tribunal envoie à l'Établissement une copie exacte et complète de la procédure suivie, en spécifiant le maximum de la peine prévue par la loi pour le crime ou le délit dont il s'agit. Ce rapport n'est pas toutefois concluant. Après qu'on lui a donné le temps de la réflexion, on amène le détenu devant le Surintendant général. Celui-ci se livre personnellement à un interrogatoire qui embrasse un horizon beaucoup plus vaste que celui du tribunal, et cela en vue d'approfondir davantage l'esprit, le naturel et le caractère du sujet, de façon à trouver et à lui appliquer un régime approprié. On scrute tout



le passé de l'individu et l'on arrive ainsi à obtenir un diagnostic complet de son état physique, intellectuel et moral. On s'efforce aussi de découvrir l'histoire et surtout le genre de vie, au point de vue des mœurs, de ses parents et, quand on le peut, de ses grands parents. On fait les mêmes recherches pour arriver à connaître les penchants naturels de son jeune âge, ainsi que les influences, les fréquentations, les occupations au milieu desquelles se sont écoulées les premières années de sa vie. On tâche aussi de savoir à quel âge il a commencé à s'écarter du droit chemin et à quelle époque il en est arrivé à commettre son premier crime.

Dans ces investigations, il ne faut pas omettre un seul point qui ait le moindre rapport avec le criminel ou les circonstances qui ont entouré la perpétration du crime et l'on continue l'enquête jusqu'à ce qu'on ait découvert autant que possible les défauts inhérents à la nature du sujet. On met à nu et l'on fait vibrer avec un soin, une précision étonnante, toutes les cordes intellectuelles et psychologiques de l'individu. Tout en lui doit être étudié : sentiments et pensées, pudeur, instincts effrontés de bestialité, ambition, besoin égoïste de louanges, de dignités et de richesses, éducation reçue, état présent et base de l'instruction, penchants, irascibilité, excitabilité, esprit de rancune, etc.

Quand M. Brockway a terminé son minutieux examen, il connaît son homme et, dans la plupart des cas, grâce à son expérience et à sa science extraordinaire de l'humanité, il pourrait prédire à quelle époque le condamné aura rempli les conditions nécessaires à sa libération. En même temps, celui-ci aura acquis la conviction qu'il a en face de lui, dans la personne du Surintendant général, quelqu'un qui mérite toute sa confiance et avec qui il serait non seulement inutile, mais préjudiciable, de cacher, de déguiser la vérité ou même de tenter de le faire.

L'expérience a démontré que la tendance à jouer un rôle hypocrite est le trait caractéristique de la classe des criminels et, même à Elmira, ceux-ci essayent parfois de jouer un tel rôle, mais ils ne tardent pas à en reconnaître l'inutilité et alors y renoncent totalement.

Exclusivement dans l'intérêt du détenu et afin d'opérer en lui l'amélioration, la réforme qu'il a en vue, le Surintendant général lui donne une place dans une classe, dans un atelier et quelquefois dans une école technique, pour lui faire apprendre le métier qui semble le plus approprié à l'état de ses connaissances, de sa santé et de sa constitution physique.

Le résultat de l'examen est écrit in extenso dans un registre spécial et le Surintendant général y ajoute le plus souvent des observations sur le mode de



traitement qu'il a l'intention de faire appliquer au détenu.

Enfin, on fait comprendre au prisonnier quels sont les droits et les privilèges du Pénitencier, d'après la loi et l'usage; on l'initie au mécanisme du système de bonnes notes; on lui fait connaître les conditions auxquelles il peut obtenir de l'avancement et regagner sa liberté, ainsi que les règles et les coutumes moins importantes. Tout lui est expliqué d'une manière suivie, claire, impartiale et naturelle, jusqu'à ce qu'on soit hors de doute qu'il connaît son sujet à fond.

On ne saurait trop faire remarquer ici le tact avec lequel le Surintendant général met sa personnalité hors de question, M. Brockway ne semble pas représenter l'autorité, ou parler dans l'intérêt de la société même du Pénitencier, il semble ne considérer que l'intérêt du prisonnier et lui expose avec la plus grande franchise tous les avantages et désavantages de sa position.

Il est reconnu qu'un des instincts caractéristiques de l'homme en général est de se laisser séduire par ce qui est défendu et de protester contre toute sujétion absolue et cela est d'autant plus vrai qu'il s'agit d'un individu dont le corps, l'esprit et l'âme sont partiellement ou complètement dans un état d'anormale agitation par suite d'influences extérieures ou d'irrégularités naturelles. Rien par conséquent ne

peut être plus efficace et ne saurait mieux réussir que l'objectivité dans le traitement. Elle exige l'étude de soi-même, l'éveil et le développement d'un élan naturel et spontané pour arriver progressivement et par des méthodes indépendantes à un certain résultat. Celui-ci sera toujours de beaucoup supérieur à ceux que peuvent donner les systèmes réunis de force et de menace et jettera dès le premier moment dans l'esprit de l'individu des bases solides et extrêmement favorables sur lesquelles on peut s'appuyer pour atteindre le but de ce système de réforme. L'action positive de la méthode objective d'amélioration forcée refoule au second plan, puis fait disparaître complètement, la répugnance qui se manifeste d'abord chez les prisonniers, leur gaucherie, l'impossibilité où ils sont de savoir distinguer le bien du mal et de permettre à la raison de les guider en toute occasion dans leurs pensées et dans leurs actions. Cette méthode trace d'elle-même, peut-être lentement quelquefois, la voie qui conduit à la connaissance intime de soi-même et infailliblement mène pas à pas à une complète conviction.

Le tableau statistique suivant montre le résultat des enquêtes et des observations faites chez les détenus d'Elmira au moment de leur admission.



STATISTIQUES BIOGRAPHIQUES

I. — RELATIVES AUX PARENTS DES DÉTENUS.

*Hérédité :*

|  | POUR CENT.  |
|--|-------------|
| Folie ou épilepsie chez les ancêtres . . . | 499 ou 13.7 |

*Habitudes d'ivrognerie chez les parents ou grands parents :*

|                              |               |
|------------------------------|---------------|
| Clairement tracées . . . . . | 1.408 ou 38.7 |
| Douteuses . . . . .          | 403 » 11.1    |
| Modérées . . . . .           | 1.825 » 50.2  |

*Éducation et culture :*

|   |              |
|---|--------------|
| Totalement illettrés . . . . .          | 495 » 13.6   |
| Sachant seulement lire et écrire . . .  | 1.385 » 38.4 |
| Possédant une instruction élémentaire . | 1.592 » 43.8 |
| » » élevée . . . . .                    | 161 » 4.5    |

*Situation pécuniaire :*

|  |              |
|--|--------------|
| Réduits à la pauvreté . . . . .        | 473 » 4.8    |
| Sans économies . . . . .               | 2.804 » 77.0 |
| Possédant une fortune variable . . . . | 652 » 18.2   |

*Occupation :*

|   |              |
|---|--------------|
| Domestiques . . . . .                   | 376 » 10.4   |
| Manouvriers . . . . .                   | 1.197 » 32.6 |
| Employés dans les arts mécaniques . .   | 1.343 » 36.9 |
| Commerçants . . . . .                   | 633 » 17.7   |
| Appartenant aux professions libérales : |              |
| Loi . . . . .                           | 46           |
| Médecine . . . . .                      | 36           |
| Théologie . . . . .                     | 40           |
| Enseignement . . . . .                  | 23           |
| } . . . . .                             | 87 » 2.4     |

II. — RELATIVES AUX DÉTENUS

*Milieu :*

(a) Caractère de la vie de famille

|                                | POUR CENT     |
|--------------------------------|---------------|
| Absolument mauvaise . . . . .  | 1.883 ou 51.8 |
| Passable ou médiocre . . . . . | 1.453 » 39.9  |
| Bonne . . . . .                | 300 » 8.3     |

(b) Durée de la vie de famille :

|   |              |
|---|--------------|
| Ayant quitté la maison paternelle       |              |
| avant l'âge de 10 ans . . . . .         | 487 » 5.2    |
| L'ayant quittée après l'âge de 10, mais |              |
| avant 14 ans . . . . .                  | 226 » 6.2    |
| Agés d'un peu plus de 14 ans . . . . .  | 1.121 » 30.8 |
| N'ayant pas encore quitté la maison     |              |
| paternelle au moment du crime . . .     | 2.102 » 57.8 |

(c) Parmi les 4,534 vivant hors de la maison paternelle :

|                                     |            |
|-------------------------------------|------------|
| Occupant des chambres garnies dans  |            |
| les villes . . . . .                | 390 » 25.4 |
| Prenant pension à bon marché et en  |            |
| changeant constamment . . . . .     | 280 » 18.2 |
| Vivant chez leurs patrons . . . . . | 331 » 21.6 |
| Rôdeurs et vagabonds . . . . .      | 533 » 34.8 |

*Éducation et culture :*

|  |              |
|--|--------------|
| Complètement illettrés . . . . .         | 710 » 19.5   |
| Pouvant à peine lire et écrire . . . . . | 1.814 » 49.9 |
| Possédant une instruction élémentaire .  | 979 » 26.9   |
| » » élevée et complète . . . . .         | 133 » 3.7    |

*Occupation :*

|                       |              |
|-----------------------|--------------|
| Domestiques . . . . . | 1.041 » 28.6 |
| Manouvriers . . . . . | 1.853 » 51.0 |



|   |     | POUR CENT |
|---|-----|-----------|
| Employés dans les arts mécaniques . . . | 649 | ou 17.8   |
| Oisifs . . . . .                        | 93  | » 2.6     |

N. B. Il est important de remarquer ici qu'un grand nombre de ceux qui prétendent avoir un métier quelconque, et ont été classés comme tels, n'ont pas été régulièrement employés et ne sont pas des ouvriers sérieux.

*Caractère des relations :*

|                                |       |        |
|--------------------------------|-------|--------|
| Absolument mauvaises . . . . . | 2.072 | » 56.9 |
| Médiocres . . . . .            | 1.439 | » 39.6 |
| Douteuses . . . . .            | 64    | » 1.8  |
| Bonnes . . . . .               | 61    | » 1.7  |

*Instruction religieuse nominale :*

|                              |       |        |
|------------------------------|-------|--------|
| Protestante . . . . .        | 1.531 | » 42.1 |
| Catholique romaine . . . . . | 1.667 | » 45.8 |
| Juive . . . . .              | 207   | » 5.7  |
| Nulle . . . . .              | 231   | » 6.4  |

*Condition physique :*

(a) Santé

|                                 |       |        |
|---------------------------------|-------|--------|
| Malades ou débiles . . . . .    | 200   | » 5.5  |
| Quelque peu affaiblis . . . . . | 304   | » 8.3  |
| Bien portants . . . . .         | 3.435 | » 86.2 |

(b) Constitution

|                           |       |        |
|---------------------------|-------|--------|
| Grossière, rude . . . . . | 916   | » 25.2 |
| Moyenne . . . . .         | 1.354 | » 37.2 |
| Bonne . . . . .           | 1.366 | » 37.6 |

*État mental :*

(a) Aptitudes naturelles :

|                        |       |        |
|------------------------|-------|--------|
| Défectueuses . . . . . | 73    | ou 2.0 |
| Passables . . . . .    | 789   | » 21.9 |
| Bonnes . . . . .       | 2.300 | » 93.2 |
| Excellentes . . . . .  | 474   | » 13.1 |

(b) Culture intellectuelle :

|                        |       | POUR CENT |
|------------------------|-------|-----------|
| Nulle . . . . .        | 1.572 | ou 43.2   |
| Très faible . . . . .  | 1.040 | » 28.6    |
| Ordinaire . . . . .    | 916   | » 25.2    |
| Considérable . . . . . | 408   | » 3.0     |

*État normal.*

(a) Possibilité d'impressionner moralement :

|                                      |       |        |
|--------------------------------------|-------|--------|
| Aucune absolument . . . . .          | 1.318 | » 36.2 |
| Douteuse . . . . .                   | 1.310 | » 36.4 |
| Irrégulière, mais certaine . . . . . | 851   | » 23.4 |
| Très grande . . . . .                | 457   | » 4.3  |

(b) Sens moral, tel qu'il s'est montré dans l'examen, sous forme d'amour filial, pudeur, affliction causée par la perte de personnes aimées, etc. :

|                                     |       |        |
|-------------------------------------|-------|--------|
| Nulle trace . . . . .               | 1.794 | » 49.3 |
| Dont on peut douter . . . . .       | 1.412 | » 30.6 |
| Ordinairement appréciable . . . . . | 553   | » 15.2 |
| Très appréciable . . . . .          | 477   | » 4.9  |

*Faits variés.*

Nature du délit ou du crime :

|                               |       |        |
|-------------------------------|-------|--------|
| Contre la propriété . . . . . | 3.406 | » 93.6 |
| » les personnes . . . . .     | 217   | » 6.0  |
| » la paix publique . . . . .  | 43    | » 0.4  |

Age des détenus lors de leur admission :

|                          |       |        |
|--------------------------|-------|--------|
| De 16 à 20 ans . . . . . | 2.406 | » 57.9 |
| » 20 à 25 » . . . . .    | 1.453 | » 31.8 |
| » 25 à 30 » . . . . .    | 377   | » 10.3 |

Notes. — (a) Ceux qui, immédiatement après leur admission dans la colonie, reconnaissent avoir été emprisonnés antérieurement et ceux qui volontairement révèlent le fait plus tard, sont maintenus dans l'Établissement jusqu'au mo-



ment même de l'expiration du terme maximum de leur emprisonnement — certaines exceptions sont faites cependant quand le temps maximum de leur internement est très considérable.

(b) Ceux qui n'admettent le fait d'un emprisonnement antérieur qu'à la suite d'une pression énergique et ceux qui, sans leur aveu, sont reconnus dans le même cas, sont maintenus jusqu'à l'expiration du terme maximum — excepté quand celui-ci est trop grand.

(c) Toutefois, malgré ce qui vient d'être dit [(a) et (b)], dans la pratique, une réduction de peine est souvent accordée par suite de circonstances ou à cause des progrès de certains individus dans la réforme de leur vie.

## EMPLOI DU TEMPS QUOTIDIEN

Si nous prenons comme exemple un jour ordinaire de travail, nous voyons que le but vers lequel tendent les occupations journalières des prisonniers est d'occuper, ou plutôt de diriger leur esprit pendant tout le temps qui n'est pas consacré au sommeil et de les forcer à contracter l'habitude de diriger leurs pensées.

L'heure du réveil est annoncée par le son trois fois répété d'un gong placé dans la salle de garde ; quinze minutes après, tous les prisonniers doivent être habillés et prêts pour le déjeuner. Au signal donné par le gong, les portes des cellules de la première catégorie sont ouvertes, les hommes qui appartiennent à cette classe se dirigent vers le réfectoire et observent le plus profond silence jusqu'à ce que l'agent de service ait prononcé le mot « ready » (prêts). Une fois à table, les prisonniers sont autorisés à parler. Des garçons pris parmi les détenus portent dans les cellules la nourriture des hommes de la deuxième et de la troisième catégories. A un nouveau signal du gong, les détenus, qui sont au réfectoire, retournent dans leurs cellules ; ils y restent jusqu'à sept heures et demie et y font ce que bon leur semble, mais il faut qu'avant de se rendre



au travail ils aient scrupuleusement nettoyé et mis en ordre leurs cellules et leurs placards. Quelques minutes avant sept heures et demie, le gong donne un dernier signal : tous ceux qui ne sont pas retenus dans leurs cellules par la maladie se rendent aux ateliers, tous vont en rang, mais ceux de la troisième catégorie seuls marchent les chaînes aux pieds. Les hommes de la première catégorie sont divisés en trois escouades commandées respectivement par trois moniteurs choisis parmi les détenus du même grade ; la deuxième catégorie est divisée en plusieurs escouades à la tête desquelles sont des moniteurs pris dans la première catégorie ; les rangs de la troisième catégorie s'avancent sous le commandement d'un agent.

Les heures de travail sont comprises entre sept heures et demie du matin et quatre heures et demie du soir ; une heure est accordée, à partir de midi, pour le dîner. C'est pendant ces heures d'occupation que les prisonniers exécutent leurs divers travaux : fonte du fer, fabrication d'ustensiles, de brosses, de souliers, de balais, etc., travaux accessoires nécessités par l'enseignement religieux et les besoins domestiques.

N. B. — (Depuis quelque temps il n'a pas toujours été possible de faire accorder les heures de travail avec celles qui sont indiquées plus haut, par suite d'un manque ou d'une accumulation de travail.)

Le souper est servi peu après que le travail du soir est terminé.

Vers neuf heures du matin, le médecin visite l'Établissement et avec l'assistance d'un aide donne ses soins aux malades. Les dispositions hygiéniques de la maison et la santé des prisonniers sont l'objet d'une grande sollicitude ; on s'est arrangé de façon que tous les prisonniers aient chaque semaine leur bain chaud ou froid, suivant la saison.

D'après le principe de M. Brockway, la santé du corps est la condition fondamentale de toute morale pratique et les vrais principes de religion, de morale et de raisonnement ne peuvent s'implanter que dans une nature douée de cet état physique qui permet aux plus nobles passions de prendre le dessus sur les plus viles. C'est pourquoi on habitue les prisonniers à se tenir dans une extrême propreté ; on leur montre tous les avantages qu'ils peuvent en retirer et on leur enseigne les moyens d'y parvenir.

Il n'est pas nécessaire de posséder un champ d'expérience bien étendu pour se faire une juste idée du grand nombre d'infortunés qui doivent exclusivement à leur manque de propreté leurs infirmités physiques, mentales et morales, leur inutilité au milieu de la société et finalement leur mort prématurée. Le manque de modération dans le boire et le manger, les irrégularités dans la manière de vivre et leurs conséquences trop bien connues ont le plus souvent



pour origine un manque d'activité physique et une débilité constitutionnelle.

A Elmira, les prisonniers changent une fois par semaine de linge de corps et de blouse de travail. Le linge de chaque prisonnier est marqué à son nom et porte son numéro.

A midi, on donne le signal de la cessation du travail. Le dîner est servi comme le déjeuner. Les hommes de la première catégorie se rendent à leur réfectoire, tandis que ceux des autres classes regagnent leurs cellules.

Le travail recommence à une heure et cesse à quatre heures et demie pour n'être repris que le lendemain. A partir de cinq heures, le Surintendant général est visible et accorde des audiences particulières à ceux des détenus qui les ont sollicitées au préalable, en plaçant dans sa boîte aux lettres un ticket spécial. Les soirées sont consacrées aux études, à l'enseignement technique, à des conférences et parfois aussi à des auditions musicales. On compte avec soin les prisonniers, le matin, à midi, le soir, et en général toutes les fois qu'ils sont rassemblés.

Le matin, et le soir jusqu'à neuf heures et demie, les cellules sont éclairées au gaz; en hiver, elles sont chauffées à la vapeur, de sorte que les détenus peuvent employer leurs heures de loisir à des travaux intellectuels.

Le dimanche matin, on distribue aux prisonniers, s'ils ont une autorisation, les lettres et les colis qui leur ont été adressés pendant la semaine, ainsi que « *le Sommaire* », journal hebdomadaire de l'Institution. En même temps on met du papier à lettres à la disposition de ceux qui sont en correspondance avec leurs familles, ou qui, étant sur le point d'être conditionnellement libérés, doivent s'enquérir d'un poste.

Le dimanche, le signal du lever n'est donné qu'à 6 heures au lieu de 5 h. 30.

Le dimanche et les jours fériés, un service en règle a lieu pour les protestants; ceux qui suivent le cours de morale pratique assistent ensuite à une conférence; celle-ci est remplacée de temps à autre (mais alors pour tous les prisonniers) par une allocution ou un concert. Un prêtre catholique vient instruire ses coreligionnaires deux fois par mois, il confesse une fois par mois et dit la messe le dimanche suivant. Quant aux juifs peu nombreux que renferme l'Établissement, ils assistent une fois par mois à un service qui a toujours lieu le samedi.

Le Surintendant général prononce habituellement le dimanche une courte allocution, qui porte presque invariablement sur des faits qu'il a observés pendant la semaine dans ses relations journalières avec les prisonniers et qui lui paraissent devoir faire l'objet d'observations et de réflexions variées.



## RÉGIME DES PRISONNIERS.

Voici un exemple du menu des prisonniers pendant une semaine :

*Déjeuner* : Hachis de bœuf, pommes de terre, pain, café, sucre.

*Dîner* : soupe et viande trois fois ; ragoût de mouton, deux fois ; bœuf aux navets, et bœuf rôti assaisonné de jus de viande, une fois ; du pain à tous les repas. En outre, les hommes de la première catégorie reçoivent du café et du sucre tous les jours ; ceux de la deuxième catégorie n'en reçoivent que quatre fois ; on donne aussi quelquefois à la première catégorie des desserts, des fruits secs ou de conserve.

Le régime de la troisième catégorie est le même que celui de la seconde, mais ne comprend ni thé ni café.

Si la ration servie au prisonnier est insuffisante, on le sert à nouveau, mais le pain est le seul supplément accordé à la troisième catégorie. La viande et toutes les autres provisions sont toujours de première qualité.

Ce régime alimentaire peut paraître dispendieux. Interrogé sur ce point, M. Brockway a fait la réponse suivante : « Il s'agit de ne point perdre de vue le but que nous poursuivons : la réforme des criminels. Eh bien, une bonne nourriture est une nécessité de

premier ordre pour celui qui veut tirer tout le parti possible de sa force musculaire et une longue expérience m'a démontré que l'on obtient des détenus des résultats beaucoup plus satisfaisants si on leur donne une nourriture saine et fortifiante. »



## PROMOTION ET LIBÉRATION DES PRISONNIERS

Les prisonniers se divisent en trois catégories nettement distinctes. A leur entrée dans l'Établissement, on les range dans la deuxième catégorie ou classe intermédiaire, d'où ils peuvent être promus à la première ou relégués dans la troisième, celle des criminels proprement dits. Leur transfert dans une classe supérieure et leur libération définitive sont la récompense de la régularité et de la persévérance avec lesquelles ils ont travaillé à leur amendement. Quoique relativement rapide, l'avancement présente plus de difficultés qu'on ne serait tenté de le croire. Tous sont soumis au système d'éducation de la maison et l'instruction que comporte ce système est obligatoire. Il faut bien comprendre toutefois que cette contrainte n'a d'autre but que de stimuler l'individu et de l'amener, au moyen des efforts qu'il fait lui-même, à reconnaître et à réformer ce que ses facultés ont de défectueux. C'est de la volonté, de l'ardeur au travail et de la bonne tenue de l'individu seules que dépendent soit sa promotion ou sa libération, soit sa dégradation, c'est-à-dire son maintien dans la classe des criminels. Le retour à la liberté est la seule aspiration du prisonnier, son

seul but; ce but, il l'a constamment devant les yeux, c'est un moteur merveilleux qui ne cesse de le pousser en avant et qui est capable de réveiller et de stimuler le tempérament le plus indifférent, le plus indolent. Si donc l'on veut édifier un système de réforme efficace, il est impossible de se servir d'une fondation plus appropriée. Si l'instinct naturel qui porte un homme à lutter pour atteindre un but défini se trouve affaibli, ou bien soit partiellement, soit totalement annihilé, cet homme tombe dans une indolence et une indifférence complètes vis-à-vis de ses semblables, en même temps qu'il perd le respect de lui-même et le pouvoir de juger moralement. Plus le dégradant endurcissement de l'individu a duré, plus les mauvaises impressions ont dû avoir de prise sur lui et, par suite, plus sa condition est mauvaise et ses rapports avec la société détestables.

Dans le système employé à Elmira, non seulement on ne cherche pas à entraver cet instinctif déploiement de forces vers un but arrêté, mais on l'encourage par tous les moyens que nos connaissances scientifiques actuelles et notre expérience pratique mettent à notre disposition. Les résultats frappants qu'on obtient sont d'autant plus surprenants qu'on les atteint en dépit de l'indolence et de l'inactivité intellectuelles et physiques les plus invétérées.

Dans la plupart des cas, le manque momentané de



sensibilité et l'indifférence disparaissent sur-le-champ ; dans quelques cas seulement, on ne met un terme à leur action qu'au bout d'un temps plus ou moins long ; mais, à moins d'avoir affaire à un individu dont le tempérament s'écarte par trop du type normal de la nature humaine, jamais la perspective de recouvrer la liberté perdue ne reste sans effet ; ce but, qu'il a constamment en vue, ne manque jamais de le stimuler si ses facultés ne sont ni trop imparfaites, ni trop amoindries, ni trop avilies, pour qu'il y ait encore quelque possibilité de les réveiller et de développer en lui ce degré d'intérêt personnel que le système se propose d'utiliser comme le seul vrai moyen de réhabilitation. Les dernières statistiques montrent qu'en moyenne vingt-cinq pour cent des prisonniers prennent la bonne voie immédiatement et ne la quittent plus, si bien qu'on les met en liberté sur parole au bout de quinze mois. Trente-six pour cent montrent moins de force de volonté et de persévérance, ils sont hésitants et incertains ; ils tombent, se relèvent et ne gagnent leur libération conditionnelle qu'après une détention qui varie de quinze mois à deux ans. Dix-neuf sur cent sont des hommes de si peu de principes, si hésitants et si peu énergiques qu'il leur faut jusqu'à trois ans pour satisfaire aux conditions que l'Établissement met à leur libération, à moins que celle-ci ne soit amenée plus tôt par l'expérience de leur

terme maximum d'emprisonnement. Quant à ceux qui restent — environ dix pour cent — ils se recrutent apparemment parmi les incurables ; ils passent presque invariablement soit au Pénitencier, soit dans une autre maison de détenus, le temps maximum auquel ils ont été condamnés. Si l'on retranche 10 pour cent et les 35 pour cent qui se montrent dociles dès le début, il reste encore plus de 50 pour cent qui, pour se corriger, doivent faire des efforts personnels extraordinaires. Mais, encore une fois, ils sont aidés par ce puissant moteur, le besoin de liberté.

On nous permettra de faire remarquer ici que l'expérience a démontré, à Elmira, qu'il est bon de ne pas faire profiter les prisonniers, aussi fréquemment qu'on le fit pendant les premières années, du minimum légal, car douze mois de traitement paraissent ne réussir que dans un très petit nombre de cas à produire les résultats durables et radicaux du système. Depuis quelques années, apportant plus de soin et d'exactitude dans leurs décisions, les autorités ne se sont laissé guider que par cette seule considération : le sujet est-il ou n'est-il pas mûr pour la liberté ? — le résultat en a été que la durée moyenne du terme d'emprisonnement s'est élevée de dix-huit à vingt-un mois.

Le tableau suivant montre la durée de l'emprisonnement, en détail. Le nombre des prisonniers



élargis sur parole à la fin de 1889 s'élevait en tout à 2,295, dont :

|                              |     |    |       |            |
|------------------------------|-----|----|-------|------------|
| Au bout d'un an . . . . .    | 202 | ou | 8.9   | pour cent. |
| de 13 à 15 mois . . . . .    | 595 | »  | 16.2  | »          |
| de 16 à 18 » . . . . .       | 272 | »  | 16.12 | »          |
| de 19 à 24 » . . . . .       | 469 | »  | 20.4  | »          |
| de 25 à 36 » . . . . .       | 432 | »  | 18.9  | »          |
| Après plus de 3 ans. . . . . | 225 | »  | 9.7   | »          |

C'est en gagnant des points ou bonnes notes que le prisonnier prépare sa libération. Neuf points gagnés chaque mois pendant six mois sans interruption ou du moins avec très peu de variation donnent droit au passage de la deuxième à la première catégorie. Ces notes sont données : trois pour la tenue et la conduite générales, trois pour le travail et les progrès scolaires.

Tandis que, pour accorder les bons points de conduite et de travail, on exige la perfection, — c'est-à-dire 100 pour cent —, on considère 75 pour cent comme suffisants en matière scolaire.

D'après la loi, la perfection dans la conduite consiste dans l'obéissance aux règlements, dans une loyale fidélité à la direction de l'Établissement et dans l'abstention absolue d'intimités dangereuses avec d'autres détenus. La perfection dans le travail exige l'exécution volontaire d'une somme raisonnable d'un travail bon et utile, sans perte ni gaspillage. A l'école, en outre des 75 pour cent exigés pour

toutes les réceptions, il faut que l'application soit suffisante pour amener des progrès sensibles.

Les bonnes notes, une fois gagnées, peuvent être perdues par négligence, mauvaise conduite, travail peu soigné, exercice et par suite développement insuffisants de l'esprit et du corps, etc. Cette perte des bonnes notes n'a pas seulement pour effet de retarder la promotion du prisonnier, elle peut aussi amener sa dégradation, c'est-à-dire son renvoi dans la troisième catégorie, ce qui lui permettra de ne gagner sa libération qu'après des efforts bien plus longs et beaucoup plus pénibles. La relégation d'un détenu dans la classe des criminels a toujours l'une des trois causes suivantes :

(1) La perfidie (même quand elle se révèle dans des circonstances de peu d'importance, pourvu qu'elle montre que les instincts criminels de l'homme n'ont pas disparu).

(2) Une querelle (quand elle se terminera par des voies de fait).

(3) Le mépris des règlements ou des convenances, (s'il se continue pendant plus de trois mois et s'il est de nature à prouver qu'un individu est indifférent à ses propres progrès et ne possède aucun empire sur lui-même).

La fausseté et l'hypocrisie sont combattues énergiquement et ceux chez lesquels on découvre les plus légers symptômes d'une tendance au crime



sont traités avec beaucoup de sévérité. La fuite ou même la tentative de fuite conduisent à la dégradation ou relégation dans la dernière catégorie.

NOTES : COMMENT ON PEUT LES PERDRE ET LES  
REGAGNER.

1. — Six rapports roses ou rapports contenant des charges de négligence fortement motivées, ou trois rapports jaunes ou vierges de toute bonne appréciation amènent la perte d'une bonne note ou point. Un seul rapport chocolat sur une offense grave cause ou ne cause pas la perte d'un point, selon l'appréciation du Surintendant général.

2. — Les points, une fois perdus, peuvent être regagnés à certaines conditions. Les points perdus à l'école dans la classe la plus avancée sont rendus au détenu qui obtient 100 pour cent sur les mêmes matières dans les deux examens qui suivent celui dans lequel il les a perdus. Dans toutes les autres classes, les bonnes notes perdues peuvent être recouvrées de la même façon ; on les rend aussi à ceux qui passent d'une classe dans une autre classe plus élevée, s'ils subissent avec succès l'examen qui suit la date de leur promotion.

3. — Les points perdus à la suite des rapports roses ou jaunes peuvent être définitivement rendus au prisonnier si sa tenue montre subséquemment qu'il s'est corrigé de son défaut et si le Surintendant général estime qu'il a droit à quelques égards.

4. — Les points retirés pour l'insuffisance ou la mauvaise qualité du travail sont rendus quand celui-ci est complété ou réparé.

5. — Les points perdus à la suite d'une offense grave ne sont rendus dans aucun cas.

6. — La perte de points pour le travail, la conduite ou les études n'influe pas sur le grade, c'est-à-dire le classement dans telle ou telle catégorie, quand, de l'avis du Surintendant général ou d'après un certificat du médecin, il est établi que cette perte a pour cause une infirmité, un défaut physique dont le sujet ne saurait être tenu responsable. Quoi qu'il en soit, dans les cas de ce genre, les notes ne sont pas restituées.

7. — Tout détenu relégué dans la troisième catégorie perd le bénéfice de tous les « neuf » qu'il peut avoir gagnés avant sa rentrée dans la seconde catégorie, en tant qu'ils puissent compter pour une nouvelle promotion ; aucune bonne note perdue ne peut être restituée, excepté en ce qui concerne le travail manuel ou les études. Tout détenu, qui, parmi ses notes de conduite, en possède une inférieure au chiffre huit pour un mois quelconque, se voit exclu des listes présentées au Conseil des Directeurs en vue des promotions, à moins que, d'après ce qui a été dit précédemment, cette note puisse être élevée au moins au chiffre huit.

Le trait caractéristique du système d'Elmira,



considéré comme une théorie moderne de réforme criminelle, est d'une importance incalculable et son emploi s'impose comme une absolue nécessité : ce trait essentiel consiste en ce qu'on attache moins d'importance à l'exécution effective de l'œuvre imposée à l'individu qu'à ses capacités et au développement de toutes ses facultés physiques et mentales, spécialement à l'école et dans l'atelier ; et ce sont ces capacités et ce développement qui donnent la mesure des résultats obtenus.

L'emploi du système de bonnes notes permet de contrôler la vie même de l'individu en le soumettant à une stricte surveillance dans la solitude, dans ses fréquentations à l'école et à l'atelier, ainsi que dans ses rapports avec les fonctionnaires de l'Établissement. Sa pensée et ses actes, ses facultés morales, intellectuelles et physiques, et leur application intégrale sont continuellement soumis à l'examen le plus complet et le plus minutieux. Toutes les parties de son organisme, visibles ou invisibles, sont, d'une façon positive et simultanée, mises en action et maintenues dans une activité permanente. Autant que la condition du prisonnier le permet, il faut que chaque fonction soit mise en jeu exactement comme la nature des choses et le problème de la vie le demandent, car c'est le seul moyen de guérir radicalement un homme constitué d'une façon anormale, d'extirper les irrégularités de sa nature intime et de

lui inculquer des principes bons, justes et permanents. On attache une très grande importance, à Elmira, à la détermination exacte de la dextérité des détenus et à l'appréciation de leur aptitude au travail, ainsi qu'au soin et à l'économie avec lesquels ils utilisent les matériaux et se servent des instruments. Les observations que l'on fait dans ce sens ont pour objet de s'assurer avec la plus grande certitude possible si le sujet sera en position de suffire à ses besoins par des moyens honorables, quand il aura recouvré sa liberté.

La seule voie ouverte à l'individu qui veut travailler à sa délivrance, c'est d'appliquer sa force de volonté au travail. Le système de notes n'est ni considéré ni employé comme un moyen de punition, on ne s'en sert que dans l'intérêt de chaque individu et son application n'est jamais influencée par la pensée d'encourager par des faveurs, de stimuler par la peur ou de faire intervenir un empêchement occasionnel quelconque. Ceux qui sont réellement méritants progressent et ceux qui ne le sont pas restent où ils sont ou retournent en arrière, les choses se passent exactement dans le même ordre et de la même façon que dans la vie publique. Quelque peu compris que puisse être ce système, il n'en offre pas moins un moyen puissant, presque miraculeux, de produire une grande amélioration morale et l'évidence des faits montre, à Elmira, d'une façon



étonnante combien d'hommes peuvent s'élever de la plus vile condition à une position à la fois bonne et honorable et être mis en mesure de faire de nouveaux progrès.

Le fonctionnement et l'organisation du système de bonnes notes rendent superflus, au moins dans les deux premières catégories, les châtimens disciplinaires généralement en vigueur dans les maisons de détention; et, même chez les criminels de la troisième catégorie, qui ne renferme qu'une maigre proportion de la totalité des détenus, on considère ce système comme efficace et suffisant.

Quand un individu a passé dans la première catégorie, on exige de lui, pour la conduite, les études et le travail corporel, ce qu'on est convenu d'appeler un « parfait contingent », ce qui veut dire qu'il doit obtenir trois points dans chacune des trois branches ci-dessus indiquées ou neuf points en tout par mois pendant six mois, avant qu'il puisse être signalé au Conseil des Directeurs et que sa libération sur parole puisse être proposée et discutée à l'une des séances trimestrielles, séances auxquelles assiste M. Brockway. Les qualités requises pour obtenir la libération sur parole comprennent d'abord une conduite exceptionnellement bonne, la soumission à toutes les règles de l'Établissement et le développement progressif et volontaire des organes corporels jusque-là inactifs ou dont le jeu était irrégulier; il

faut en outre la certitude que le criminel est converti et revenu à de bons sentiments et qu'il peut et veut se bien conduire à l'avenir; il faut enfin et par dessus toutes choses qu'il soit tout-à-fait en état de subvenir à ses besoins par des moyens honnêtes et disposé à le faire, de sorte qu'en le rendant à la société on celle-ci restitue un membre pacifique, un citoyen utile. La libération, quoique seulement sur parole, renferme une autre condition d'une grande importance, c'est qu'un emploi approprié, bien défini, et plus ou moins permanent, soit trouvé pour chacun des prisonniers à élargir, afin que ceux-ci puissent trouver à leur sortie du Pénitencier un moyen de rentrer avec sécurité dans la vie publique. On ne trouve aucune difficulté à procurer des postes aux détenus d'Elmira; les amis et les parents, avec lesquels ils ont pu librement rester en relations, se chargent généralement de leur trouver une occupation conforme à leurs aptitudes et à leurs goûts; si tel n'est pas le cas, ou si aux yeux des Directeurs une place ne paraît pas acceptable, ceux-ci s'efforcent d'en trouver une plus appropriée et plus convenable. Les patrons ne craignent pas de confier une partie de leurs travaux à des prisonniers ainsi libérés; souvent même ils les recherchent et s'empressent de les retenir, ces détenus ayant réformé et amélioré leurs mœurs et étant devenus des hommes tout différents de ce



qu'ils étaient à leur entrée dans l'Établissement.

Une activité incessante est l'indispensable desideratum qui doit prévenir les rechutes. *L'oisiveté mène directement au crime.* Quels maux ne pourrait-on directement ou indirectement éviter si l'on saisissait pleinement toute la portée de cette maxime et si l'on insistait sur l'introduction de règlements dont elle serait la base ! Disons en passant que le terme minimum fixé par la loi à douze, quinze ou dix-huit mois pour la réforme des criminels semble de trop courte durée, on a réclamé à diverses reprises la déposition d'un projet de loi tendant à la prolongation de cette période ; on conçoit en effet que le traitement d'une année soit impuissant à établir les fondations morales sans lesquelles le système ne saurait aboutir et l'on admettra comme évident qu'un plus long séjour doit avoir plus de chance de les fortifier et de les rendre durables. Ainsi que nous l'avons mentionné plus haut, ce résultat est acquis dans la pratique depuis plusieurs années et la libération des prisonniers avant quinze mois ne s'effectue plus que dans des cas relativement peu nombreux.

En pratique, la direction de la maison, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, reste à peu près exclusivement entre les mains de M. Brockway et les rouages de l'organisation sont si ingénieusement disposés que tout pourrait émaner de lui ; dans tous les cas

rien n'arrive sans qu'il en soit informé, de sorte que c'est lui qui décide de la dégradation, de la promotion et de la libération des prisonniers. L'attention scrupuleuse qui préside à toutes les décisions et spécialement à celles qui concernent la libération des détenus, en apportant des preuves irréfutables de sécurité, a eu raison de la méfiance qui semblait tout d'abord prendre racine dans l'esprit public et c'est grâce à elle que se sont trouvés justifiés l'autorité et le pouvoir illimité du tribunal sans appel d'Elmira. Le succès de cette Cour de Justice ne dépend pas seulement d'une obéissance formelle à la loi ou de l'accomplissement de devoirs moraux ou professionnels, mais bien plutôt de la faculté de discerner et de juger, faculté basée sur une grande connaissance des hommes et de la société, ainsi que sur une étude spéciale et approfondie de la nature intime et extérieure de l'homme. C'est pour ce motif que l'on procède à l'élection des membres du Tribunal ou Conseil de Directeurs avec un soin tout particulier ; ce ne sont ni des officiers ni des fonctionnaires en retraite, mais des hommes pris parmi le peuple, qui savent eux-mêmes ce qu'est la lutte pour l'existence et qui comprennent le problème de la vie non seulement en théorie, mais dans la pratique. D'un autre côté, le Surintendant général, ayant quotidiennement l'occasion de surveiller et d'étudier les capacités, les inclinations, les instincts



et même les productions les plus intimes de l'âme de chaque prisonnier, est mieux que personne en position de discerner quand la condition d'un criminel est redevenue normale sous tous les rapports. M. Brockway n'est pas seulement le Directeur de l'Établissement, il vit au milieu des détenus, il vit et pense avec eux collectivement et en particulier. Sans souffrir le moindre relâchement dans la discipline, il est en relation individuelle intime avec ses hommes; il est à la fois pour eux, dans le sens le plus vrai, un ami, un prêtre, un directeur de prison.

Tous les soirs, à une heure déterminée, il accorde des audiences particulières aux prisonniers qui les ont sollicitées. C'est alors qu'il trouve l'occasion de pénétrer fort avant dans leur nature intime et de voir si la place, qui leur est assignée dans l'Établissement, leur convient ou s'il est judicieux d'apporter quelque changement dans leur position. C'est toujours de la façon la plus objective qu'il leur parle des choses qui leur tiennent le plus au cœur et qu'il s'efforce, quand il le juge utile, d'apporter un remède à leurs maux. Il leur donne, suivant les nécessités des cas, des avis ou des encouragements et il sait alors trouver des mots bien choisis, qui, mis à leur portée, leur font impression. Le prisonnier n'a qu'à faire connaître son désir de parler au Surintendant général pour être admis sans

plus de formalités à l'audience suivante. Le nombre des détenus qui sollicitent ces audiences est assez considérable — en moyenne de quarante à cinquante par jour, de sorte que, dans le cours d'un mois, le nombre des visites surpasse celui des prisonniers. Nous pouvons appeler ici tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur la différence qu'il y a entre le fonctionnaire qui ne fait qu'exécuter des ordres ou obéir à des instructions et l'homme dont l'intérêt personnel est intimement lié au bon fonctionnement et aux bons résultats de son système, dont toute la pensée et toutes les aspirations, voire l'existence entière est consacrée à la réalisation d'une idée; l'homme auquel le sentiment du devoir qu'il s'est imposé lui-même suffit à faire faire des sacrifices tels qu'ils ne peuvent être compris que par ceux qui ont éprouvé dans toute son intensité l'impulsion du dévouement à une bonne cause. Point de passé, hier même n'existe pas; point de punitions pour les mauvaises actions, un présent, un futur et une récompense pour l'amendement de soi-même, voilà le principe fondamental du système d'Elmira. C'est en même temps le mot d'ordre avec lequel le Surintendant général accueille chaque prisonnier, à son arrivée, et avec lequel il l'encourage et le réjouit pendant son séjour dans l'Établissement. Les souvenirs tristes et peu



édifiants de sa vie passée sont oubliés et jamais plus il n'y est fait allusion.

Il y a aussi entre les prisonniers et les Membres du Conseil de Direction une sorte de confiance réciproque. Toutes les fois que les Directeurs se rendent au Pénitencier soit collectivement pour tenir leurs séances, soit individuellement, comme il leur arrive souvent, les détenus peuvent les voir et leur parler librement si tel est leur désir; on va jusqu'à leur faciliter ces entrevues, en les informant à l'avance de la date des sessions et en leur rappelant qu'ils ont là une occasion de formuler leurs vœux, soit devant le groupe des Directeurs réunis, soit devant l'un quelconque d'entre eux. Non seulement on n'intimide pas les prisonniers pour les empêcher de dire ce qu'ils pensent ou ce qu'ils désirent, mais on les encourage au contraire à parler ouvertement et en toute liberté. Ils ne sont pas endurcis par l'internement cellulaire; ils restent continuellement en contact avec des hommes capables de sympathiser avec eux et disposés à le faire. Dans les prisons et autres établissements pénitenciers, on croit que la visite du ministre d'une religion suffit à satisfaire complètement ce besoin de sympathie qu'ont tous les hommes et dont on tient en général si peu de compte. Loin de nous l'intention de mettre en question l'autorité ainsi que l'utilité de la coopération de l'Église et de ses

représentants, mais le lecteur sera bientôt en mesure de savoir jusqu'à quel point un instituteur laïque peut concourir à la transformation morale d'un individu et à sa préparation à la vie publique, quand, usant de moyens différents, il y travaille de concert avec un instituteur religieux. En dehors des fonctions que remplissent les ministres religieux attachés à l'Établissement, le développement psychologique séculier et l'enseignement pratique de la morale forment manifestement la partie la plus importante de tout le système de réforme. A ce sujet il est nécessaire de prendre en considération la différence considérable qui existe entre l'esprit religieux du Nouveau Monde et celui de l'Ancien. Aux États-Unis, notamment, le développement de l'individualisme poussé à l'extrême tend à reléguer l'Église et le clergé au dernier plan. La position des habitants de ce pays, vis-à-vis de l'État aussi bien que de la Religion, est diverse pour chacun d'eux. Parlant de l'un et de l'autre, il n'est pas rare d'entendre un Américain dire: « Ils existent pour mon bien, non pas moi pour le leur ». Le ministre religieux, qui ne se rend à l'Établissement qu'une fois par semaine et dont les visites sont de courte durée, ne peut être suffisamment en contact avec les prisonniers pour qu'il s'établisse entre eux et lui un puissant courant de sympathie, capable de les mettre en quelque sorte en communion d'idées et de sentiments;



or, cette condition est indispensable au succès d'un système de réforme basé sur le degré de civilisation et de culture de notre époque. Le besoin de révéler parfois à une oreille attentive nos sentiments les plus cachés est une faiblesse bien humaine, qui nous distingue du reste du règne animal, tant que les instincts moraux et élevés de notre nature n'ont pas été entièrement annihilés.

#### LIBÉRATION DES PRISONNIERS SUR PAROLE.

Les prisonniers ne sont congédiés que conditionnellement, c'est-à-dire que s'ils donnent leur parole de vivre désormais honorablement ; de plus, ce n'est qu'après six mois de bonne conduite dans la vie civile qu'on leur accorde leur libération définitive. Pendant ces six mois de surveillance, ils sont tenus d'envoyer régulièrement chaque mois au Pénitencier un rapport dont la signature a été visée par une personne digne de confiance : un patron, un prêtre, etc. C'est l'agent des transferts qui tient les nouveaux libérés sous cette surveillance continuelle ; il les fait arrêter et ramener au Pénitencier dès qu'ils s'écartent du droit chemin ou que leur conduite cesse d'être satisfaisante. On a établi légalement un certain nombre de règles qui s'appliquent aux prisonniers récemment libérés et encore maintenus sous la surveillance de l'Établissement ; toutefois ces règles ne sont guère destinées qu'à guider l'admi-

nistration, attendu que, dans la pratique, l'on examine et l'on traite chaque cas séparément d'après les circonstances qui l'ont amené.

Voici les règles dont nous venons de parler :

1. Les hommes, libérés sur parole, qui, par suite d'accident ou d'incapacité, perdent leur place et reviennent volontairement, sans ordre formel ni arrestation, mais avec notre consentement, sont remplacés aussitôt que possible. — La règle admet des exceptions.

2. Les hommes, libérés sous condition, qui, ayant commis une faute, non un crime, perdent leur place et consentent à revenir sur notre invitation ou d'après notre ordre, sont placés dans la seconde catégorie où ils restent au moins trois mois ; ils passent ensuite dans la première catégorie pour y faire le même stage que s'ils y étaient reçus pour la première fois. — Il y a des exceptions à cette règle.

3. Ceux qui ont violé leur serment en commettant une grave offense, ou un crime, ou simplement qui semblent devoir reprendre le chemin du crime, sont arrêtés, ramenés et placés dans la seconde ou la troisième catégorie pour y travailler à leur libération dans les conditions ordinaires. — Cette règle admet également des exceptions.

4. Les détenus qui s'évadent et sont repris, ou qui tentent de s'enfuir, descendent dans la troisième



catégorie et demeurent, dans la classe dont ils se montrent dignes, jusqu'à l'expiration du terme maximum de leur condamnation — au moins.

Un revirement de fortune dans un sens ou dans l'autre, ou le brusque retour d'un prisonnier à la liberté, en un mot, tout changement soudain dans la condition d'un individu est souvent la cause d'excès ; en tout cas, un tel changement ne peut produire de bons résultats. Quand donc un prisonnier doit être remis en liberté, il est nécessaire de l'amener graduellement, au moyen d'une période transitoire, à user sagement d'une liberté à laquelle il n'était plus habitué. D'un autre côté, on admettra que la surveillance exercée par la police sur les criminels récemment libérés, seul moyen de contrôle jusqu'à ce jour connu et adopté, est très attaquant quant à son efficacité : ce procédé enlève, pour ainsi dire, à tout libéré animé de bonnes intentions, les quelques chances qu'il peut avoir de regagner la place, qu'il a perdue dans la société, et l'empêchent ainsi de redevenir un citoyen bon, utile, respectable. Pour que, dans le cas qui nous occupe, une situation transitoire puisse devenir profitable, il faut, avant tout, que celui qui s'y trouve n'ait, en apparence, de relation d'aucune sorte avec la police. Pourquoi, au moyen d'une organisation rationnelle, un fonctionnaire spécial, nommé par le district ou appartenant à un établis-

sement comme celui d'Elmira, n'exercerait-il pas un tel contrôle, ne se mettant en rapport avec la police que pour réclamer son aide, le jour où il en aurait besoin ? Quoi qu'il en soit, une surveillance de ce genre devrait être tenue secrète pour que le passé de l'individu ne soit pas exposé aux yeux du public sans nécessité, ce qui ne peut qu'entraver ses efforts dans la lutte qu'il lui faut entreprendre dès sa sortie de prison. En ce qui concerne l'Institution d'Elmira, tout ce que l'on exige est un certificat du patron du libéré, attestant que celui-ci n'a pas quitté sa place, qu'il travaille et se conduit d'une manière satisfaisante et qu'il semble devoir persévérer dans ses bonnes dispositions.



## DIFFÉRENCES ENTRE LES TROIS GRADES

Nous avons établi dans le chapitre précédent une première distinction entre les trois grades ou catégories de prisonniers : l'alimentation est différente pour chaque grade et les repas sont servis différemment. Les hommes du premier grade prennent leurs repas ensemble dans une grande salle ; ils s'asseyent à des tables de huit à douze places, couvertes de nappes ; ils sont servis dans de la vaisselle de faïence, peuvent satisfaire leur appétit de façons variées et ont en outre le privilège de s'entretenir et de causer à table, même après le dîner, jusqu'à une heure de l'après-midi.

Les détenus sont très courtois dans leurs rapports journaliers. L'un d'eux découpe à table et tous s'entre-servent poliment.

L'uniforme de la deuxième catégorie est un complet en étoffe foncée comme on en rencontre chez les civils, avec une casquette écossaise ; celui du troisième grade est en étoffe rouge-foncé, sans casquette ; le premier grade porte un uniforme bleu très convenable et une coiffure comme les marins.

Les détenus de la première catégorie ont des

cellules plus grandes et plus confortables que les autres ; quelques-unes sont pourvues de sommiers élastiques.

Quand l'Établissement est encombré, ou, en d'autres termes, quand le nombre des cellules est inférieur à celui des prisonniers, il est d'usage de donner une seule cellule pour deux détenus de la première catégorie. Les choix exigent alors beaucoup de considération et de soin.

Autrefois, de courts extraits de journaux étaient lus aux détenus du premier grade pendant leur dîner du dimanche ; cette coutume a été remplacée par la distribution du journal *Le Sommaire* aux prisonniers des deux premiers grades.

Les détenus du premier grade sont autorisés à recevoir et à écrire des lettres le dimanche ; ceux du second peuvent en recevoir chaque dimanche, mais ils n'en écrivent qu'une fois par mois. On permet aux prisonniers du premier et du second grades de recevoir chaque trimestre une courte visite, qui, bien entendu, se passe en présence d'un agent de l'Établissement ; on leur permet aussi de recevoir et d'échanger chaque semaine des livres de la bibliothèque. Les détenus de la troisième catégorie ne jouissent d'aucun de ces privilèges. L'Établissement fournit gratuitement tout ce qu'il faut pour écrire, y compris le timbre-poste. Toute la correspondance, qu'elle vienne du dehors ou qu'elle soit destinée à y



aller, est contrôlée et inspectée par l'agent des transferts.

Pour se rendre de l'une des parties de l'Établissement dans une autre, les détenus du premier grade sont divisés en trois escouades et marchent sur quatre rangs, sous le commandement de capitaines choisis parmi eux ; ceux du second grade sont divisés en un grand nombre d'escouades et marchent sur une double ligne ; des sergents, pris parmi les hommes de la première catégorie, les commandent. Les détenus de la troisième catégorie marchent sur une seule file, la chaîne aux pieds ; ils sont toujours commandés par des fonctionnaires ou des agents de la prison.

Une grande partie des contre-maitres, des aides-fonctionnaires, des gardes de jour et des veilleurs de nuit, se recrutent parmi les détenus du premier grade. Bien qu'ils jouissent d'une grande confiance, ils restent néanmoins soumis à une stricte discipline et à une surveillance continuelle. La moindre négligence, l'omission d'un de leurs devoirs ou l'excès de zèle les exposent à la dégradation, c'est-à-dire au retour dans la deuxième ou même la troisième catégorie.

Dans les ateliers et les salles de classes, les prisonniers sont réunis sans distinction de grades ; on les classe d'après leurs capacités intellectuelles ou physiques sans tenir compte de leur conduite.

Si un individu se montre absolument réfractaire aux méthodes et aux procédés de réforme et d'amélioration de l'Institution, le Conseil des Directeurs est autorisé à le faire transporter dans une maison de correction ou dans toute autre prison d'État. Le nombre de ceux qui sont ainsi transférés dans d'autres établissements est presque insignifiant, à peine un pour cent du nombre total des prisonniers. La vérité est qu'à Elmira, on fait tous les efforts pour rendre le système efficace et rendre ainsi toute mesure de ce genre inutile ; on ne s'y résout d'ailleurs que lorsque tout bon résultat paraît impossible et que l'intérêt de la maison l'exige.

En octobre 1889, sur 943 prisonniers, il y avait à Elmira :

|   |     |
|---|-----|
| Dans la 1 <sup>re</sup> catégorie . . . . . | 723 |
| » 2 <sup>e</sup> » . . . . .                | 209 |
| » 3 <sup>e</sup> » . . . . .                | 11  |

A cause du grand nombre de prisonniers que renferme la première catégorie, on a été obligé de la diviser en 1<sup>re</sup> catégorie A et 1<sup>re</sup> catégorie B, que l'on appelle 1<sup>er</sup> grade supérieur et 1<sup>er</sup> grade inférieur.

Voici la composition des trousseaux cellulaires des prisonniers :

1<sup>er</sup> grade. — Complet des dimanches, complet de calicot, cuvette, cruche, balai, miroir, peigne, boîte à cirage, brosses à dents, à habits, à souliers, à cheveux ; pantoufles, seau à ordures, essuie-mains,  
2.



draps de lit, taies d'oreiller, savon, papiers de rebut, torchon, chaise.

*2<sup>me</sup> grade.* — Pantalon des dimanches, cuvette, cruche, tasse à thé, miroir, peigne, brosses à dents, à habits, à souliers, à cheveux ; boîte à cirage, draps de lit, taies d'oreiller, essuie-mains, pantoufles, balai, seau à ordures, papiers de rebut, savon, torchon ; un pot de mélasse, une bouteille de vinaigre, une salière, une cuiller et une chaise.

*3<sup>me</sup> grade.* — Pantalon des dimanches, cuvette, cruche, essuie-mains, double toile de coutil, taie d'oreiller, torchon, savon ; un pot de mélasse, une salière, papiers de rebut, une cuiller, un balai et un seau à ordures.

Les hommes des deux premières catégories cirent leurs souliers tous les jours à moins qu'ils n'en soient dispensés pour des raisons particulières.

Les détenus sont tenus de toujours porter une chemise sur leur gilet de flanelle ; ceux qui sont autorisés à porter une cravate doivent la nouer convenablement ; quand ils se rendent d'une partie à l'autre de l'Établissement, leurs vestes doivent être soigneusement boutonnées.

Les prisonniers du premier grade doivent tous les matins placer leurs cruches sur le seuil de leurs cellules, en ayant soin de les renverser le bas en haut ; ceux des autres grades doivent les y laisser en outre à midi. Ceux qui n'ont pas besoin d'eau placent sur

le fond de la cruche une carte avec les mots « pas d'eau ». Tous les ustensiles que renferment les cellules doivent être propres et brillants à l'intérieur et à l'extérieur. Si le métal se rouille au point de ne plus pouvoir être nettoyé convenablement avec un linge ou si le numéro du prisonnier s'efface, celui-ci doit en informer l'Intendant. Quand un détenu quitte sa cellule, il doit toujours se présenter convenablement habillé, les vêtements boutonnés et brochés, les cheveux soigneusement peignés, les mains et la figure propres.

Il va sans dire que les détenus doivent éteindre le gaz quand ils sortent de leurs cellules. Quand le signal est donné, ils tirent les verrous, s'avancent au dehors, prennent leur rang dans la file et, à moins d'ordre contraire, maintiennent entre eux une distance de dix-huit pouces.

Pendant qu'on les compte, chacun d'eux se tient devant la porte de sa cellule et y appuie la main.

Les demandes de vêtements de travail, de souliers, de brosses, etc., doivent être adressées au chef de service du département dans lequel se trouve celui qui fait la demande. Les objets nouveaux ne sont délivrés qu'autant que les vieux articles sont rendus en échange. Tout article perdu fait l'objet d'un rapport à moins que celui qui l'a perdu ne donne une explication satisfaisante.

On distribue la mélasse, le vinaigre et le sel, le



1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois ; les papiers de rebut et le savon, le 1<sup>er</sup> du mois. Quiconque casse son pot à mélasse reste privé de cet aliment pendant trente jours. Le majordome doit être averti aussitôt que le pot est brisé, attendu que la période de trente jours commence au moment où la déclaration est faite.

Les hommes de la première catégorie balayent leur chambre très soigneusement tous les matins ; ceux de la deuxième et de la troisième catégories, le matin et à midi. Les portes des cellules sont nettoyées et frottées chaque jour et tout, à l'intérieur, doit être en ordre et d'une propreté parfaite.

Le Surintendant général peut permettre aux détenus des deux premiers grades d'accepter, de leurs familles ou de leurs amis, des photographies, des tapis, etc. ; mais, s'il arrive aux détenteurs de tels objets d'être relégués dans la troisième catégorie, on transporte ces derniers dans les dépôts de l'Établissement et ils ne sont restitués que lorsque les prisonniers quittent la classe des criminels.

Quand deux ou plusieurs détenus occupent la même chambre, ils ne doivent parler qu'à voix basse ; après le deuxième signal du gong, toute conversation doit cesser aussi bien que les bruits qui se produisent nécessairement quand on fait les lits, quand on change les chaises de place, etc.

Ce second signal du gong est le couvre-feu des deux derniers grades ; les détenus du premier sont

autorisés à n'éteindre leur gaz qu'une demi-heure plus tard.

Toute désobéissance à l'une des règles précitées fait l'objet d'un rapport.

Il y a encore des règles spéciales pour le dortoir et le réfectoire des hommes de la première catégorie et, en général, pour toutes les circonstances qui entraînent la réunion des détenus.

---



## L'ÉCOLE

Dès le début, l'éducation a été l'un des caractères distinctifs dominants de la colonie d'Elmira et cette particularité doit être évidemment attribuée en grande partie à ce fait qu'on ne saurait trouver en Amérique un modèle, un principe général et uniforme d'éducation. Les statistiques montrent qu'à leur arrivée, environ soixante-dix prisonniers sur cent ne peuvent pas même faire preuve d'une simple instruction élémentaire. Il est désirable et même nécessaire qu'un effort soit tenté pour faire disparaître un état de choses aussi lamentablement défectueux.

L'éducation, le perfectionnement intellectuel et moral — c'est-à-dire la transformation d'activités mentales irrégulières en activités régulières — est un des facteurs les plus importants d'une réforme qui prétend agir radicalement et produire des effets permanents ; et cela, non seulement en Amérique où les conditions de la vie sont inégales et peu réglementées, mais aussi en Angleterre.

Pour peu que l'on étudie, même superficiellement, la vie intérieure de nos prisons et de nos maisons d'éducation, on ne peut qu'être stupéfait et se

demander : pourquoi gaspiller d'une façon aussi inexcusable un temps précieux et si limité ?

Peut-on s'empêcher de déplorer l'impuissance de la science humaine et de s'affliger de l'état d'imperfection de notre civilisation quand on considère, comme un procédé de perfectionnement, l'interne-ment et l'isolement dans une cellule souvent froide, humide et sombre, pendant quinze, seize et même dix-huit heures sur vingt-quatre, dans l'inaction ou au moins sans un exercice convenable des facultés de l'esprit et du corps.

Dans les pays comme le Royaume-Uni, où le niveau de l'instruction est assez élevé, il n'est pas nécessaire de donner une plus ample instruction aux condamnés que l'on cherche à amender, mais encore faut-il chercher à leur inculquer des idées morales plus élevées que celles qu'ils ont toujours eues. Une activité mentale et psychologique ininterrompue, entretenue rationnellement chez un individu, le force à penser et, par ce fait, développe ses facultés psychologiques, donne plus de force à ses principes moraux et finit par rétablir en lui le sens moral.

Le fondateur et administrateur actuel de la Colonie d'Elmira place ainsi, par ordre d'importance, ce qu'il appelle les trois facteurs principaux de la réforme ou de l'amendement des criminels : l'Éducation, la Conduite, le Travail. L'école seule, d'après



M. Brockway, est capable de réveiller dans un individu la voix endormie de la conscience.

On ne peut considérer la réforme d'un criminel comme effectuée que lorsque ce dernier obéit à sa raison, qu'il comprend le droit et la justice, que ses instincts mauvais cessent de le gouverner et que les influences irrégulières de son organisme mental et psychologique ont été définitivement éliminées. C'est donc pour nous un devoir impérieux de ne nous laisser rebuter par aucun surcroît d'efforts ; de tenter, par tous les moyens pratiques que nous offre la science, d'effectuer une réforme indiscutable dans tous les cas qui sont soumis à notre considération et finalement de ne nous reposer que lorsque nous sommes en mesure d'obtenir ce résultat. Alors, et alors seulement, nous pouvons nous vanter d'avoir trouvé un système de correction et d'amendement.

Un genre de vie bien réglé et un travail régulier peuvent, il est vrai, réconcilier un prévenu avec la discipline de la prison et peuvent avoir sur toute sa conduite une influence réformatrice ; mais l'opinion de toutes les autorités, sur ce point, est qu'un traitement qui n'atteint que le côté physique de la nature humaine ne saurait changer les principes et améliorer les caractères que dans un très petit nombre de cas. Lorsque la capacité de distinguer le bien du mal, lorsque la volonté et le pouvoir de choisir le premier

de préférence au second sont totalement anéantis — et c'est le cas de criminels beaucoup plus nombreux qu'on ne pense — une amélioration physique introduite dans la condition d'un individu peut, à la vérité, contribuer avantageusement à son amélioration morale, mais, seule, elle ne pourrait jamais ou presque jamais produire une réforme radicale, définitive. La conversion doit nécessairement prendre le mal à sa racine, elle doit s'attaquer tout d'abord aux mobiles des actions ; elle doit commencer par rendre l'intelligence et l'âme capables de commander aux éléments physiques rendus plus dociles par la discipline corporelle. Faites sortir quelque peu le sujet de sa sphère, intéressez-le à des choses qui sont restées en dehors des conditions habituelles de sa vie et vous lui aurez fait faire un grand pas dans la voie de la réforme. L'opinion des personnes à l'esprit étroit, qui assurent de parti pris que l'éducation donnée aux criminels leur fournit de nouveau les moyens de persévérer dans leur mauvaise conduite, ne peut être maintenue que dans le cas où cette éducation, défectueuse dans son caractère et sa méthode, est dirigée par des personnes qui manquent de clairvoyance. Cette éducation doit porter non seulement sur l'intelligence, mais aussi et surtout sur l'âme ; de plus, les progrès physiques doivent se maintenir en parfaite harmonie avec les progrès intellectuels ; en un mot, le corps,



l'intelligence, l'âme doivent être traités et se développer simultanément et pourtant isolément.

Les criminels invétérés aiment particulièrement tout ce qui est bas et vil; ils détestent toute occupation physique ou mentale qui pourrait leur donner de bonnes et nobles pensées; l'expérience affermit chaque jour, à Elmira, la conviction que l'éducation obligatoire est réellement une des punitions les plus sévères qu'on puisse infliger à un criminel. Quoi qu'il en soit, on peut appliquer un système rationnel d'éducation et de réforme sans éprouver de grandes difficultés, sans faire des sacrifices matériels considérables, sans même nuire aux travaux manuels, ni compromettre la bonne garde des prisonniers.

L'instruction donnée à Elmira commence par les principes les plus élémentaires. La lecture, l'écriture, l'arithmétique sont enseignées aux prisonniers en prenant pour point de départ les connaissances dont ils font preuve à leur entrée dans l'Établissement. Plus tard, ils étudient les éléments de la langue anglaise, les mathématiques et la géographie; ils suivent des cours d'histoire anglaise, américaine et universelle, de littérature, d'économie politique, d'électricité, de chimie, de physiologie; ils étudient la science des lois et celle de la politique; on leur enseigne la philosophie et, en un mot, tout ce qu'il importe de connaître. Pour quelques-uns, l'étude de

la littérature s'étend jusqu'aux auteurs classiques comme Shakespeare, dont ils discutent les œuvres avec l'intelligence et la gravité que comportent de telles matières. Insignifiante au moment de la fondation de l'Institution, l'école s'est peu à peu développée et est devenue un instrument d'une utilité incomparable. Son action est dirigée de façon à donner au moins les quatre résultats suivants :

(1) Donner les connaissances générales, applicables à toutes les professions honorables.

(2) Faire connaître et comprendre ce que sont d'après la loi les droits et les devoirs de tout honnête citoyen.

(3) Enseigner le devoir et la vérité, d'après la morale.

(4) Enseigner les éléments essentiels des sciences et leur application aux arts, à l'industrie, à l'hygiène, etc.

On répartit les détenus dans une douzaine de classes au moins, afin de pouvoir établir une certaine uniformité dans chacune d'elles.

Il n'y avait au début que sept cours : (1) Lecture, écriture, calcul, sujets élémentaires; (2) sciences physiques; (3) économie politique; (4) lois civiles; (5) algèbre; (6) littérature anglaise; (7) morale pratique.

L'année dernière, un accroissement considérable du nombre des prisonniers — 900 en moyenne — a



nécessité la formation de vingt classes séparées. La classification est faite de manière à rendre l'instruction donnée collectivement aussi profitable, pour chacun des écoliers en particulier, que si cette instruction était donnée individuellement, ou plutôt, on la rend aussi individuelle que possible. Il ya d'un côté ceux qui possèdent peu ou très peu d'instruction et qui doivent commencer par les éléments les plus rudimentaires et d'un autre côté ceux qui, ayant déjà suivi des cours assez élevés, n'ont toutefois que des connaissances superficielles et ceux qui, possédant une instruction des plus sommaires, peuvent cependant commencer des études classiques. En somme, il s'agit de développer des intelligences qui ont entre elles les plus grandes différences ; c'est pourquoi il faut absolument se servir d'un système pédagogique spécial, si l'on veut que le temps et les efforts des maîtres ne soient pas totalement perdus. L'instruction de sujets tels que ceux qui nous occupent exige un traitement (sinon un enseignement individuel ; telle est la base indispensable du système d'instruction à employer dans une colonie pénitentiaire.

Il est évident, sans plus de commentaires, qu'un travail extrêmement considérable s'accomplit dans ce département et que l'Institution s'est donné la tâche de résoudre des problèmes d'une importance capitale. Nous ajoutons une courte description de

quelques-unes des branches de l'enseignement donné à Elmira.

*Lecture, écriture, arithmétique, calcul mental, éléments du langage, grammaire, analyse et composition, arithmétique appliquée, éléments de science familière.*

*Histoire de l'Amérique.* Étude spéciale du développement et de l'influence des institutions civiles.

*Littérature anglaise.* Comprenant l'étude des influences qui ont amené des changements dans les idées en Angleterre et en Amérique ; la biographie des bons auteurs avec la lecture expliquée de leurs chefs-d'œuvre, le tout spécialement en vue de l'acquisition d'idées nouvelles, de la culture et de l'élévation du goût en matière littéraire.

*Géographie.* Étude de la terre, demeure de l'homme ; étude comparée des progrès de l'industrie humaine, du commerce et des autres éléments de civilisation en tenant compte de la structure des continents, de la distribution des eaux, des climats, des productions naturelles, etc.

*Économie politique.* Tracer le développement et les traits caractéristiques de la société industrielle, examiner, sans rien omettre, avec exemples à l'appui, les principes applicables à la vie économique dans les conditions actuelles de la société ; étudier les lois de la production, de la distribution, de l'échange et de la consommation.



*Mathématiques élémentaires.* Se familiariser avec les principes de géométrie et les calculs algébriques sans lesquels on ne saurait aborder utilement les branches plus avancées de la science pratique.

*Physiologie.* Etudier le corps humain pour obéir d'une façon élémentaire et complète à la maxime : « Connais-toi toi-même ». Relations à établir entre les règles de l'hygiène et les actes vitaux les plus importants ; influences de la condition physique d'un individu sur son état mental et son caractère.

*La sténographie, la télégraphie, l'usage de la presse à main* demandent le service prompt, immédiat, des connaissances acquises à l'école ; ces branches techniques favorisent le développement de la mémoire et la sûreté de la perception, rendent le jugement plus pratique et habituent à concentrer l'attention. Ces études sont donc aux points de vue disciplinaire et utilitaire d'une haute importance ; l'une d'elles, la sténographie, peut même venir en aide à ceux qui assistent aux conférences faites dans l'intérieur de l'Établissement.

*Histoire ancienne et du moyen âge,* limitée aux grands peuples de l'antiquité et aux institutions des époques plus rapprochées, qui ont exercé quelque influence sur les progrès de l'humanité : l'Égypte, la Palestine, la Phénicie, la Grèce, Rome, la France,

l'Allemagne, l'Angleterre, sont étudiées successivement ; le génie, la grandeur, la décadence de leurs peuples sont mis en parallèle ; les principes que nous ont légués les temps passés et les leçons que nous en pouvons tirer font l'objet d'une étude approfondie. Cette branche de l'instruction donnée à Elmira doit répondre à un triple but : habituer par l'étude de l'histoire à la recherche logique des causes et des conséquences ; créer ou développer la noblesse des sentiments en la faisant découvrir dans la conduite ou le caractère des héros et des sages des pays étrangers et des temps anciens ; inculquer de justes notions de gouvernement pratique en se basant sur les expériences heureuses ou infructueuses des temps passés.

*Morale pratique.* Le but de cette partie de l'enseignement est celui vers lequel tendent plus ou moins directement toutes les autres branches d'études, celui auquel préparent tous les autres procédés de réforme, ce but, c'est la vie honnête. Il s'agit de bien mettre les écoliers en face de la question du devoir et de ses principes fondamentaux ; de leur faire connaître et en même temps comprendre la partie immatérielle, morale, de leur être, révélant ainsi à beaucoup d'entre eux un monde nouveau de pensées et de sentiments, donnant à tous un sens plus vrai et plus profond des rapports qui doivent exister entre ce monde et eux-mêmes. On y parvient au



moyen de conférences, de lectures prises dans les bons auteurs, de discussions en classe, et surtout en provoquant l'étude et la réflexion personnelles par des questions pratiques sur des sujets qui exigent l'application délicate des principes de la morale. Non seulement ce cours d'études donne les moyens d'acquérir de nouvelles connaissances, mais il procure aussi ce qui peut être d'une utilité immédiate et particulièrement des notions sur la constitution de la société, sur les hauts faits des nations dans le passé, sur les trésors de pensées semées dans la littérature nationale, sur les principes qui sont la base du devoir et qui devraient toujours être la règle de notre vie. Son but, dans les parties les moins élevées du programme, n'est pas d'enseigner à nouveau les connaissances qui ont été déjà fournies par l'observation, mais de les rectifier, de les compléter, de les analyser et de rendre ainsi leurs principes plus faciles à comprendre et leurs relations plus faciles à saisir.

Au lieu de livres imprimés, on distribue, aux détenus des classes avancées, des feuilles détachées indiquant le sujet de chaque prochaine leçon. Pour en donner une idée, nous allons traduire ici en entier un feuillet distribué avant une conférence faite dans la classe de morale pratique.

## CONFÉRENCES SUR LA MORALE PRATIQUE

*Sommaire de la discussion du 7 novembre.*

M. Ch. A. Collin, professeur.

IV. — Quelques principes fondamentaux de l'hygiène du corps.

*A. — Modération.*

La modération est, selon moi, une sorte d'ordre et de contrôle dans certains plaisirs et certains désirs, ce qui se trouve résumé dans cette devise : « Chacun est maître de soi ».

Cette expression « être maître de soi-même » paraît ridicule en ce sens que le maître est en même temps l'esclave, et l'esclave, le maître. En tout cas, la vraie signification est, je crois, que l'âme de l'homme renferme de bons et de mauvais principes ; quand les bons principes l'emportent sur les mauvais, nous disons que l'homme est son propre maître, mais, quand ce sont les mauvais qui prennent le dessus, nous disons que l'homme est son propre esclave et qu'il n'a pas de principes. (*Platon, De la République, 430; Jowett, II, 256.*)

Et, si ton œil droit est une occasion de péché, arrache-le et jette-le loin de toi, car il vaut mieux être privé d'un œil que d'être tout entier précipité dans



l'enfer. Et, si ta main droite est pour toi une cause d'offense, coupe-la et jette-la loin de toi, car il est préférable que l'un de tes membres périsse et que ton corps entier ne soit pas jeté en enfer. (*Jésus, Math. V, 29, 30.*)

C'est pourquoi, si la viande est une cause d'offense pour mon frère, je m'abstiendrai de manger de la viande, de peur d'offenser mon frère. (*St-Paul, I, Cor., VIII, 13.*)

(1) Toute constitution physique débile et toute maladie sont, *prima facie*, une honte. De toutes les lois qui se rapportent à notre conduite, il n'en est pas qui ait été écrite par notre Créateur avec plus de précision que celles qui concernent la santé du corps. Toute violation de ces lois est infailliblement et sévèrement punie, car c'est dans cette violation que résident les premiers et les plus impardonnables péchés. La maladie est pour l'individu lui-même une cause d'incapacité et pour ceux qui l'entourent une cause de souffrances. Il n'y a place dans notre nature pour la maladie que lorsqu'elle est le résultat de causes extérieures et lorsqu'elle n'est en aucune façon amenée par nos propres fautes. Notre conviction est que l'âme humaine — l'homme lui-même, en somme — ne bénéficie de son passage dans cette vie que si elle est exempte d'infirmités et de maladies.

(2) L'homme est un être tout matériel quand il

paraît sur la terre. Son ensemble physique se développe lentement. Son entourage ne l'élève tout d'abord que physiquement et, pendant un temps assez long, l'éducation est toute physiologique. Une physiologie saine, une bonne hygiène est la base élémentaire de la morale et de la vraie religion ; elle constitue la seule pierre fondamentale de la vie physique et intellectuelle. Ainsi nous améliorerions, la plupart, notre moralité physique et hygiénique, si nous voulions prendre autant de soin de notre corps que le font les animaux des champs.

(3) Une nourriture convenable est la première loi et la plus importante.

Le premier point de cette loi est la modération. La propreté — c'est-à-dire l'enlèvement de tout rebut — est le second point, peut-être d'égale importance.

Quand une saine constitution physique aura satisfait strictement à ces deux conditions, l'activité de l'organisme qui en résultera remplira le but pour lequel la machine humaine a été construite.

Les principes essentiels de la santé physique chez une personne de bonne constitution sont la modération, la propreté et l'activité.

(4) On apprécie généralement beaucoup, mais rarement en raison de leur importance, le manger et le boire de bonne qualité, pris en quantité suffisante. Le peu d'attention que l'on apporte généralement dans l'usage des aliments diminue sensiblement



la durée moyenne de la vie humaine; il arrive même souvent que ce manque de discernement met fin soudainement à notre existence. Cependant, ces dangers se présentant rarement d'une manière directe ou fatale, ils n'attirent pas l'attention générale. Très peu nombreux sont ceux qui meurent positivement de faim et, cependant, combien doivent leurs maladies ou leur mort prématurée à l'insuffisance ou à la mauvaise qualité de leurs aliments !

(5) Le danger le plus commun et le plus à redouter est évidemment l'excès dans le boire et le manger. Comme cette partie de la nutrition constitue une fonction agréable, l'homme est toujours incliné à augmenter, à multiplier, à prolonger le plaisir qu'il en retire. Ceux qui s'abandonnent à un tel penchant le développent continuellement et détournent une fonction essentielle de son but réel; ils se condamnent pour ainsi dire eux-mêmes au supplice de Tantale et sont destinés à ne jamais être satisfaits.

Il n'est pas surprenant qu'une réaction se soit produite en opposition aux excès physiques et que des hommes se soient laissé attirer et entraîner vers un autre extrême, l'ascétisme. Le jeûne, la faim, la mortification, la malpropreté ont été regardés comme des expiations méritoires. Ceux qui se livrent à l'étude de la nature humaine ne doivent pas plus négliger l'ascétisme que l'épicurisme.

(6) Toutefois, ne nous laissons tromper ni par la

vertueuse puissance de la modération ni par la vicieuse faiblesse de l'abstinence. Un homme raisonnable et sain doit maintenir son corps plein de vie et de force; il faut que tous les sens soient éveillés, que tous les désirs, l'appétit compris, soient vifs, aiguisés, mais non excessifs; l'homme doit les guider d'une main ferme et sûre, comme un charretier qui conduit un attelage fougueux ou un mécanicien qui dirige un train rapide. Celui qui sait mettre un frein à ses désirs et qui ne perd pas de vue le but de la vie trouve en elle une source constante de plaisirs et ne se demande jamais, en proie à la tristesse, « si la vie vaut la peine de vivre ».

(7) *Mens sana in corpore sano* peut comprendre la vie d'un homme « parfait ». Quoi qu'il en soit, tels que nous sommes, nous devons tous plus ou moins régler notre régime alimentaire et quelquefois jeûner, comme le font les malades. Comme les malades, nous devons parfois nous abstenir de toute nourriture. Il est surprenant que nous puissions être amenés à avouer que nous sommes totalement dénués de santé.

Quand notre appétit a été stimulé irrégulièrement et d'une façon chronique par l'intempérance et les excès d'une longue série d'ancêtres, il ressemble à un cheval échappé : dès le premier instant de liberté, il commence une course folle sans le plus petit grain de raison ou de conscience.



Quoique ceci soit en réalité une faiblesse, il nous faut souvent employer le procédé qui réussit au faible — une abstinence absolue — : arracher l'œil droit, couper la main droite.

(8) Je ne connais pas d'immoralités issues de désirs physiques qui ne soient ou la perversion de désirs naturels et salutaires ou la suite d'un usage pernicieux de stimulants artificiels spéciaux.

L'usage de stimulants par tous les peuples de la terre peut avoir deux significations différentes : ou les peuples de toutes les nations ont perverti leurs natures, créé et développé des appétits artificiels contre nature, ou bien un usage modéré de stimulants a sa place marquée dans l'organisme d'un homme bien portant. Si la première supposition est vraie, l'abstinence absolue, en fait de stimulants, doit être la règle commune ; si c'est au contraire la seconde supposition qui est la vraie, eh bien, la règle sûre et pratique pour la majorité, et peut-être pour tous, sera encore de s'abstenir totalement.

— Le point le plus important et le plus difficile de cette méthode d'éducation est la classification judicieuse des élèves ; elle ne doit pas être faite en tenant seulement compte de l'instruction qu'ils possèdent, mais, avant tout et pour tout, en prenant pour base les talents naturels, les dispositions intellectuelles des sujets. Ce travail de classification ne peut être bien compris et convenablement exécuté que par un

homme dont le dévouement à son œuvre est sans bornes et encore lui faut-il une grande connaissance du monde et des hommes et une intelligence profonde de la vie pratique. Le point de départ de M. Brockway est avec juste raison cette incontestable vérité qui veut que le résultat doive surtout dépendre du premier essai tenté en vue de l'expansion de l'intelligence. Et, quelque difficile que le problème puisse paraître, M. Brockway semble l'avoir résolu à Elmira, non seulement en théorie, mais aussi en pratique. Naturellement, l'idée d'une libération finale constamment entretenue chez le détenu doit être considérée comme un puissant stimulant ; l'aversion qu'il éprouvait originairement pour toute culture intellectuelle, pour toute occupation mentale, disparaît et fait place à une activité féconde, dès que cette occupation et cette culture sont reconnues comme des moyens de salut ; alors un appétit ou désir spontané de nourriture intellectuelle se forme rapidement. On en trouve une preuve évidente dans le choix des livres de la bibliothèque de l'Institution. Tout d'abord, on recherche des ouvrages appartenant à la littérature légère, principalement pour « tuer le temps ». Mais, par suite de l'influence infailliblement heureuse de la méthode d'éducation adoptée, un changement certain est bientôt perceptible : ces hommes, qui dans la vie publique n'auraient peut-être jamais ouvert un livre et qui



avaient commencé par lire des romans, ne tardent pas à consulter des ouvrages historiques, moraux, économiques ou classiques.

On ne se sert d'aucun livre de classe à Elmira, l'instruction est donnée oralement par les autorités enseignantes scientifiques, littéraires, etc., les plus en vue dans la contrée environnante ; des fonds sont inscrits au budget de l'Institution pour la rémunération des services de ce genre. Un certain nombre de personnages bien connus viennent faire des conférences ou donner des leçons gratis ; et il y a aussi parmi les prisonniers des hommes qu'on peut choisir et que l'on choisit comme professeurs et conférenciers.

Les prisonniers d'Elmira diffèrent des élèves des classes ordinaires par leur condition physique, leur âge et leur expérience ; aussi, en règle générale, les premiers sont plus industrieux et donnent de meilleurs résultats que les seconds, quand la marche des études ne dévie pas de la voie tracée, et cela en dépit de l'infériorité que donne à certains prisonniers un penchant à l'inertie physique et mentale. En vérité, cette soif d'apprendre et cet intérêt que les détenus prennent à tout ce qui se rapporte à l'école créent chez l'observateur une impression particulière, très agréable. Ceci est vraiment étonnant : on ne saurait trouver nulle part dans la vie ordinaire une école, si bien organisée et si bien disciplinée

qu'elle soit, où la qualité des élèves soit supérieure. Un beau zèle qui vient de s'éveiller en eux semble leur avoir dévoilé un monde nouveau et les avoir merveilleusement disposés à l'étude, à l'acquisition de connaissances et d'idées. En voici d'ailleurs la meilleure preuve : sur 70 pour cent qui étaient originellement dans une basse ignorance, il s'en trouve à peine 4 pour cent sur lesquels l'école n'a qu'une légère influence ; de 66 à 95 pour cent font des progrès réguliers et beaucoup d'entre eux atteignent le plus haut degré de culture intellectuelle. Le point capital de la méthode est le traitement essentiellement individuel que reçoivent les écoliers. De toutes les instructions données aux professeurs, la plus formelle est celle qui leur enjoint de se mettre en contact avec chaque individu, afin de pouvoir apprécier aussi exactement que possible ses capacités et ses besoins réels et stimuler celles de ses facultés qui semblent le moins éveillées.

Les professeurs et instructeurs sont instamment priés de veiller attentivement à la bonne conduite et au bon esprit disciplinaire des élèves et d'adresser un rapport au Surintendant général dès qu'ils observent un changement quelconque ou notent un fait digne d'être signalé.

Un examen écrit a lieu tous les mois ; les professeurs sont tenus de dresser les listes et de publier promptement les résultats de chaque examen avec



l'indication des moyennes obtenues par chaque élève. Ces listes servent de base au classement qui décide du maintien des détenus dans la même classe ou de leur transfert dans une classe supérieure ou dans une classe inférieure, selon les cas. Le renvoi d'un détenu dans une classe inférieure n'a lieu que lorsqu'il est évident que ce prisonnier n'est pas à sa place dans la classe où il se trouve, ou bien lorsque la moyenne qu'il a obtenue dans un examen est extrêmement basse.

La nécessité d'une stricte impartialité s'impose aux professeurs et aux instructeurs, comme à tous les autres fonctionnaires. Ils ne sont pas responsables des résultats de leur enseignement ; leurs fonctions prennent fin quand ils font connaître les moyennes des élèves. Il n'y a de responsabilité personnelle que pour les prisonniers, ce dont ils sont avertis dès les premiers instants de leur admission. Chaque individu ne peut compter que sur lui-même, il n'a qu'à suivre la ligne droite qui lui est tracée, il sait que tout dépend de son activité personnelle. Chaque prisonnier est si bien pénétré de cette idée d'une responsabilité individuelle qu'à chacun de ses pas, à chacune de ses pensées, à chacun de ses actes, il est forcé de réfléchir. L'avancement et la libération prématurée dépendent exclusivement de l'individu lui-même et il lui faut vouloir fermement et agir sérieusement pour atteindre son but. On ne

demande pas aux détenus d'obéir servilement à la lettre de la loi, ni de se soumettre aveuglément aux coutumes et aux règlements les moins importants ; on n'accorde pas même une très grande importance au simple et passif accomplissement du devoir ; ce que l'on veut, c'est le développement individuel du pouvoir de perception intime. L'individu doit se bien convaincre dans son for intérieur de l'immoralité de toutes les mauvaises actions et des bienfaits qui sont l'apanage d'une vie honnête et bien ordonnée.

Le développement simultané des facultés morales et intellectuelles du prisonnier est un trait particulier de ce système d'éducation. Les écoliers ne doivent pas leurs sentiments moraux qu'à l'instruction religieuse, aux sermons, etc., des ministres des diverses croyances, ils les doivent en grande partie, sinon pour la plus grande partie, aux professeurs et aux instructeurs laïques. Tout le système scolaire est basé sur des idées de moralité et son objet est d'inculquer l'idée d'une morale pratique. Le résultat que l'on a en vue est moins de communiquer des connaissances, et même des idées, suivant de vieux ou de nouveaux clichés, que d'éveiller l'intelligence et l'âme de l'individu, de façon à y laisser une idée vraie, exacte, de l'ordre moral du monde et la conception bien nette de nos rapports avec cet ordre moral. Pour encourager l'intérêt de l'élève et le



tenir éveillé, on admet toujours en classe la libre discussion de tel ou tel point et ce procédé a toujours été reconnu essentiel et efficace au plus haut degré dans l'enseignement de la morale pratique. Les ministres religieux sont unanimes à louer dans leurs rapports annuels la bonne tenue des prisonniers et leurs progrès en matière religieuse ; ils constatent donc et confirment le grand et profitable effet de l'enseignement moral laïque. Les examens mettent hors de doute les progrès réalisés dans la manière de traiter les difficiles questions de morale qui sont posées aux élèves. A ce propos, nous devons faire remarquer que la dissimulation et le mensonge se rencontrent bien moins souvent dans les réponses qu'on ne le croit. Quelque superficielles que puissent être les vues dont une réponse est l'expression, on peut l'accepter avec une confiance illimitée quant à la sincérité, attendu que cette réponse est donnée ouvertement, librement, parfois aussi, inconsidérément. Voici, comme exemple, les réponses de quelques élèves, aux derniers examens :

« N° 2.422. Dans la recherche des plaisirs, j'ai trouvé une source inépuisable de bonheur. — Les excès furent mes délices, maintenant c'est la modération. »

« N° 2.737. J'ai gagné énormément, quand je me suis rendu un compte exact des inconvénients de la colère. »

« N° 2.236. Les leçons, que j'ai suivies ici, m'ont appris que le plan le plus sage et le plus profitable est de se tenir dans un juste milieu, c'est-à-dire de ne mépriser ni le plaisir légitime, ni le travail honnête, mais de les combiner en un tout harmonieux. »

« N° 2.768. Grâce aux conférences, libres discussions, etc., j'ai déjà reconnu l'inanité des théories épicuriennes que j'avais inconsciemment suivies. Je crois que la raison et la conscience, ainsi que l'obéissance absolue à la loi, devraient être les éléments dominants de tout système d'enseignement moral. »

« N° 1.973. J'ai plus appris ici concernant la manière d'être heureux que je ne savais à mon arrivée. quand je dis heureux, je prends évidemment ce mot dans sa bonne et vraie acception. — J'ai appris qu'une personne qui agit raisonnablement, après avoir réfléchi attentivement, ne fera que ce qui paraît devoir servir son confort moral. — J'ai appris également que le fou seul peut penser à se donner la mort. »

« N° 1.890. J'ai surtout appris, au point de vue moral, que nous sommes tous frères. »

Voici un extrait d'un rapport écrit en 1883 par M. Charles A. Collin, professeur de la classe de Morale pratique, un an après la fondation de cette classe :



« La classe de Morale pratique se composait, au début, de soixante-dix jeunes gens environ, âgés de seize à trente ans, pris parmi les plus intelligents et choisis dans une population d'environ 600. Ils s'étaient pour la plupart élevés graduellement des classes plus élémentaires et avaient eu l'avantage de recevoir une bonne instruction dans les diverses classes du Pénitencier pendant une période variant de une à trois années. Ils avaient notamment suivi le cours d'Économie politique de mon collègue le Juge de notre comté, celui de Physique, ceux d'Histoire anglaise et de Gouvernement civil, tous deux faits par le Président de l'Académie libre du Pénitencier.

« Rejetant expressément les histoires drôles, les expressions oratoires et toutes les niaiseries de ce genre, je me mis sérieusement à discuter les genres de vie les plus confortables. Au début, je ne reconnus aucune autorité, pas même la Bible, et cherchai à résoudre le problème de la vie, comme si c'eût été pour la première fois. Ma figure favorite, celle que j'utilisais le plus souvent, consistait dans une comparaison établie entre les individus dans la société et les locomotives qui roulent sur une voie détériorée, exposées aux déraillements, aux collisions et par suite à la ruine. Le confort corporel et la santé physique me conduisirent bien vite à la tempérance. Quant à l'application de la tempérance

aux stimulants et aux narcotiques, faible jusqu'à la témérité pour les intelligences honnêtes, j'exposai sans détour ma théorie sur la tempérance comparée à l'abstinence totale. Mes élèves m'avaient écouté jusqu'alors avec un intérêt incertain, mais, maintenant, ils commençaient à flairer une hérésie grossière. Le Surintendant général s'attendait nerveusement à me voir enjamber la haie qui me séparait du précipice au bord duquel je marchais. A la première séance, je m'étais efforcé d'amener une discussion en adressant directement des questions à quelques membres de mon auditoire : un essai de dix minutes me satisfit pleinement. A partir de ce moment, les discussions devaient avoir lieu sans insistance de ma part. On me reprocha d'encourager l'intempérance et nous eûmes dans la classe des conférenciers qui prêchèrent énergiquement l'abstinence exclusive. Je ne regimbai point sous la fêrule et admis volontiers qu'une abstinence absolue était peut-être la seule bonne règle pour tous, mais certainement la seule règle sûre pour le grand nombre.

« Vers cette époque, mes élèves avaient décidé que leur professeur n'était ni brillant ni particulièrement sage. Ils ne voyaient pas bien comment ils pourraient subir leurs examens avec quelque succès après de telles études. La classe de Morale pratique devint décidément impopulaire et fut bien-



tôt connue dans tout l'Établissement sous le nom de Classe de Canaillerie pratique.

« De la santé du corps, les discussions passèrent naturellement à la santé et aux maladies de l'âme. Là, je rencontrai un esprit de scepticisme dont je veux donner une idée en produisant un extrait d'une note qui me fut envoyée à la suite d'une conférence :

« “ Monsieur le Professeur, je crois que l'homme qui, dimanche dernier, déclara qu'il avait une âme, fit une assertion bien hardie. Je n'en suis pas aussi sûr que lui et ne demande qu'à être convaincu du fait ”. »

« Chose étrange, cette proposition, « l'homme a une âme », me troubla chaque dimanche pendant quelque temps, malgré le concours de la majorité orthodoxe de la classe. Finalement, je formulai ainsi ma proposition : « Si je vous disais que vous êtes un sot, vous diriez que je vous ai insulté. Il y a donc une partie de vous-même, quelque chose, enfin, en dehors de votre corps, et ce quelque chose peut être heureux, peut souffrir, peut être sain ou malade. Quelle que soit la nature de ce quelque chose, appelons-le « âme ». sans nous demander s'il continue d'exister après notre mort. » Le meneur des sceptiques, John Doe, jeune et intelligent scélérat de dix-huit ans, me dit un jour en particulier, comme nous sortions ensemble de la salle de classe : « Etant donné le sens que vous prêtez au mot âme, je vois

que l'homme a une âme, mais je ne sais s'il en possède une dans le sens religieux du mot, je vais attendre, y réfléchir et me former un jugement sur ce point. »

« La discussion des maladies de l'âme amena bien vite à l'étude la vengeance. Une discussion témérairement honnête sur l'utilité de la vengeance remit le Surintendant général sur des charbons ardents. Je venais donc de formuler une nouvelle hérésie ; elle choqua plus fortement encore mon auditoire. “ C'est la vengeance qui m'a conduit ici ”, dirent franchement plusieurs élèves. Je montrai alors l'autre côté de la question en lisant quelques passages choisis du dialogue socratique de Platon et les fis suivre de commentaires appropriés, enfin je développai cette proposition : Commettre une injustice est un plus grand malheur que de la subir. J'étais tout à fait content de mon argumentation, mais John Doe ne l'était pas. Il me fit parvenir la note suivante :

« “ Je n'ai assisté qu'à deux conférences et ne puis savoir ce qui a été dit dans les trois autres. Mais dans celle du vingt-quatre, il me semble que vous avez été un peu trop loin. Vous dites que, si un homme vous frappe par pure méchanceté, le mieux est de ne pas l'inquiéter. Et la raison, c'est que l'homme qui agit ainsi blesse ce que nous sommes convenus d'appeler son âme et, s'il continue de la blesser ainsi, il finira par s'apercevoir qu'il se fait à lui-même plus de mal



qu'à vous. Voilà ce qu'on aura bien de la peine à appeler de la Morale pratique. Ce qui n'est pas naturel peut difficilement être qualifié de pratique. La vengeance n'est pas seulement la satisfaction d'un désir, c'est aussi un mode de protection. Ce serait une jolie contrée, ma foi, que celle dont le gouvernement laisserait les gens faire tout le mal qu'il leur plairait, consolé seulement de savoir que ces malfaiteurs nuiraient moins à leurs souffre-douleur qu'à eux-mêmes. La preuve que la vengeance est une protection naturelle et qu'elle est instinctive, c'est que, si un homme vous donne un coup, votre premier mouvement est de lui en rendre deux pour lui bien faire voir que vous n'êtes pas homme à vous laisser frapper impunément et pour l'obliger par la peur à se retirer. La vengeance dans un tel cas est bien une protection naturelle et le résultat d'une impulsion instinctive tellement universelle qu'elle doit renfermer quelque bien en elle-même. De plus, vous dites qu'un homme qui vous a frappé n'a blessé que votre chair. Est-ce bien vrai ? Supposons qu'il vous ait frappé la joue. Elle vous fait mal. La matière organique a été meurtrie. Est-ce bien tout ? Qu'est-ce qui vous fait fermer les poings et serrer les dents ? Ah ! c'est qu'une autre source de sensations a été atteinte. Quelle est-elle ?.....

« “ Considérez-vous vous-même et voyez si celui qui vous a frappé n'a pas l'avantage. Il y a

plus ; un homme vous frappe, vous êtes persuadé qu'en ne l'inquiétant pas il payera chèrement sa mauvaise action, comment qualifierez-vous cette sorte de magnanimité ? Le monde croira que vous avez tendu la joue gauche, tandis qu'au fond de votre cœur vous vous attendiez à recevoir votre livre de chair.

« “ Pardonnez à ma franchise, je vous prie, et croyez-moi votre élève attentif et respectueux. »

« Je reconnus en toute sincérité, devant la classe, la supériorité du raisonnement de mon élève.

« *Note.* Je puis indiquer rapidement ici les circonstances particulièrement déplorables dans lesquelles se trouvait John Doe, en ce qui concerne l'hérédité et quant au milieu dans lequel il avait vécu. Son père était un voleur de profession et sa mère vendait son silence sur des crimes auxquels elle pouvait bien n'être pas tout à fait étrangère. Tous deux étaient en prison quand John, à peine âgé de seize ans, fut conduit au Pénitencier pour avoir embrassé la carrière de son père, afin de subvenir aux besoins de ses frères et sœurs, plus jeunes que lui. Avec quelle ardeur il lutte pour la défense de ce qu'il voit bien clairement ! Quoi qu'il en soit, on verra où l'a conduit cette lutte en lisant un de ses articles, paru environ un an plus tard dans le journal du Pénitencier et écrit du fond de son cœur. Voici cet article :



## DIEU ET LE ROUGE-GORGE.

« Le matin, de très bonne heure, avant le chant du coq paresseux, vous pouvez entendre le rouge-gorge entonner son chant de bienvenue au soleil. Tout est silencieux jusqu'au moment où cette musique fend l'air et arrive jusqu'à vous. En l'écoutant, vous vous sentez envahi par la pensée de Celui qui fit le rouge-gorge et nous-mêmes. Le doux chant de l'oiseau est peut-être une action de grâces qu'il adresse à Dieu pour la protection qu'il lui donne contre les dangers de la nuit. Les oiseaux connaissent-ils Dieu? Qui sait? Peut-être est-il la cause de ce que dans notre ignorance nous appelons instinct? Un jour que j'écoutais des oiseaux chanter, je m'endormis et vis dans un rêve une maison près de la mer. Une pelouse s'étendait devant la façade de cette maison et un rouge-gorge sautillait çà et là à la recherche de quelque nourriture pour ses petits. Pendant ce temps, le ciel s'obscurcissait. Je voyais l'orage s'approcher et, quand il s'abattit sur le lieu où je me trouvais, je vis l'oiseau s'accrocher de toutes ses forces aux branches d'un arbre. Mais le vent était furieux, il l'arracha de sa branche et l'emporta au-dessus de l'Océan, de plus en plus loin de la rive, jusqu'à ce qu'ayant perdu de sa violence et dépensé toute sa furie, il laissa la pauvre petite bête au-dessus de l'Océan, si loin qu'aucune terre n'était plus

en vue et qu'aucun signe ne pouvait guider son retour. Tout en volant, le pauvre rouge-gorge pensait à ses petits et à sa compagne. Il croyait aller vers eux, mais chacun de ses faibles efforts l'emportait toujours plus loin, quoiqu'il l'ignorât. Je croyais entendre, dans son cri de frayeur: « Oh! où reposerais-je mon aile fatiguée! » Mais il ne put tirer aucune réponse des murmures de l'Océan, il continua donc de voler jusqu'à la nuit, puis, complètement épuisé, il se laissa tomber au milieu des vagues cruelles et mourut.

« Et Celui qui fit l'oiseau le recevra quand le cours de sa vie sera achevé. Le petit rouge-gorge ne saurait-il trouver dans cette maison aux nombreuses demeures un lieu pour reposer son aile fatiguée? Le ciel est-il fait pour l'homme seul? Est-ce que ces petites créatures qui n'offensent jamais Dieu, mais l'adorent de tout leur petit cœur pur et heureux, n'ont aucun droit aux joies futures? Qui peut en douter? »

Le professeur Collin continue :

« Nous continuâmes nos lectures tirées de Socrate par « Le châtement, remède contre les maladies de l'âme ». Qu'un coupable courût vers un juge pour être puni, comme un autre lorsqu'il est blessé, et qu'il fit la même chose pour ses parents et ses amis cela semblait à mes auditeurs une doctrine aussi étrange que nouvelle et ceux-mêmes qui faisaient



profession d'orthodoxie se demandaient de quel côté ils devaient se ranger. La seule difficulté qui subsistait maintenant dans les discussions était de les contrôler. Une demi-douzaine de mains se levaient à la fois pour réclamer avec impatience le signal du président qui permettait de prendre la parole. Le Surintendant général lui-même ne pouvait pas toujours demeurer tranquillement assis.

« A mesure que nous avancions, l'intérêt augmentait rapidement. Cela durait depuis quelques semaines sur des sujets de ce genre, quand, une dispute s'étant élevée entre deux hommes à propos d'une certaine expression que l'un des deux considérait comme un juron, la question fut portée devant la classe. J'essayai de démontrer la valeur de la vénération religieuse. Mais, quelque indifférents qu'ils aient pu se montrer lorsqu'ils attaquaient réciproquement leurs théories morales, chacun se montra décidé à combattre pour sa religion. Les juifs se trouvaient insultés par les remarques des catholiques romains, et *vice versa*, et ainsi de suite pour ceux des autres confessions, jusqu'aux agnostiques eux-mêmes. La direction de la discussion me fut enlevée et, sans la présence du *pédagogue* de la prison, la classe aurait pu prendre fin comme la fameuse société du Stanislaus.

« Le Surintendant général jugea prudent de défendre aux hommes du premier grade de continuer

la discussion pendant les repas. Les deux dimanches suivants, je conservai presque seul la parole et consacrai les deux séances à l'analyse raisonnée des controverses religieuses.

« Par la suite, un mot suffisait pour arrêter tout symptôme de dispute religieuse. Toutefois, il était souvent nécessaire de réprimer l'esprit de controverse, ainsi que l'*argumentum ad hominem*. Tels étaient les seuls points sur lesquels les anciens membres de l'Académie perdaient leur ascendant sur les nouveaux venus.

« Le nombre des membres s'accrut graduellement. En 1886, il s'élevait à 300. La classe devint très populaire, comme peut le faire supposer la lecture de la note suivante remise au Surintendant général, que nous reproduisons textuellement :

“ Gen'l Sup't: — Please helow me to attend the lectures on Practical Morality sundays fornoon. I ges I can pass examination. I would much like it, as I think morality is my weakest point.

YOURS TRULY ”. (a)

« Bientôt, je m'avançai lourdement, non sans patauger, sur la *terra incognita* des affaires

(a) M. le Surintendant général. — Veuillez me permettre de suivre les cours de moralité pratique, qui se tiennent le dimanche dans la matinée. Je me crois de force à subir l'examen. J'en serais enchanté, car je crois que mon côté le plus faible est précisément la moralité. — Agréez, etc.



morales, avec une ignorance non affectée, à la recherche de sujets de droit ou d'injustice, et ne demandant qu'à les utiliser pour l'étude de la moralité dans la conduite des affaires. Je prenais mes positions avec confiance et les abandonnais sans scrupules. Quelques-uns allèrent jusqu'à m'appeler Socialiste ou même Communiste, mais ils s'aperçurent bientôt que de telles appellations ne m'arrêtaient point dans mes recherches de substances et de matériaux et que je ne demandais qu'à suivre mon intelligence partout où elle me conduirait, sans souci du lieu où j'aborderais. J'étais parfaitement convaincu que la vérité pouvait supporter l'investigation la plus subtile sans en souffrir et sans que l'investigateur en souffrît. Nous fûmes plongés tous ensemble dans les eaux instables du doute et des recherches ; au bout de quelque temps, nous en sortîmes, lentement, laborieusement, il est vrai, mais nous atteignîmes enfin le terrain solide de la doctrine du Nouveau Testament. Les suggestions de mes élèves m'aiderent d'une façon étonnante dans ma recherche de la vérité. En réalité, je doute qu'il eût été possible de former ailleurs une société capable de discuter ces matières spéciales avec une telle absence de préjugés, un tel manque de préméditation, une égale sincérité.

« Leurs tendances pratiques et fortes, résultat d'une expérience mûre, étroite et dure, retenaient leur guide sur le terrain de la réalité et souvent ex-

tirpaient les absurdités de ses théories trop idéales.

« Il me faut passer une période plus longue, pour raconter comment je parvins à lire des extraits de l'Apologie, de Criton, etc., et à donner ainsi l'histoire dramatique du jugement, de l'emprisonnement et de la mort de Socrate.

« Je n'aurais pas entrepris volontairement la tâche difficile et délicate de comparer les vies et les enseignements de Socrate et de Jésus, mais la classe m'y contraignit. Il vous eût été agréable d'entendre les juifs et les agnostiques se joindre au reste de la classe pour louer Jésus comme ils avaient auparavant loué Moïse et Socrate. Tous les symptômes des anciennes guerres religieuses avaient disparu.

« Il s'ensuivit naturellement une discussion des bases fondamentales de la religion. Je limitai la discussion aussi étroitement que possible aux points qui sont communs aux principales religions, et, chose curieuse, les seules croyances fondamentales qui ne sauraient être établies par la critique intellectuelle — l'existence de Dieu et la vie future — ne furent pas une seule fois mises en question. L'acceptation immédiate de ces grandes vérités par des hommes prêts à contester toutes choses fut pour ma foi une forte confirmation.

« Quelques expressions, en tout semblables à des blasphèmes, ne furent pas réprimées, mais considérées comme un soulagement nécessaire à une



corruption douloureuse et les auteurs de ces expressions furent les premiers à considérer révérencieusement les doctrines qu'ils avaient attaquées.

« Un orateur émit l'opinion que l'homme ne peut que vénérer Dieu, non l'aimer. La discussion fut close par le sonnet suivant, écrit par un très jeune détenu du troisième grade, et qui parut dans le journal *Le Sommaire*.

“ LOVE.

“ The love that prompts embrace, and tender sign;  
That resteth on desire of human joys,  
And doth not bear the test of time, but cloys,  
Partaketh not, nor comes of the divine.  
‘ Tis but attraction coarse of human clay;  
Its aim, that man to man should e'er be kind.  
But, there's a love, life's traveller does not find  
By chance, nor yet acquireth in a day,  
‘ Tis that which draws the hearts of noble men  
To hearts of some grand, heaven-ordained ones,  
Whose words they read, though forms they may not see :  
‘ Tis that which thrills the human spirit, when  
It views the love of Him who made the suns  
And worlds that roll in wondrous harmony”.

“ [ La pensée d'écrire ce sonnet me fut inspirée par une remarque faite dimanche dernier dans la classe de casuistique. Quelqu'un prétendit que, bien que la vénération et le respect soient dûs à la divinité, l'amour de Dieu est pour l'âme humaine une impossibilité. C'est ce dont j'ai essayé de démontrer la fausseté. — F. J. D. ]”

« F. J. D. resta pendant longtemps, après son entrée dans le Pénitencier, dans un état de découragement morbide. Il a montré, depuis, qu'il y avait de la vérité aussi bien que de la poésie dans le sonnet suivant publié à Pâques dans *Le Sommaire* :

“ AN EASTER SONNET.

By F. J. D.

“ Back from the door that bound the sepulchre,  
Wherein my soul was gyved with chains of sin,  
This morn of Life, the rock of Death has been,  
By hands seraphic, rolled away for e'er.  
‘ From out the dark, cold sleep, I cried aloud.  
Unto the Lord, within whose hands does rest  
A myriad worlds : who doeth for the best  
All things. He cast aside my bond and shroud ;  
‘ And Death's armed sentries, who through all the night  
Had watched beside my prisoned spirit's cave,  
Fled blinded by the rays of heavenly light  
‘ That circled Him who stood beside the grave  
With angel cohorts; come my soul to save,  
And wake from out the sleep of wrong to right. ”

« Pour donner une idée de la façon dont les esprits étaient pénétrés de la philosophie socratique, il suffit de citer la réponse qui fut donnée dans un examen à la question : dans un cas de besoin pressant, vaut-il mieux mendier ou voler ? — “ Mendie, ou si tu es trop fier, meurs. Car il faut être complètement fou ou lâche pour craindre la mort. Ce qu'il faut redouter, c'est de mal faire”.



« Il fut demandé, à l'examen qui suivit les discussions religieuses, quelle différence il y a entre l'enseignement de Socrate et celui de Jésus, en ce qui concerne l'amour que Dieu a pour les hommes. Bien que, parmi les élèves de la classe, beaucoup fussent demeurés incapables de répondre à certaines questions, tous donnèrent à celle-là une réponse différente pour la forme, mais identique quant au fond; cette réponse était en substance : Socrate enseigna que Dieu aime et récompense ceux qui l'honorent et lui obéissent, mais Jésus nous enseigna que Dieu est notre Père céleste, qu'il n'oublie pas ses enfants et qu'il ne cesse de veiller sur ceux qui sont pauvres ou foulés aux pieds, ou qui paraissent n'être bons à rien.

« Un ami, aux idées très pratiques, nous demande : Quand vous serez parvenus à la fin de vos exercices de gymnastique intellectuelle et morale, que découvrira-t-on chez ces hommes, qui en fasse ressortir l'utilité ? Quel résultat final retirerez-vous de ces discussions élevées auxquelles vous admettez les détenus dans le but d'aiguiser leur intelligence ?

« Quoi qu'il en soit, en matière de religion, il ne peut exister de conversion soudaine à la moralité. Moralité veut dire habitudes fermement régulières, acquises par une longue pratique et une discipline sévère. Un homme peut se remettre rapidement

d'une attaque vive et soudaine, mais comment résisterait-il au martelage incessant d'une sorte de marteau pilon ? Un homme ne saurait porter ses pensées sérieusement, avec un intérêt réel, sur des sujets plus élevés que ceux qui précédemment lui étaient familiers sans acquérir l'habitude de mieux penser.

« Je n'oublierai jamais ce qui s'est passé un dimanche au Pénitencier. Un personnage bien connu de ceux qui s'occupent de la réforme des criminels assistait à ma classe du matin. Nous faisons tous de notre mieux, attaquant faiblement de grandes questions bien au-dessus de nos capacités. Je restai l'après-midi au Pénitencier pour entendre l'allocution de ce personnage, allocution qui devait remplacer pour toute l'école le service religieux habituel. Jamais je n'ai entendu exprimer de si grandes pensées dans un langage si noble et si éloquent. Il semblait couvrir tout le champ essentiel de la religion sans qu'un mot, sans qu'une nuance d'expression pût restreindre l'admiration sans limites de tous ceux qui étaient présents : juifs, catholiques romains, protestants ou agnostiques. Voilà un modèle du vrai système de morale — éducation religieuse — le matin, le perfectionnement des facultés de discernement et leur application aux questions de conduite pratique générale ; le soir, appel solennel aux émotions religieuses — les deux professeurs étant présents et prenant part aux travaux dans les



deux cas. Comme je considérais les figures de ces deux ou trois cents jeunes hommes avec une sympathie réelle, née des rapports qui s'étaient établis entre nous dans nos recherches communes ; que je voyais briller tous ces visages aux yeux humides, que je suivais les lumières et les ombres se jouant sur ces faces relevées par l'attention et sur lesquelles je lisais une prompte conception des grandes vérités spirituelles exposées — tous étant des criminels, et tous cependant, des hommes que j'avais appris à aimer — je me disais à moi-même : il doit y avoir là les éléments des choses que l'on espère ; là est la preuve de l'existence de l'inconnu. »

CHARLES A. COLLIN.

Nous ne saurions mieux faire que de clore ce chapitre par le Mémorial d'un Convict (Georges Lyons), écrit par le professeur Collin et publié dans *Le Sommaire*.

« Quand un camarade est enlevé à notre affection et cesse matériellement d'apparaître à notre vue, un désir instinctif nous porte à élever un monument pour marquer sa place. Plus un homme a été remarquable parmi ses semblables et plus le monument devrait être en évidence. On ne saurait mettre en doute que Georges Lyons ne se soit fait remarquer ici, entre tous ses camarades, par la force même de son caractère. Il semble donc convenable que la notice qui doit lui servir de Mémorial dans

le journal ne soit pas simplement la nouvelle de sa mort.

Si Lyons fut un homme faible, sa faiblesse n'eut pas pour cause un manque d'émotions puissantes, de forte volonté ou de brillantes capacités, elle eut son origine dans le conflit exactement équilibré de forces s'opposant l'une à l'autre avec une puissance peu commune. Son âme répondait immédiatement par une activité plus grande ou une plus grande méditation religieuse aux exhortations qui lui étaient faites. Il ne tarda pas à montrer qu'il avait reçu de la Nature le don des fortes émotions religieuses et domestiques, ainsi que celui d'une intelligence étonnamment claire, au fonctionnement logique, sinon très régulier. J'ai rencontré peu de jeunes gens aussi libéralement doués de ce que nos hommes de loi appellent un esprit de légiste. En même temps, il nourrissait des passions mauvaises d'égale énergie. Quand ces dernières l'emportaient sur ses bonnes dispositions, il perdait la clarté de son intelligence. Dans ses meilleurs moments, il agissait avec une douce modération. Sur un simple signe, il prévenait les meilleurs avis de conseillers plus âgés ou plus expérimentés que lui. Il lui arrivait même de faire mieux et plus qu'on ne lui demandait. On ne saurait douter que, pendant longtemps, il combattit dans une lutte honorable ses mauvais instincts, avec le but arrêté de donner la



supériorité à ses bons sentiments. Il est difficile de croire que les bons effets de cette lutte aient été totalement perdus pour lui. La perspective d'une prochaine libération et la lutte que se livraient d'une part le vif désir de conserver les liens qui l'unissaient à sa famille et d'autre part le désir non moins grand de rompre ses anciennes liaisons et de mener une vie honnête, lui firent vraisemblablement abandonner la lutte et le firent retomber dans la mauvaise voie. J'ai rarement entendu exprimer à qui que ce soit des sentiments d'une plus pure religion ou d'une perversion plus éhontée. Et, dans ces deux cas, je crois qu'il était également sincère. Ses dispositions vers le bien semblaient contre-balancées par de mauvaises aspirations également puissantes. Sa vie devait être, même en faisant les plus favorables conjectures, une lutte vive et continuelle ; et, en supposant qu'il continuât la lutte, il était probablement destiné à échouer, en dépit des plus louables efforts. Dans ces circonstances, puis-je paraître irrévérencieux en disant que j'éprouvai un certain soulagement quand je reçus la nouvelle de la mort de Georges Lyons. Assurément, il ne peut être déraisonnable de dire qu'en abandonnant sa dépouille mortelle il s'est trouvé débarrassé des lourds fardeaux qui l'oppressaient et l'aveuglaient ; comme son pauvre rouge-gorge, il devra, un jour ou l'autre,

trouver dans cette maison aux nombreuses demeures une place pour reposer son aile fatiguée.

« Ce Georges Lyons était le fils d'un insigne malfaiteur, d'un voleur de profession. Le jeune homme lui-même, avant son admission dans le Pénitencier, avait été interné dans une Maison de Refuge et reconnu comme un sujet foncièrement criminel, dépourvu de susceptibilité morale, mais très intelligent. Il oscilla pendant cinquante et un mois, entre le grade le plus élevé et la dernière catégorie, laissant derrière lui le souvenir de rixes, d'insubordinations, de tentatives de fuite, en un mot, de grandes et petites violations du règlement. Il était, en règle générale, mal équilibré, querelleur ; il n'était pas rare de le voir s'emporter violemment et cependant il avait à intervalles irréguliers une conduite noble et vaillante. Il perfectionna son éducation et ses facultés intellectuelles avec une rapidité surprenante, mais il se trouvait devancé à chaque pas par les mauvais effets de l'hérédité, ce dont il se plaignait parfois en étalant en quelque sorte des sentiments tragiques. Quand il n'était encore qu'adolescent, avant d'être admis à Elmira, sa mère le plaça dans une institution canadienne dirigée par des catholiques romains ; il s'enfuit bientôt, ne comptant que sur lui-même pour se tirer d'affaire. Un jour qu'il voyageait avec sa mère, il trouva que celle-ci ne lui avait pas procuré une place suffisamment confortable ;



il entra dans une violente colère et l'accusa devant tous les voyageurs de vols dans les magasins. Plus tard, comme elle était venue le voir au Pénitencier, il la supplia, une fois sortie, de l'aider à s'enfuir. La mère naturellement fit des observations, le fils devint furieux, l'insulta et lui ordonna de quitter la chambre, disant : " Dieu me fasse miséricorde si je vous revois jamais vivante ! "

« Du commencement jusqu'à la fin, Lyon prit une part active aux débats de la classe de Moralité pratique. Il est vrai qu'il ne se montra ni toujours constant dans ses opinions, ni toujours convenable dans son langage. Sa conduite fut plusieurs fois si blâmable que son exclusion de la classe s'imposa impérieusement. Au mois de Décembre 1885, il fut chassé définitivement du Pénitencier, comme incorrigible et comme ayant une influence pernicieuse sur l'esprit de ses co-détenus. On le transféra dans une prison d'État (Auburn), où il mourut environ deux mois après.

Au physique, Lyon était maladif, d'une taille au-dessous de la moyenne, d'une humeur sombre. Sa tête avait une conformation particulière ; dans sa partie postérieure, elle s'étendait verticalement vers la région cervicale.

## LA BIBLIOTHÈQUE

Si vous voulez que l'école et le système d'éducation que vous employez produisent de bons résultats, il est important, presque nécessaire, que vous puissiez à volonté occuper l'esprit pendant les heures qui ne sont point consacrées à l'instruction et que vous prépariez ainsi la réalisation du but que vous vous proposez.

Au début, la bibliothèque était des plus modestes, mais, grâce aux efforts infatigables du Secrétaire et du Surintendant Général, elle a maintenant atteint une importance respectable. Elle renferme 397 volumes et 650 magazines, parmi lesquels nous remarquons *The Century*, *Harper's Magazine*, *Scribner's Magazine*, *The Forum*, *The North American Review*, *The Atlantic Monthly*, etc., ainsi que 240 publications hebdomadaires illustrées. De ces 3,970 volumes, 1,250 sont des ouvrages d'éducation ou des récits de voyages, 1,100 des livres religieux ou moraux, 292 se rapportent à l'histoire, 227 à la biographie, 208 aux sciences ; 893 appartiennent à la littérature légère ; fiction, roman, nouvelles, poésie. La bibliothèque est bien organisée, soigneusement arrangée ; elle a ses catalogues imprimés. Un fonctionnaire de la colonie est nommé bibliothécaire. Il



y a des règlements spéciaux pour la bibliothèque, dont l'organisation est semblable à celle des grandes bibliothèques publiques. Nous ne mentionnerons que les règlements suivants :

(1) Le bibliothécaire ne doit chercher à satisfaire pleinement que ceux qui désirent des livres utiles. Il serait inutile de demander, en précisant, tel ou tel ouvrage de fiction.

(2) Tout lecteur doit, dès qu'il est classé à l'école, écrire le nom de sa classe sur la carte où sont inscrits les livres qui lui sont prêtés.

(3) Les lecteurs qui désirent échanger leurs livres aux jours fixés par le règlement doivent les placer sur le seuil de leur porte, à l'intérieur, s'ils sont logés en cellules, ou bien sur leurs oreillers s'ils ont leur lit au dortoir, de telle sorte qu'il n'y ait aucun doute sur leur intention à ce sujet.

Aucun échange ne peut avoir lieu en dehors des jours fixés par le règlement.

(4) Les lecteurs qui échangent leurs livres avec leurs co-détenus, qui les tachent ou les mutilent, qui ternissent ou salissent leur carte de lecteur, sont privés de l'usage des livres de la bibliothèque pendant un temps dont la durée sera déterminée d'après la gravité de l'offense. Cette période ne saurait être inférieure à deux semaines.

(5) Dès que la lecture du livre qui vous a été prêté est terminée, avertissez-en le bibliothécaire :

ce livre peut être désiré par d'autres prisonniers.

(6) N'indiquez pas la page où vous vous êtes arrêté en la pliant. Gardez-vous également de le faire en marquant cette page d'un trait ou d'un signe à l'encre ou au crayon.

(7) Le dimanche, le bibliothécaire distribue le papier à lettres nécessaire à la correspondance des détenus. Il remet aux destinataires les lettres qui sont à leur adresse et se charge de faire mettre à la poste celles qui lui sont remises par les pensionnaires. Ces dernières ne doivent être ni pliées ni roulées. Elles doivent porter en tête de la première page le nom et l'adresse des destinataires. Le nom et le numéro du détenu doivent y être également inscrits. On ne peut se servir d'encre qu'avec la permission du Surintendant Général. Les lettres à expédier doivent être prêtes immédiatement après le souper du dimanche.

Pour donner une idée de la circulation des livres de la bibliothèque parmi les détenus d'Elmira, nous allons mettre sous les yeux du lecteur la statistique du dernier mois de l'année 1888-89.

Le nombre des prisonniers étant un peu supérieur à 900, il a été lu pendant ce mois :

|                                   |               |
|-----------------------------------|---------------|
| Dans les classes élevées. . . . . | 616 ouvrages. |
| — — intermédiaires . . . . .      | 459 —         |
| — — élémentaires . . . . .        | 1.109 —       |

En tout 2,184 ouvrages. Si nous prenons ce nombre



comme une moyenne, nous voyons que la circulation annuelle atteint 26,208 volumes. La lecture des livres de la bibliothèque n'est nullement obligatoire; c'est au contraire un privilège qui n'est pas sans entraîner une certaine responsabilité. Où, dans quelle contrée, peut-on rencontrer une localité dont les habitants soient aussi désireux de lire et d'apprendre que les prisonniers d'Elmira, où chacun lit au moins 26 ouvrages par an? Les œuvres de fiction sont les plus recherchées, mais toutes sont dues aux auteurs les plus renommés et les plus moraux. Tous ces ouvrages peuvent être considérés comme d'importants facteurs dans l'œuvre de la régénération morale et intellectuelle en vue de laquelle l'Institution a été fondée. Les autres livres, à l'exception des ouvrages de biographie et des récits de voyages, sont placés dans une bibliothèque spéciale, ouverte et accessible aux prisonniers le lundi et le mardi, dans la soirée. Le but de cette bibliothèque est de fournir immédiatement aux questions soulevées dans les cours et les conférences des réponses dont l'exactitude ne puisse être mise en doute. En moyenne 220 lecteurs consultent les livres de cette bibliothèque chaque mois: 40, des ouvrages sur l'électricité; 42 sur l'économie politique, 36 sur divers sujets techniques; 22, sur la physique; 21, sur l'histoire, 15, sur la géographie, et 35, sur des sujets variés. La circulation des magazines s'élève à

20,256 numéros, et celle des publications hebdomadaires à 9,964.

Il est naturellement impossible d'évaluer exactement les bienfaits que l'influence de la Bibliothèque confère aux détenus; toutefois, si l'on considère que l'immense majorité des hommes qui sont enfermés dans l'Établissement n'avaient, avant d'y entrer, aucun désir de s'instruire, que beaucoup y apprennent à lire, que la plupart des autres n'avaient de goût que pour les vains et vulgaires romans à sensation, enfin, que pour la première fois tous apprennent à connaître un plaisir nouveau, sain et utile, on admettra que les résultats, quoique ne pouvant être prouvés par des statistiques, n'en sont ni moins frappants, ni moins réels.

Le Surintendant Général espère qu'il pourra cette année accroître et augmenter suffisamment la Bibliothèque pour réaliser à peu près complètement son idéal: procurer au lecteur la lecture qui lui convient. Quoique ce but n'ait jamais été perdu de vue, et malgré de généreux efforts, il reste encore beaucoup à faire pour y parvenir et donner ainsi à l'œuvre un complément nécessaire.

Le nombre des ouvrages, l'aménagement de la bibliothèque et les moyens d'en faciliter l'accès aux prisonniers ne satisfont pas encore le Surintendant Général. Voici ce qu'il dit: « Apprenez à connaître l'homme, ses habitudes, ses pensées, l'état de son



esprit, cherchez à lui donner le livre qui lui convient, exactement comme vous donnez à une personne malade la médecine que son état réclame, et vous comprendrez ce qu'il nous reste à faire avant que la bibliothèque, ce facteur important dans l'Établissement, ait atteint la position qu'elle doit occuper.

Qu'il nous soit permis de faire observer également que le Directeur de l'Institut d'Elmira reçoit, des parents de jeunes détenus libérés, un nombre considérable de lettres exprimant le plus vif étonnement de ce que leurs fils, qui avaient la mauvaise habitude d'errer par les rues, le soir après leur travail, se hâtent maintenant de rentrer à la maison et cherchent leur plaisir dans la lecture de bons livres.

## LE JOURNAL DE L'ÉTABLISSEMENT

« *Le Sommaire* ».

Un trait bien original, et à plus d'un point de vue intimement lié à la partie éducatrice, c'est la publication d'un journal réformateur hebdomadaire. Cette publication est distribuée le dimanche matin aux prisonniers des deux premiers grades.

L'un des fonctionnaires de l'Institution est, sous l'autorité du Surintendant Général, chargé de la direction du journal. Il se trouve toujours parmi les détenus des hommes que l'on peut employer comme imprimeurs ou compositeurs et l'imprimerie se charge également de la publication de documents tels que les rapports, l'objet de chaque leçon, l'annuaire officiel, etc. En règle générale, toutes les fois qu'une copie doit être fournie en plusieurs exemplaires, on la porte aux imprimeurs.

Le *Sommaire* est rédigé et publié avec le plus grand soin. Il renferme huit pages à grand format. Rien dans son ensemble, ni dans ses détails, ne laisse à désirer. Il reproduit les nouvelles intéressantes de la contrée et de l'étranger ; il relate les événements et les changements qui se produisent dans l'intérieur du Pénitencier, ou qui s'y rapportent directement ou indirectement ; il indique ce



qui devra ou pourra avoir lieu, la semaine suivante.

Il contient aussi des articles qu'ont écrits spécialement dans ce but des auteurs de grande réputation ; des articles ou au moins des extraits pris dans les plus grands journaux et dans les meilleures revues, tous choisis très soigneusement avec l'intention de développer les bonnes dispositions des lecteurs ; en un mot, on trouve dans ce journal tout ce qui vaut la peine d'être lu, ou qui est d'un intérêt général : passages tirés des grands romanciers, grandes questions d'actualité en politique, économie politique, sciences, arts, littérature, technologie, pédagogie, physiologie, stratégie, commerce, industrie, navigation. On réserve une colonne pour répondre aux questions raisonnables qui sont adressées à la Direction.

De cette façon les détenus progressent avec le temps. Ils trouveraient difficilement des conditions meilleures dans la vie ordinaire.

Pour ce qui est des publications relatives au Pénitencier, elles embrassent tout ce qui est en dehors du programme journalier, par exemple, combien de prisonniers sont arrivés pendant la semaine précédente, combien ont été libérés, quel est le nombre actuel des détenus : les arrangements et altérations dans le programme de la semaine suivante, dans les ateliers, le service religieux, les exercices militaires,

l'enseignement technique, la gymnastique ; dans la culture des terres de l'Établissement, dans les affaires domestiques, la bibliothèque, la société musicale ; dans le personnel des fonctionnaires et des détenus. En ce qui concerne ces derniers, non seulement on fait connaître les transferts d'une catégorie à l'autre, mais aussi les promotions, les destitutions dans les cours de travail manuel et d'exercices militaires.

En outre, comme le journal est l'un des moyens employés pour développer l'instruction des prisonniers, il permet de supprimer les ordres qui sans lui devraient être donnés verbalement. Conséquemment il devient impossible de mutiler, d'altérer, ou de dénaturer ces ordres, et tout fonctionne avec la plus parfaite régularité. La machine entière est mise en action comme par le doigt d'un télégraphiste.

Un grand nombre de communications très remarquables émanant d'anciens prisonniers, libérés souvent depuis de longues années, sont reproduites en entier ou en partie ; les noms des correspondants sont généralement omis. Ces rapports des prisonniers libérés avec l'Institution prouvent jusqu'à l'évidence les bons effets et l'influence bienfaisante du système éducateur d'Elmira.

Comme conclusion je puis mettre sous les yeux du lecteur une courte note, publiée dans le dernier numéro de décembre 1889. Quelque naturellement



que le fait se soit produit, et quelque peu important qu'il puisse paraître à ceux qui connaissent bien l'Institution d'Elmira, il peut avoir une grande signification aux yeux des étrangers et il les aidera à se faire une idée plus exacte des relations qui existent entre le Surintendant Général et les convicts.

« Le Surintendant Général tient à remercier ici publiquement ceux qui, en si grand nombre, lui ont fait parvenir par le service postal intérieur leurs sincères compliments de nouvel an. »

Signé : Surintendant Général.

## UTILISATION DE LA PUISSANCE PRODUCTRICE DES PRISONNIERS

Dans un système de réformes quel'on veut rationnelles, radicales, efficaces et durables, l'exercice régulier de la force physique de l'homme, ou, pour nous servir de l'expression établie, le travail, vient au second rang s'il n'égale pas en importance la partie éducatrice de l'œuvre. On distingue à Elmira le travail de production et le travail d'instruction. Celui-ci, qui n'est que l'apprentissage d'un métier, la préparation à une profession, a été conduit en théorie et en pratique en partant d'un point de vue multiple. Le travail de production, qui constitue à lui seul ce que l'on comprend généralement dans les prisons sous la dénomination « travail » est l'utilisation du pouvoir physique de production de prisonniers. Depuis la fondation de l'institution d'Elmira, cette utilisation de la force productive individuelle a subi de grandes variations par suite de la permanence des luttes politiques. Au début, le système en vogue était celui des « Comptes publics », qui faisait de l'État un manufacturier et un négociant : l'État apportait les capitaux nécessaires, achetait les matériaux bruts, surveillait la transformation de ces derniers en produits manufacturés, et se chargeait de la vente soit par con-



trats soit sur le marché. Ce système est encore employé fréquemment en Amérique pour utiliser la puissance productrice des détenus d'un grand nombre de maisons de détention. A la suite de plaintes émises par le parti ouvrier à propos de la prétendue concurrence ainsi faite aux travailleurs par l'État, une loi spéciale força le Pénitencier d'Elmira d'abandonner ce système en 1881, et de donner les entreprises à des industriels du dehors, par contrats. Mais en 1884 de nouvelles agitations du parti ouvrier amenèrent le gouvernement à reprendre, et sur une plus grande échelle, le système abandonné en 1881. Il faut espérer qu'il persévéra dans cette voie.

Si nous ne considérons que l'amélioration morale des détenus, le système des « Comptes publics » est certainement préférable, puisqu'il donne à l'administration les moyens de contrôler intégralement le travail de chaque individu et le développement de ses facultés corporelles. Mais il implique aussi de sérieuses considérations. Premièrement, il est peu commode pour l'État de remplir le rôle difficile de manufacturier qui exige des connaissances spéciales; en second lieu, l'État a-t-il le droit d'entrer en concurrence dans une branche industrielle quelconque avec les contribuables qui lui fournissent son capital ? L'équité exige que l'on ait pour le monde extérieur une juste considération. L'État pourrait tout aussi bien remplir ses devoirs de réformateur si le produit du

travail individuel, laissé à des entrepreneurs, était vendu à la pièce de travail fini. Dans l'intérêt des détenus bien plus que dans le but de réaliser des bénéfices, on doit introduire autant de variétés que dans l'enseignement et la pratique des métiers, au moins en ce qui concerne les branches industrielles les plus importantes. On a calculé qu'en Amérique toute industrie manufacturière dirigée par l'État exige un capital de 5.000 francs nets (travailleurs civils ou prisonniers), et cela pour les matières premières, les articles terminés et non finis, les machines, les dépenses générales, etc., de sorte qu'un établissement, dont le personnel actif et dirigeant comprend 500 individus, demande un capital de 2.500.000 francs.

Dans les prisons de l'État de New-York, le système des comptes publics, en vigueur depuis plusieurs années, a donné des résultats satisfaisants; le capital affecté à ce service dépasse 15.000.000 de francs. Ce service a pour Directeur le Surintendant Baker assisté d'une commission dont le salaire est de 75.000 francs. Cette commission, formée de 3 membres, est appelée « Commission du travail des prisons ». Dans d'autres États, tels que le New-Jersey, la Pensylvanie, l'Ohio, la Californie, le système des comptes publics a été adopté de préférence au système dit central. Il ne l'a pas été dans le Michigan. Un autre système fréquemment employé en Amérique, celui du *Piece-price-plan* ou travail à la



pièce, laisse à l'État l'entière possession du produit des travaux des prisonniers ; chaque entrepreneur fixe, de concert avec l'administration, le prix de chaque pièce achevée.

A Elmira, le système des comptes publics a permis de fabriquer sur une large échelle les vases de verre, les chaises, les pipes ; un capital d'exploitation d'environ 562.000 francs fut nécessaire, et cela dans le seul but d'opérer ou de faciliter la réforme criminelle, sans préoccupation des résultats financiers. Quand toutes les forces sont utilisées, les résultats doivent être plus satisfaisants que ceux du système par contrat.

Depuis quelques années, les résultats sont devenus de plus en plus défavorables. La cause doit en être attribuée dans une large mesure à l'insuffisance des moyens dont dispose l'Établissement, pour mener à bien une entreprise industrielle ; par suite la puissance de travail personnel ne peut être pleinement utilisée. On espérait, avec le temps, faire disparaître ces circonstances désavantageuses ; et l'on espérait des résultats plus favorables pour l'avenir. En attendant, depuis deux ans, non seulement les conditions ne se sont pas améliorées, mais, à la suite des nouvelles lois qui limitent ou interdisent l'exploitation de certaines branches d'industrie, ces conditions sont devenues plus onéreuses encore. L'année dernière, il n'a pas été pos-

sible d'enregistrer une seule recette provenant des produits du travail. Au contraire, les comptes accusent une perte considérable, qui devrait être répartie sur toutes les années précédentes, attendu qu'elle est due partiellement à des dépenses occasionnées par l'usure de l'outillage, et les réparations faites aux machines ; partiellement à la grande baisse de prix qui sévit depuis quelque temps sur le marché américain.

Depuis le vote de la loi Yates, il est formellement interdit d'utiliser le travail des prisonniers à la fabrication des chaussures, poêles et ustensiles en verre. Une clause d'un amendement à la loi Fasset a eu pour résultat d'empêcher depuis 1889 la reprise de la manufacture de chaises, brosses, et balais. Par suite de cet amendement, le nombre des hommes employés à la fabrication des pipes a été réduit de 75 à 11, et cependant il y a dans l'Établissement abondance d'instruments et de machines pour cette fabrication. La même clause a réduit également la fabrication des articles de quincaillerie. Cette branche d'industrie en était à ses débuts, et, dans la pensée des administrateurs, destinée à remplacer la fabrication des ustensiles de verre. On espérait de grands profits et on avait acquis un outillage permettant d'occuper 250 hommes : ce nombre fut réduit à 120. En 1888, la loi Yates priva à la fois de leurs emplois 854 prisonniers, ainsi répartis :



|   |     |
|---|-----|
| Quincaillerie. . . . .                  | 251 |
| Brosserie. . . . .                      | 190 |
| Balais . . . . .                        | 68  |
| Ferblanterie . . . . .                  | 31  |
| Chaises. . . . .                        | 39  |
| Pipes. . . . .                          | 32  |
| Papiers et boîtes d'emballage . . . . . | 25  |
| Divers.. . . .                          | 218 |

L'année dernière, il ne fut pas possible d'utiliser chaque jour les huit heures de travail ouvrier. Aussi les Directeurs furent-ils en mesure d'appliquer leurs meilleures méthodes d'amélioration morale, avec une efficacité de plus en plus grande. Le temps resté libre fut consacré à des exercices physiques, à une étude plus complète des procédés techniques enseignés à l'école professionnelle, et aussi à une nouvelle branche d'enseignement, l'instruction militaire.

Les hommes employés dans les divers services étaient ainsi répartis à la fin de l'année :

|  |     |
|--|-----|
| Quincaillerie. . . . .                             | 121 |
| Pipes et jouets en bois tourné ou sculpté. . . . . | 54  |
| Chaises et ameublement. . . . .                    | 36  |
| Caisses d'emballage . . . . .                      | 5   |
| Ferblanterie . . . . .                             | 26  |
| Boîtes en carton . . . . .                         | 11  |

L'emploi du temps était ainsi fixé :

*Travail de production* : 5 heures par jour.

*Instruction technique* (apprentissage) : 2 heures par jour, le mercredi et le samedi exceptés.

*Exercices militaires* : Défilé en tenue, tous les jours à 4 heures — 2 heures d'exercice dans l'après-midi du mercredi et du samedi.

*Classe du soir* : travail scolaire tous les jours de 6 heures à 9 heures et demie.

Sur les mille détenus que renferme le Pénitencier, environ deux cents ne sont pas tenus de se conformer à cet emploi du temps, soit parce qu'ils sont occupés aux travaux domestiques intérieurs ou aux travaux des champs, soit par la raison qu'ils prennent part à des exercices physiques particuliers.

L'Établissement d'Elmira a beaucoup souffert de la confusion que la question du travail a apportée à New-York. En conséquence de changements continuels opérés dans toutes les branches manufacturières, il est extrêmement difficile de trouver immédiatement, en toute occasion, de bons contre-mâtres satisfaisant à toutes les exigences et par dessus tout capables d'enseigner à fond et rapidement aux nouveaux venus tout ce qu'il leur est utile de connaître dans l'exercice de leur profession. Ces nouveaux venus se succèdent incessamment en raison des condamnations nouvelles et des libérations. En outre les clients, acheteurs d'articles finis, n'ayant pas pu être régulièrement approvisionnés par l'Établissement, se sont adressés à d'autres maisons et ont cessé leurs commandes à l'Institution d'Elmira.

Il reste à voir maintenant quelle va être l'attitude



du législateur et du peuple en général en face du déficit considérable résultant de l'exiguité des profits et de l'énormité des dépenses.

Selon moi, il ne serait que juste que le prisonnier payât par son travail la totalité ou au moins la plus grande partie de ses dépenses ; et cela est possible sans économies extraordinaires et préjudice pour la réforme morale.

En dehors des principales branches d'industrie déjà indiquées, un certain nombre de prisonniers trouvent un travail régulier ou temporaire exclusivement au service du Pénitencier, comme maçons, charpentiers, plombiers, cordonniers, tailleurs, machinistes, laboureurs, domestiques chargés du service intérieur.

Le Règlement Général pour la tenue et la conduite des prisonniers est, en abrégé, ainsi conçu :

(1) En entrant dans l'atelier, vous devez vous rendre immédiatement à votre place et prendre vos vêtements de travail ; vous ne devez quitter votre place sous aucun prétexte, pas même sur l'ordre d'un de vos co-détenus, à moins que vous n'ayez obtenu la permission du contre-maître de service.

(2) Pour demander une permission, vous tenez votre main élevée au-dessus de votre tête jusqu'à ce que vous ayez attiré l'attention du contre-maître. Un mouvement de la main lui fait connaître votre désir.

Quand vous avez besoin de matériaux, d'instru-

ments ou de conseils, vous sifflez légèrement pour attirer l'attention du surveillant.

(3) Toute convention entre détenus est strictement prohibée. — Ceux qui n'ont pas obtenu la permission de parler à un de leurs co-détenus, avant de se rendre à l'atelier, ne peuvent la demander en faisant le signe habituel.

(4) Quiconque a obtenu l'autorisation de parler à propos de son travail, et en abuse, s'expose à perdre la confiance qu'on a eue en lui et qui est si nécessaire à sa libération. —

(5) Vous devez toute votre attention à votre travail ; ne pas regarder ce qui vous entoure ; ne pas rire ou faire des signes à vos compagnons de travail ; ne pas considérer les visiteurs d'une façon indiscreète ; ne point parler au contre-maître ou à toute autre personne plus haut que vous ne le feriez dans la conversation ordinaire ; en un mot vous devez éviter tout ce qui peut causer un désordre quelconque. Il ne vous est pas permis de vous asseoir dans l'atelier pendant les heures de travail ; et si vous êtes inoccupé vous devez vous tenir debout, les bras croisés.

(6) Il ne vous est pas permis de cesser de travailler avant que l'heure du repos ait sonné. Quand même vous auriez achevé votre tâche, vous devez vous tenir occupé pendant toute la durée des heures de travail, à moins que vous en soyez em-



pêché par une cause indépendante de votre volonté : manque de matériaux, absence d'outils, etc. Dans de telles circonstances vous ne sauriez être blâmé, mais vous devez faire noter par le contre-maitre l'heure de la cessation et celle de la reprise de votre travail, afin que ce temps vous soit compté comme si vous aviez travaillé.

(7) Quand vous marchez sur un ou sur deux rangs, vous devez maintenir entre vous et l'homme qui vous précède une distance d'environ deux pieds et demi ; quand vous marchez sur quatre files, les rangs doivent être espacés d'environ six pieds. Dans la cour, les hommes de la troisième catégorie marchent toujours sur une seule file, au pas, le visage tourné du côté où se trouve le contre-maitre, dans une direction formant un angle de 45 degrés avec celle de la marche. On monte les escaliers et on les descend sur une seule file dans les trois catégories.

(8) Il n'est permis ni de prêter, ni d'emprunter, ni d'échanger des outils ou des matériaux sans le consentement du contre-maitre. Veillez à ce qu'il ne soit perdu ni matériaux ni outils. Pour ce qui est de ces derniers, maintenez-les à leur propre place et en bonne condition, car chaque prisonnier en est responsable ; et en cas de perte ou de détérioration la dépense occasionnée par leur réparation ou leur remplacement sera compensée par un surcroît de travail imposé aux coupables.

(9) Vous ne devez en aucun cas empiéter sur la place assignée à vos voisins. Si vous trouvez que l'espace qui vous a été départi est insuffisant, adressez votre plainte au contre-maitre. Il y fera droit si elle est fondée.

(10) Il vous est interdit d'aider l'un quelconque de vos co-détenus dans l'exécution de son travail. Il vous est également défendu d'accepter l'aide de l'un d'entre eux, dans la confection de votre tâche.

(11). (12). (13).

(14) Le contre-maitre donne le signal d'aller aux lavabos ; les détenus doivent s'y rendre et en revenir promptement et en silence. Chaque prisonnier reprend son travail aussitôt qu'il est de retour à sa place ; il continue à travailler jusqu'au second coup de sifflet ; alors il change de vêtements et se tient prêt à se rendre au hall.

(15).

(16) Il n'est permis à aucun prisonnier d'ouvrir ou de fermer une fenêtre sans en avoir reçu l'ordre du contre-maitre.

(17) Il n'est ni permis de s'avancer jusque sur l'estrade du contre-maitre, ni d'avoir avec lui une longue conversation ; il faut exposer brièvement l'objet de sa demande ou de sa plainte et se remettre aussitôt au travail.

(18) Tout détenu qui, sans permission, sera trouvé possesseur d'un couteau ou de toute arme dangereuse,



qui l'aura préparée pour un autre détenu ou la lui aura donnée, se verra inscrit au rapport. L'instrument peut être confisqué et le possesseur dégradé; il sera certainement puni.

(19) Il n'est pas permis de donner à qui que ce soit ou de recevoir de qui que ce soit, sous forme de cadeau, un objet quelconque, quelque insignifiante qu'en soit la valeur, sans consentement du Surintendant Général ou du Gardien en Chef.

(20) Si vous vous trouvez dans l'incertitude quant à la légalité d'une action, adoptez la règle de David Crochet : « Assurez-vous d'abord que vous êtes dans votre droit, puis allez de l'avant ».

Parmi les règlements qui s'appliquent au travail en général, nous pouvons citer les suivants :

(1)

(2) Dès qu'il se met au travail, chacun doit apporter la plus scrupuleuse application et écouter avec la plus grande attention ce qui lui est dit ou enseigné par l'instructeur ou le contre-maître.

(3) L'administration s'attend à ce que chacun travaille comme tout bon ouvrier doit le faire ; à ce qu'il ne résulte de l'emploi des matériaux et des outils aucune perte ou détérioration. Si cette attente vient à être déçue par suite de la mauvaise volonté ou de la négligence d'un détenu, celui-ci s'exposera à une punition et à la perte de bonnes notes de conduite.

(4)

(5) Il suffit pour obtenir le maximum des bonnes notes de se conformer aux règlements que nous donnons dans notre livre. Quand on refuse ou quand on néglige de s'y soumettre, le travail devient un « travail forcé » et cesse d'être méritoire. Conséquemment l'obtention de la totalité des bonnes notes devient impossible, et quand même à partir de ce moment toutes les conditions seraient remplies, le maximum serait refusé, attendu que les efforts pourraient avoir été provoqués par le « travail forcé ».

(6) On tient un compte rigoureux de la quantité de travail exécuté et à exécuter et à la fin de chaque mois on établit en quelque sorte un « doit et avoir » de chaque homme.

(7) Les suppléments de travail sont portés à l'avoir de chaque détenu. Dans les cas où le travail a été insuffisant, on attend que la balance soit rétablie entre le doit et l'avoir de chaque détenu pour lui tenir compte de ses travaux supplémentaires. Si par suite de négligence, d'indolence ou d'obstination, le doit d'un détenu vient à s'accroître au lieu de diminuer, ce détenu ne pourra être libéré sur parole que si les Directeurs consentent à passer outre.

(9) Les détenus employés dans des services qui n'exigent pas de donner une tâche limitée doivent travailler consciencieusement et satisfaire les contre-maitres pour obtenir la note « parfait ».



En dehors de ces règles, il en est de spéciales qui s'appliquent exclusivement à la fonderie de fer, à la verrerie, aux manufactures de souliers, de balais, de brosses, etc.

---

## APPRENTISSAGE DES PRISONNIERS

Plus de 75 pour cent, peut-être même 90 pour cent des individus envoyés à Elmira n'ont jamais appris de métier, ou l'ont fait de façon à ne pouvoir tirer de leurs connaissances qu'un produit irrégulier, insuffisant pour subvenir à leurs besoins. En chiffres ronds 94 0/0 des crimes sont commis contre la propriété. Ces deux considérations ont conduit l'administration d'Elmira à apporter de plus en plus son attention à l'enseignement d'une profession. Nous ne pouvons constater une transformation radicale chez un individu que lorsque, après avoir modifié sa nature intellectuelle et morale, nous avons amélioré ses dispositions physiques; lorsqu'il n'est plus indolent ni incapable, et lorsque, grâce à une souplesse acquise, de plus en plus grande, il a contracté l'habitude d'une activité régulière. Le résultat sera encore plus certain si l'individu a pu apprendre un métier. C'est surtout vers ce dernier point que l'administration d'Elmira dirige ses efforts.

Si l'on veut bien se rendre compte que le plus grand nombre des crimes commis, non seulement en Amérique, mais aussi chez nous, tiennent directement ou indirectement à des causes matérielles;



que ces causes elles-mêmes naissent le plus souvent d'un manque de capacité, des difficultés de la vie matérielle, il deviendra évident que pour donner à un prisonnier libéré la possibilité de gagner honorablement sa vie, la première chose à faire et la plus essentielle, c'est de l'instruire et de lui faire apprendre un métier. Tous les travaux exécutés dans les prisons devraient tendre à ce résultat, car si le prisonnier rentre dans la vie ordinaire instruit et capable de se suffire à lui-même, il aura cessé d'être un danger pour la société; il pourra même servir à la protéger. La certitude que certains individus possèdent de bons principes moraux ne suffit pas; car lorsque la faim se fait sentir, lorsque le besoin devient pressant, la tentation de s'écarter du droit chemin devient bien forte, étant donnée surtout la faiblesse de la nature humaine. Les mauvais effets de cette débilité de notre nature sont surtout à redouter chez les jeunes gens, qui pensent au présent, mais se préoccupent peu du lendemain. Les caractères les plus nobles, les natures les plus fermes deviennent le jouet du sort comme le téméraire qui ose s'aventurer seul en pleine mer sur un frêle esquif.

Pour accepter une théorie réelle de réforme, la première condition qui s'impose est qu'elle prenne en considération l'avenir de l'individu, ou qu'elle le fasse au moins dans une certaine mesure. C'est un

problème qui, une fois bien compris, est moins difficile qu'il ne le paraît, et dont les résultats vraiment surprenants produisent une influence bienfaisante sur la société tout entière. L'individu susceptible d'amendement (spécialement celui qui, à en juger d'après son âge, a un long avenir en perspective) doit s'attacher au plaisir de vivre et lutter courageusement vers un but déterminé. Or, c'est ce qui ne peut arriver lorsque le prisonnier ne voit pas le parti qu'il pourra tirer de sa liberté après une longue période d'emprisonnement. Dans un tel cas l'obéissance ne peut être obtenue que par la force; la liberté de penser et d'agir avec la conscience d'un but à atteindre cesse d'exister; les conditions normales ne sont pas remplies, de telles irrégularités prennent racine: les fonctions du corps ne correspondent plus à celles de l'esprit, le corps est entraîné par la puissance de la machine et remplit ses fonctions passivement, comme la dent inerte d'un engrenage en mouvement. Alors les pensées qui s'élèvent dans l'esprit, les sentiments qui s'enracinent plus profondément dans le cœur cessent d'avoir cette supériorité qui leur donne leur valeur morale. L'hypocrisie, la supercherie, la dissimulation, la manie de se servir de moyens détournés, en un mot le mensonge et la perfidie dans leur plus basse acception sont les maux les plus communs et les plus puissants. Ce sont les plus grands ennemis de la



société, les plus mauvais, les plus dangereux que l'homme ait à redouter ; et cependant ce sont eux que l'on cultive et que l'on fortifie systématiquement quoique inconsciemment, tandis que l'on devrait s'efforcer de les enrayer par une méthode rationnelle. Le corps, l'âme et l'esprit devraient être si intimement liés qu'aucune pensée, aucun sentiment ne devrait prendre naissance sans la participation du corps : ce dernier ne devrait accomplir aucun acte qui ne fût accompagné ou précédé de la réflexion. En conséquence, une éducation physique en rapport avec le développement des facultés physiques et intellectuelles est une condition indispensable d'un système de réforme qui veut être efficace. Le travail peut être instructif ou productif, ou bien l'un et l'autre à la fois, mais il doit pouvoir réformer l'individu en vue de son avenir.

Bien que la question d'une éducation physique ait reçu dès le début à Elmira une scrupuleuse attention, c'est seulement en 1884, lorsque l'ancien système d'adjudication eut été définitivement abandonné, que les premières mesures furent prises pour la bonne organisation d'un système d'instruction technique. Pendant l'été de l'année précédente un cours d'enseignement technique avait été expérimenté sous la direction d'un artiste professionnel. Les résultats obtenus et l'intérêt manifesté par les prisonniers furent tellement encourageants qu'en

1885 on procéda à la construction et à l'aménagement de locaux destinés à l'enseignement de professions variées. Cette école professionnelle fut ouverte au commencement de 1886 avec six classes destinées aux maçons, forgerons, polisseurs, tailleurs de pierres, charpentiers et plâtriers. Les leçons eurent lieu d'abord le lundi et le mardi, avec des professeurs au-dehors, mais depuis l'école professionnelle s'est développée si rapidement que, pendant l'année dernière, 25 professions et industries diverses furent enseignées à 1.006 prisonniers, par les hommes du métier, possédant toutes les aptitudes requises et ayant acquis leur expérience dans la vie publique. On accorde, dans toutes les classes, une grande importance à l'enseignement du dessin ; on veut initier chaque élève aux avantages qu'il en pourra retirer dans l'exercice de sa profession. On veut qu'il arrive à lire sans difficulté, à comprendre et à reproduire manuellement un dessin quelconque. Le maçon par exemple ne doit pas se contenter d'apprendre à placer des briques les unes sur les autres ; il doit savoir avant de commencer son travail ce que sera l'ensemble, il doit travailler d'après un plan bien déterminé, et non procéder aveuglément et sans but arrêté. La même nécessité se fait sentir dans un grand nombre d'autres professions.

Parmi ces 25 classes, il en est pour les machinistes, les forgerons, les tailleurs de pierres, les



charpentiers, les tourneurs, les sculpteurs, les polisseurs, les vernisseurs, les plâtriers, les maçons, les décorateurs, les plombiers, les ouvriers en métaux, les relieurs, les imprimeurs, les tailleurs, les cordonniers, les boulangers, les barbiers, etc. Pendant toute l'année dernière, tout travail productif ayant manqué, quatre heures furent consacrées chaque jour aux études professionnelles, à l'exception du mercredi et du samedi, réservés aux exercices militaires. L'enseignement technique et l'enseignement du dessin constituent en même temps de précieux auxiliaires pour l'éducation générale des prisonniers. Il est à remarquer qu'en octobre dernier, antérieurement aux séances de la commission de libération, les prisonniers recommandés en vue d'une libération conditionnelle furent interrogés au sujet des moyens qu'ils pensaient employer pour assurer leur existence après leur libération ; eh bien, presque tous répondirent sur un ton qui ne laissait percer ni doute ni hésitation : « Ce sera en exerçant la profession que j'ai apprise ici ».

A l'une des dernières audiences du Surintendant général, un prisonnier âgé de dix-neuf ans avoua, avec des larmes dans les yeux, qu'il s'était représenté son internement à Elmira sous un faux jour. Il dit qu'il avait déjà été envoyé au Pénitencier de Wesboro et à la prison d'État de Charlestown (Massachusetts) et ajouta avec conviction : « Si l'on

m'avait enseigné une profession, soit lors de mon premier, soit lors de mon second emprisonnement, je n'aurais jamais été condamné une troisième fois ».

On peut remarquer en outre que, pendant les dernières années, la presque totalité du travail, les améliorations, les additions, les constructions, soit à l'intérieur, soit aux environs de l'Institution, ont été exécutées par les élèves de l'école technique.

Jusqu'à présent la section technique s'est consacrée à l'instruction seule ; en même temps, des efforts vigoureux ont été faits depuis longtemps dans le but d'y ajouter la production effective et l'utilisation matérielle. Car on veut faire acquérir autant que possible à chaque individu la pratique et l'exactitude techniques nécessaires à une application avantageuse des principes formulés dans le cours qu'il a suivi.



## INTRODUCTION D'UN SYSTÈME D'ENTRETIEN PERSONNEL DES PRISONNIERS.

L'introduction d'un système d'entretien personnel des prisonniers est le résultat d'un plan, conçu, il y a quelques années, à Elmira, où on a déployé une grande énergie pour en amener la réalisation. D'après ce plan chaque prisonnier reçoit pour son travail un salaire établi suivant une échelle déterminée ; on prélève sur ce salaire les sommes nécessaires à l'entretien des détenus, même les frais de médecin, et ce qui reste devient leur propriété. On n'a pas encore décidé d'une manière définitive si l'on donnera au prisonnier chaque semaine ce qui lui revient une fois toutes ses dépenses payées, ou bien si le tout lui sera versé au moment de sa libération. Sans les troubles continuels que les nombreuses modifications de la loi ont apportés dans l'occupation régulière des prisonniers, il est hors de doute que ce système serait dès maintenant en vigueur. Originellement, le plan fut conçu dans le but d'être appliqué tout particulièrement au travail de production. Mais, comme il a été impossible de fournir un travail productif régulier, suffisant, on a dû chercher à l'appliquer au travail d'instruction. On s'est cru d'autant plus autorisé à agir ainsi que, selon toute

probabilité, les obstacles qui entravent actuellement le travail dans les prisons ne sont pas près d'être écartés, s'ils le sont jamais. Quand une loi dans ce sens est votée par une assemblée législative favorable, elle est presque immédiatement rapportée, et demeure oubliée jusqu'à ce qu'elle soit de nouveau remise en lumière par le caprice d'une majorité : les représentants populaires des habitants du Nouveau-Monde sont des hommes ambitieux, amis de l'agitation et des discussions stériles. L'introduction à Elmira du système d'entretien personnel, concernant ou le travail productif ou le travail d'instruction ou les deux sortes de travail, dépendra en grande partie des lois qui régleront l'emploi des forces physiques des détenus. Si le système Brockway devait être un jour réalisé, c'est-à-dire si de nouvelles industries trouvaient leur place dans l'Établissement, si tous les détenus étaient occupés pendant la journée entière, si, enfin, le système de l'entretien personnel fonctionnait régulièrement, il serait impossible de concevoir un ensemble de méthodes réformatrices capable de procurer une plus grande somme de bienfaits. Bien appliqué, le système Brockway, dont le but est si parfaitement déterminé, ferait disparaître une lacune considérable dans la sociologie en général, et en particulier dans la pénologie.

Il est évident qu'un apprentissage de deux années doit produire des résultats supérieurs à ceux que



peut donner l'apprentissage d'une année seulement. Il est non moins évident que, lorsque l'apprentissage a dû se faire dans le cours d'une année, il est en bien des points imparfait et incomplet, au moins en ce qui concerne la partie technique. L'administration d'Elmira l'a bien compris, et elle aurait depuis longtemps pris pour base de l'éducation technique le système d'entretien personnel, si elle n'avait été convaincue que, dans la plupart des cas, la période minimale d'emprisonnement est écoulee en grande partie avant que le prisonnier soit assez avancé pour travailler par lui-même, et pour utiliser les matériaux et les instruments sans perte pour l'Établissement. Etant donnée la vigueur, l'énergie qui a fait triompher de tant de difficultés à Elmira, nous avons toute raison de penser que tôt ou tard, on y trouvera la solution des problèmes importants qui restent encore à résoudre.

On trouverait un grand avantage économique à admettre dans les pénitenciers toutes les professions les plus importantes. A cause de cette variété même, aucun métier de l'extérieur ne souffrirait de concurrence sérieuse de la part des prisonniers. D'ailleurs, la société ne doit-elle pas accepter une certaine concurrence de ce genre ? Si les prisonniers — qui en somme font partie de la société — étaient libres, au lieu d'être enfermés, n'exerceraient-ils pas certaines professions, et ne créeraient-ils pas, par là, dans la

lutte pour la vie, une concurrence naturelle et acceptée ?

L'objet du système que nous recommandons est en premier lieu d'amener chaque individu à montrer ses bonnes dispositions pendant son emprisonnement, et à développer ses facultés de telle sorte qu'il n'y ait à sa sortie de prison aucun doute sur son aptitude à gagner honorablement sa vie. Si un individu ne peut se suffire à lui-même dans un établissement comme celui d'Elmira, il est peu probable qu'il y puisse parvenir en liberté ; il est nécessaire de développer sa force de volonté et de le faire passer par une série d'exercices théoriques et pratiques assez nombreux pour que le but en vue soit atteint. L'on habituera le détenu à pratiquer une raisonnable économie, il verra combien il faut travailler pour obtenir un certain confort, il ne tardera pas à se rendre compte de la facilité avec laquelle on peut se procurer un bien-être relatif quand on gagne plus que l'on dépense ; enfin il appréciera les services que peut rendre à l'occasion l'argent que l'on a mis de côté.

Si nous considérons l'intérêt de l'État, nous voyons que le prisonnier régulièrement occupé peut, par son travail, l'indemniser, sinon de la totalité, au moins d'une grande partie de ses sacrifices qu'il s'impose en vue de son amélioration morale et physique.



N. B. Depuis la publication des éditions anglaise et allemande de notre livre, ce système d'entretien personnel, après avoir été expérimenté pendant quelques mois, a été introduit d'une façon générale parmi les prisonniers. Il donne d'excellents résultats.

---

## ESSAIS D'ÉDUCATION PHYSIQUE

De même qu'on insiste beaucoup à Elmira sur les conditions sanitaires et le développement physique proportionnel du sujet, les hommes, souffrant d'une manière notoire d'incapacités physiques et par suite mentales, sont continuellement soumis à des expériences spéciales de culture physique. Pendant l'été de 1886, Brockway décida que des essais d'éducation physique seraient faits pour la première fois avec une classe de douze individus qui, dans le cours d'une ou de deux années passées à l'Institution, avaient fait peu ou point de progrès quant à leur éducation, et qui paraissaient complètement incapables d'une application mentale continue, quoique ne devant pas être considérés comme imbéciles ou même comme dépourvus de moyens intellectuels.

L'objet en vue dans la formation d'une telle classe était de s'assurer autant que possible si, par un traitement physique spécial, tel que bains fréquents, frictions du corps, exercices gymnastiques quotidiens sous la direction d'un instructeur compétent, on ne pourrait obtenir au moins un réveil partiel des facultés de l'esprit endormies et inertes.

La classe fut, dès le début, une expérience entièrement nouvelle, et aucune anticipation ne put être



formée quant aux résultats que l'on pourrait en attendre, et encore moins pouvait-on supposer qu'un procédé de culture physique changerait un imbécile en un élève intelligent et laborieux, ce qui, suivant la manière de voir habituelle, demanderait un exercice plutôt mental que musculaire.

Les expériences eurent lieu sous la direction spéciale du médecin. La classe fut formée, le 6 juin 1886, de dix hommes blancs et deux de couleur ; leur âge moyen était de 22 ans 9/10, variant de 19 à 29 ans ; dix hommes étaient nés aux États-Unis, un au Canada et un en Irlande.

Les crimes commis étaient : blessures corporelles dans la première catégorie, une ; vols avec effraction, dans la troisième catégorie, cinq ; incendies par malveillance, dans la seconde catégorie, trois ; rapt, un ; tentative de rapt, une. Nous pouvons mentionner que les délits d'un individu peu intelligent contre la propriété sont, en règle générale, de peu d'importance et leur exécution ne demande pas beaucoup de génie. Mais quand les délits sont commis contre les personnes, ils sont généralement de la pire et de la plus brutale espèce ; alors les irrésistibles passions et les hideux éléments criminels de l'instinct animal se montrent dans leur forme complète et terrible.

Le terme maximum de la peine pour les douze cas se montait d'après la loi à quatre-vingt-cinq ans

ou à une moyenne de cinq ans et demi — cinq ans et vingt ans étant les extrêmes.

Avant leur entrée au Pénitencier : trois étaient sobres, un, ivrogne invétéré, un autre, ivrogne périodique ; tandis que sept prenaient de la bière toutes les fois que leurs moyens le leur permettaient ou que des amis leur en offraient. Ce compte-rendu est basé sur les meilleures informations qu'il ait été possible d'obtenir.

Aucun d'eux ne connaissait de métier ou n'avait occupé d'emploi permanent ; mais tous en dehors de la prison avaient pourvu à leurs besoins, de la façon la plus misérable, comme simples ouvriers, vagabonds ou oisifs. L'entourage de la plupart d'entre eux avait été également mauvais ; dans beaucoup de cas, les parents étaient intempérants, tandis que la mère de l'un était folle, et celle d'un autre épileptique.

Quant aux principes moraux, en adoptant l'échelle de zéro à trois, la classe entière serait très convenablement cotée à zéro et la susceptibilité de recevoir des impressions morales à 0, 008.

La physionomie de beaucoup portait des traits indiquant clairement des tendances criminelles, et dans deux cas le profil du front et de la tête ressemblait à celui d'un idiot. En résumé, il n'y avait aucune figure parmi eux qui n'exprimât une dégénération mentale et morale.



Au lieu du régime de la prison, les hommes reçurent une nourriture spéciale; la ration de chaque homme fut pesée séparément, de sorte que chacun d'eux recevait exactement une même quantité d'aliments de qualité identique.

Au lieu de prendre leurs repas dans leurs cellules respectives, ils les prenaient sous la surveillance spéciale d'un employé, à une table réservée dans le réfectoire de la première catégorie.

Le menu pour une semaine, par exemple, était composé comme il suit :

#### Déjeuner.

|                        |          |
|------------------------|----------|
| Cacao ou café. . . . . | 1 pinte. |
| Pain. . . . .          | 8 onces. |
| Beurre. . . . .        | 1½ once  |

#### Dîner.

|   |          |
|---|----------|
| Dimanche : Viande sans os (porc rôti, bœuf ou mouton) . . . . . | 5 onces. |
| Légumes. . . . .  | 9 »      |
| Pain. . . . .   | 3 »      |
| Lundi : Viande sans os (bœuf bouilli ou porc salé). . . . .     | 5 onces. |
| Légumes. . . . .  | 16 »     |
| Pain. . . . .   | 3 »      |
| Mardi : Viande sans os (bœuf bouilli ou mouton). . . . .        | 5 onces. |
| Légumes . . . . .   | 9 »      |
| Pouding. . . . .  | 5 »      |

|   |           |
|---|-----------|
| Mercredi : Viande sans os (pâté). . . . .                     | 3 onces.  |
| Pâté. . . . .   | 4 »       |
| Légumes. . . . .  | 12 »      |
| Jeudi : Viande sans os (jambon bouilli ou porc salé). . . . . | 5 onces.  |
| Légumes. . . . .  | 16 »      |
| Pouding. . . . .  | 4 »       |
| Vendredi : Poisson (frit ou bouilli). . . . .                 | 10 onces. |
| Légumes . . . . .   | 9 »       |
| Pain. . . . .   | 4 »       |
| Samedi : Viande sans os (ragoût irlandais). . . . .           | 3 onces.  |
| Ragoût. . . . .   | 16 »      |
| Pain. . . . .   | 6 »       |

#### Souper.

|                             |          |
|-----------------------------|----------|
| Thé, cacao ou lait. . . . . | 1 pinte. |
| Pain. . . . .               | 8 onces. |
| Beurre. . . . .             | 1½ once  |

Les repas avaient lieu à 6 heures du matin, à midi et à 5 heures du soir.

On peut se faire une idée du degré de culture des hommes par les faits suivants : un ne savait ni lire ni écrire ; un ne pouvait lire et écrire qu'avec une grande difficulté ; 4 comprenaient suffisamment les principes de l'arithmétique pour faire une division composée, mais ne pouvaient jamais arriver à un résultat exact ; les connaissances des 6 autres ne s'étendaient pas au-delà de la simple division.

A 8 heures du matin, les hommes étaient con-



duits dans la salle de classe, où le secrétaire de l'école s'en occupait personnellement. Après la classe, à 9 h. 30 du matin avait lieu le bain. Aucune règle ne fut d'abord observée quant à la fréquence des bains, mais le résultat fut soigneusement noté dans chaque cas particulier, et les observations réunies comparées permirent d'admettre la fréquence des bains.

On commença par le bain quotidien, mais on le trouva trop énervant.

On omit alors un bain de temps en temps, jusqu'à ce qu'enfin chacun reçût régulièrement trois bains par semaine, à savoir, deux bains par immersion et un bain turc, alternant avec un bain par immersion et deux bains turcs. Dans le bain par immersion, la température de l'eau était d'environ 100° Fahrenheit. Le sujet était laissé dans le bain au moins quinze minutes pour se frotter et se savonner le corps d'une façon complète, ensuite il passait sous une douche d'eau froide et d'eau chaude, après quoi il recevait un massage approprié : les muscles et les articulations étaient fortement pétris et pressés, ensuite le corps était frotté avec une serviette rude, afin d'enlever toute crasse ou matière superflue. Toutes ces opérations étaient exécutées par un masseur de profession que l'Institution put heureusement engager pendant ce temps.

Dans le bain turc, la température de la chambre

était de 115° Fahrenheit. Un échafaudage fut élevé à six pieds au-dessus du plancher et pourvu de sièges où les hommes devaient se placer ; chacun d'eux avait à côté de lui un seau, avec de l'eau froide et une éponge, afin de pouvoir se laver et se rafraîchir le visage aussi souvent qu'il lui plaisait. Les hommes devaient transpirer là environ vingt minutes, après quoi ils étaient savonnés et soumis aux mêmes douches et massages qu'à la suite du bain par immersion. Après le bain, les hommes étaient enfermés dans leurs cellules où ils s'enveloppaient généralement dans leurs draps et s'étendaient sur leur lit jusqu'au dîner.

Après dîner, les hommes étaient entraînés pendant deux heures à des exercices corporels : toutefois ils n'avaient pas d'autres travaux à exécuter et ils étaient exempts de tout service.

Comme on le prévoyait, en conséquence des efforts corporels imposés et d'une ration de nourriture strictement proportionnée et suffisante dans des conditions normales, le poids respectif du corps des hommes accusait une perte.

Au bout de cinq mois, cependant — c'est-à-dire à la fin de la période d'expérience, cette perte était plus que regagnée (Voyez tableau p. 11 et 12).

Le poids moyen des 11 hommes considérés était le 5 juin de 133, 13 livres, et le 1<sup>er</sup> juillet de 129, 34 livres, ou une perte de 3.79 livres sur la moyenne —



Au moment de la formation de la classe, le 5 juin, les sujets indiquaient:

| NUMÉROS  | 1215                         | 1311                      | 1319                        | 1375                         | 1460                        | 1555                         | 1691                      | 1835                        | 1838                    | 2005                        | 2096                        | 2135                         |
|--|------------------------------|---------------------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------------------|------------------------------|---------------------------|-----------------------------|-------------------------|-----------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| 4. Poids du corps déshabillé en livres anglaises.  | 135                          | 107                       | 141 3/4                     | 132 1/4                      | 145                         | 117 1/2                      | 105                       | 150                         | 144                     | 147                         | 136 3/4                     | 140                          |
| 5. Hauteur, pieds nus . . . . .  | 5'1 1/2"                     | 5'4 1/2"                  | 5'4 1/2"                    | 5'4 1/2"                     | 5'4 1/2"                    | 5' 1"                        | 5'3 1/4"                  | 5'7 1/2"                    | 5'5 1/4"                | 5'4 1/2"                    | 5' 4"                       | 5'8 1/2"                     |
| 6. Circonférence de la poitrine . . . . .  | 33"                          | 30"                       | 32 1/2"                     | 32"                          | 36"                         | 31"                          | 31 1/2"                   | 33 1/2"                     | 33"                     | 33 1/2"                     | 33"                         | 34"                          |
| 7. Circonférence, expiration aussi complète que possible . . . . .   | 31"                          | 29 1/2"                   | 32"                         | 31"                          | 34"                         | 30 1/2"                      | 30 1/4"                   | 32 1/2"                     | 32 1/2"                 | 32"                         | 31 1/2"                     | 32 1/2"                      |
| 8. Circonférence, inspiration aussi complète que possible . . . . .  | 31"                          | 32"                       | 36 3/4"                     | 34"                          | 37 1/2"                     | 33 1/2"                      | 33"                       | 36"                         | 35"                     | 35"                         | 31"                         | 36"                          |
| 10-11. Suivant l'échelle proportionnelle des poids et de la hauteur du corps humain d'après le «Mutual Life Insurance Co de New-York», il y a eu au-dessus ou au-dessous, en livres ang. | 12 1/2<br>au-<br>des-<br>sus | 30<br>au-<br>des-<br>sous | 4 1/2<br>au-<br>des-<br>sus | 5 1/2<br>au-<br>des-<br>sous | 7 1/2<br>au-<br>des-<br>sus | 2 1/2<br>au-<br>des-<br>sous | 26<br>au-<br>des-<br>sous | 3 1/2<br>au-<br>des-<br>sus | 3<br>au-<br>des-<br>sus | 9 1/2<br>au-<br>des-<br>sus | 1 3/4<br>au-<br>des-<br>sus | 1 1/2<br>au-<br>des-<br>sous |

Au 1<sup>er</sup> juillet, les conditions respectives étaient:

| NUMÉROS  | 1215                      | 1311                           | 1319    | 1375                          | 1460                         | 1555                          | 1691                           | 1835                        | 1838                      | 2005                       | 2096 | 2135                           |
|--|---------------------------|--------------------------------|---------|-------------------------------|------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|-----------------------------|---------------------------|----------------------------|------|--------------------------------|
| 4. Poids du corps déshabillé, en livres anglaises . .  | 134 1/2                   | 107 1/2                        | 137 1/2 | 128                           | 139                          | 144 3/4                       | 106 3/4                        | 145 3/4                     | 139                       | 138                        |      | 132                            |
| 6. Circonférence de la poitrine . . . . .  | 33"                       | 30"                            | 33 3/4" | 32 1/2"                       | 37"                          | 31 1/2"                       | 31 1/4"                        | 33 1/2"                     | 34 1/2"                   | 33 1/2"                    |      | 35"                            |
| 7. Circonférence, inspiration forcée   | 31"                       | 29 1/2"                        | 32"     | 31"                           | 34"                          | 30 3/4"                       | 30"                            | 32 1/2"                     | 32 1/2"                   | 32"                        |      | 32 1/2"                        |
| 8. Circonférence, expiration forcée. .   | 35 1/4"                   | 32"                            | 36 3/4" | 34"                           | 38 1/2"                      | 34"                           | 33"                            | 36 1/4"                     | 37"                       | 35 1/2"                    |      | 36 1/4"                        |
| 10-11. Poids au-dessus ou au-dessous de la moyenne, suivant l'échelle proportionnelle, comme précédemment, en livres anglaises . . . . . | 12<br>au-<br>des-<br>sus. | 29 1/2<br>au-<br>des-<br>sous. |         | 9 1/2<br>au-<br>des-<br>sous. | 1 1/2<br>au-<br>des-<br>sus. | 5 1/4<br>au-<br>des-<br>sous. | 24 1/4<br>au-<br>des-<br>sous. | 1/2<br>au-<br>des-<br>sous. | 2<br>au-<br>des-<br>sous. | 1/2<br>au-<br>des-<br>sus. |      | 19 1/2<br>au-<br>des-<br>sous. |

Etait à l'hôpital, suite d'érysipèle.



une 1/2 livre étant la perte la moins élevée et 9 livres la perte la plus élevée. Deux hommes ont montré un accroissement de poids d'une 1/2 livre et une livre 3/4 respectivement.

Dans l'école, dirigée personnellement par le secrétaire avec le plus grand soin, le cours fut commencé par des exercices d'écriture et de lecture, des exercices quotidiens d'arithmétique mentale et des problèmes appropriés aux facultés intellectuelles des élèves. Après un temps comparativement court, un accroissement d'activité mentale fut observé, et le travail intellectuel n'exigea plus autant de pression qu'au commencement. C'est en arithmétique mentale qu'eurent lieu les meilleurs progrès, et ces hommes purent bientôt, relativement vite et facilement, faire des exercices sur trois ou quatre nombres simples. L'arithmétique fut commencée par le degré le plus élémentaire, et continuée avec le plus grand soin et la plus grande attention ; de cette façon chaque branche du sujet fut parfaitement comprise.

L'expérience ayant démontré que la plus grande faiblesse des prisonniers dans l'école est notoire en arithmétique, cette science fut étudiée avec un soin particulier. C'est un fait caractéristique que les classes criminelles se distinguent généralement par une remarquable ignorance de la science des nombres.

L'ignorance de quelques-uns de ces hommes était si grande, qu'ils étaient incapables de dire dans quelle contrée ou dans quel État ils vivaient. Vraiment de tels hommes paraissent exister sans propos et sans but, dans une sphère animale basse et étroitement limitée.

Dans les exercices corporels, les hommes n'étaient au début que des masses grossières et pesantes ; et on peut facilement comprendre quelle somme de patience et de persévérance il a fallu pour leur communiquer la précision des mouvements corporels. Ils eurent d'abord à apprendre, à comprendre le commandement, puis à l'exécuter avec délibération. On commença par la marche à pas lents, avec le placement du pied droit et du pied gauche, exactement comme on l'exige des recrues, jusqu'à ce qu'ils fussent capables de marcher séparément ou ensemble en conservant une cadence convenable. On procéda absolument de la même manière avec les autres mouvements du corps. Au bout de quelques semaines, des haltères furent ajoutés pour les exercices corporels ; au début ils ne furent que de trois livres chacun ; on les remplaça graduellement par de plus pesants jusqu'à ce que le poids maximum de huit livres fût atteint. « On ressentait une impression des plus agréables », dit le rapport officiel, « à considérer pendant une chaude après-midi d'été les exercices de ces hommes, l'exactitude et la rapidité de leurs



mouvements. Le front et la figure baignés d'une sueur qui prouvait leurs efforts, le regard résolu, l'expression de la figure de chacun montraient clairement la détermination de tout endurer jusqu'au bout et de persévérer jusqu'à la fin» (Voyez le tableau page 16).

Depuis le 5 juin, le poids des hommes avait augmenté de 16,75 livres ou de 1,395 par tête. En fait, le poids de huit hommes avait augmenté et celui de quatre, diminué. Toute matière superflue était enlevée de la surface du corps, et les fonctions de tous les organes, amenées à leur condition normale d'activité. Le résultat général obtenu par l'entraînement et la culture physiques fut vraiment surprenant. Pendant les cinq mois qui précédèrent les expériences, le niveau des examens de classe des 12 hommes atteignait une moyenne de 45,25 pour cent. Cette moyenne monta pendant les cinq mois d'exercices à 74,16 pour cent. Cependant la mesure actuelle du succès obtenu ne peut pas être donnée mathématiquement; et il est impossible de l'estimer même approximativement.

Il faut baser son jugement sur la nature des essais, et il paraît parfaitement suffisant d'ajouter que les hommes étaient complètement réformés physiquement, et conséquemment aussi mentalement et moralement. Tous faisaient les plus grands efforts à l'école; d'où résultaient les meilleurs progrès pos-

Les expériences furent continuées pendant cinq mois; le 6 novembre, les résultats physiques étaient les suivants :

| NUMEROS.   | 1215       | 1311        | 1319       | 1375        | 1460       | 1555       | 1691        | 1835       | 1838       | 2005        | 2096        | 2135        |
|--|------------|-------------|------------|-------------|------------|------------|-------------|------------|------------|-------------|-------------|-------------|
| 4. Poids du corps déshabillé, livres.  | 127        | 115         | 149 1/2    | 135         | 152        | 121        | 112         | 152        | 153        | 130 1/2     | 133         | 138         |
| 6. Circonférence de la poitrine, conditions normales. . .  | 32"        | 31"         | 31"        | 32"         | 35"        | 31 1/2"    | 32"         | 33"        | 35"        | 32"         | 32"         | 34"         |
| 7. Circonférence de la poitrine, expiration forcée. . . . .  | 31"        | 30"         | 33"        | 31"         | 32"        | 30"        | 31"         | 31 1/2"    | 33"        | 31"         | 31"         | 31"         |
| 8. Circonférence de la poitrine, inspiration forcée . . . . .  | 34 1/2"    | 31"         | 38"        | 35"         | 38"        | 34"        | 31"         | 36"        | 37 1/2"    | 35"         | 33 1/2"     | 36 1/2"     |
| 10-11. Poids au-dessus ou au-dessous, suivant l'échelle proportionnelle, comme précédemment. . . . . | 5 3/4      | 23 1/2      | 12         | 2 1/2       | 4 1/2      | 1          | 19 3/4      | 6 1/2      | 12         | 7 1/2       | 2           | 13 1/2      |
|  | Au-dessus. | Au-dessous. | Au-dessus. | Au-dessous. | Au-dessus. | Au-dessus. | Au-dessous. | Au-dessus. | Au-dessus. | Au-dessous. | Au-dessous. | Au-dessous. |



sibles. Ils travaillaient activement dans leurs cellules à la préparation de la classe. " Seulement ceux, " dit le rapport officiel, " qui eurent une occasion de se mettre quotidiennement en contact étroit avec ces hommes peuvent rendre un jugement exact du changement et de l'accroissement de leur activité mentale. "

A la suite de l'encouragement donné par ces expériences en 1886, d'autres classes ont été formées et elles appartiennent maintenant au programme régulier de l'Institution.

Les arrangements pour les bains, etc, ont été tellement étendus que tous les prisonniers dont la condition physique semble demander un traitement spécial peuvent y être soumis. Un employé expressément désigné dans ce but a, sous le contrôle du médecin de l'établissement, la direction de ces individus. Un bâtiment spécial, de 140 pieds de long sur 80 de large, a été construit pendant la dernière année, ainsi qu'une salle d'exercices de 100 pieds sur 80. L'espace et les arrangements pour les bains sont calculés pour 200 personnes. A la fin de la dernière année, 31 hommes étaient en traitement spécial dans la classe de Culture physique.

## ÉDUCATION MILITAIRE DES PRISONNIERS

Lorsqu'en 1888 tous les prisonniers se trouvèrent sans travail, à la suite du Yates Bill, on conçut l'idée, à défaut de tout autre mode d'occupation plus profitable au point de vue matériel, d'une organisation militaire destinée à remplacer le travail quotidien par le fortifiant exercice physique qu'entraîne une éducation militaire. Un instructeur militaire capable fut immédiatement engagé comme commandant et 60 des hommes les mieux appropriés pour cet emploi furent choisis parmi ceux de la première catégorie et instruits aussi vite que possible dans les premiers principes des mouvements militaires. Ces hommes étaient destinés à devenir officiers et sous-officiers et, en moins d'un an, on forma un régiment de 8 compagnies. On adopta pour ce projet militaire le système d'Upton, généralement employé dans l'armée des États-Unis depuis une vingtaine d'années.

On commença par l'instruction des unités, des marches simples suivies par des marches en files, puis on arriva aux mouvements de compagnies et aux évolutions générales.

Finalement les hommes reçurent des armes et le maniement de la bayonnette et du fusil fut ensei-



gné avec une correction toute militaire. Le temps pendant lequel le travail manqua (de cinq à six heures par jour) fut consacré aux exercices : en plein air quand le temps le permettait, dans la fonderie quand la température n'était pas favorable ; celle-ci, ayant un plancher uni de 6,000 pieds carrés, constitue une des plus belles salles d'exercices qu'on puisse trouver aux États-Unis. Cette fonderie fut bientôt appelée " l'Armurerie," et c'est là que les ordres militaires étaient donnés chaque matin. Les après-midi étaient généralement consacrées aux exercices en formation de bataillon. Après le travail de l'après-midi, une revue avait lieu à 4 heures ; au lieu de fusils réels, les hommes portaient des fusils de bois, fabriqués à l'école, d'après le modèle de Springfield, montés sur fer, polis, pesant de 3 à 4 kilogrammes chacun et remplissant parfaitement le but pour lequel ils avaient été faits.

Des 8 compagnies primitives, on en forma 10 par suite de l'accroissement du nombre des prisonniers. Elles comprirent jusqu'à 803 hommes pendant la dernière année. Furent attachés au régiment 36 officiers supérieurs, d'état-major et subalternes— à savoir : 1 colonel, 1 lieutenant-colonel, 2 majors, 1 adjudant, 1 chef de musique, 1 capitaine et 2 lieutenants par compagnie ; en outre 35 sous-officiers : 1 sergent-major, 1 tambour-major, 1 portedrapeau (le régiment est aussi pourvu d'un dra-

peau), 1 commandant de l'aile droite et de l'aile gauche et 3 sous-officiers par compagnie. Les officiers sont pourvus de longues épées d'acier, et les différences de grades sont indiquées par des bandes d'or et d'argent placées sur l'épaule.

Les sous-officiers portent ces bandes sur la manche de l'habit.

La musique du régiment mérite aussi une notice spéciale ; elle est formée comme le corps des officiers et celui des sous-officiers de prisonniers spécialement préparés dans ce but. Elle fut d'abord composée d'une douzaine de tambours, puis des fifres furent ajoutés, et finalement des instruments de métal, jusqu'à ce qu'une musique complète, forte de 40 hommes, fût formée. En dehors du service militaire, elle est quelquefois employée le dimanche, ou en d'autres occasions, à donner aux prisonniers des concerts dont le programme est choisi avec beaucoup de soin. Le système des bonnes notes pour la conduite est employé dans le service militaire comme à l'école ou dans les exercices de travail manuel. Le plus grand nombre de bonnes notes qu'un prisonnier puisse obtenir en un mois est de trois. Pour les manquements à la discipline, on se conforme aux règles suivantes : — Il y a trois classes d'offenses : dans la première classe, une ou plusieurs bonnes notes sont perdues, suivant les circonstances et l'opinion du Surintendant Général,



ceci est rendu public lorsqu'on donne les ordres généraux. Dans les cas où quelque doute existe quant à la culpabilité de l'accusé, une cour martiale formée des officiers du régiment est réunie. Dans le cas d'offenses relevant de la seconde classe, un tiers de bonne note est perdu, et dans le cas de la troisième classe, un sixième.

Pendant la dernière année, la totalité des prisonniers qui n'étaient pas autrement employés prirent part aux exercices matin et soir ; en outre des exercices réguliers avaient lieu chaque mercredi et chaque samedi dans l'après-midi ; cette façon de procéder sera continuée à l'avenir jusqu'à nouvel ordre. Une fois par mois, un concours a lieu entre les différentes compagnies, et celle qui manœuvre avec le plus de correction reçoit une marque de distinction sous forme de rubans d'honneur portés par ses officiers jusqu'au concours mensuel suivant.

Une classe d'instruction hebdomadaire a lieu pour les officiers sous la direction du colonel Bryan, dans laquelle on leur enseigne la tactique et la stratégie militaires.

## RÉSULTATS DU SYSTÈME DE RÉFORME

Je vais maintenant, autant que les matériaux des statistiques officielles existantes le permettent, donner les résultats auxquels sont arrivés les prisonniers sous le système de réforme d'Elmira.

Statistique des prisonniers depuis l'ouverture du Pénitencier jusqu'au 30 septembre 1889.

### STATISTIQUE GÉNÉRALE

#### NOMBRE TOTAL DES ENTRÉES

|  |                   |                      |
|--|-------------------|----------------------|
| Pour un temps déterminé. . . . .   | 353               |                      |
| Pour un temps indéterminé. . . . .   | 3.637             |                      |
|  | <u>          </u> | 3.990                |
| Nombre total des libérés. . . . .  | 3.074             |                      |
| Ayant manqué à leur parole et maintenant<br>en état d'arrestation. . . . . | 28                |                      |
|  | <u>      </u>     | 3.046                |
| Nombre actuel, 30 septembre 1889. . . . .                                  |                   | <u>      </u><br>944 |

#### A TEMPS DÉTERMINÉ

Parmi ceux-ci, il y avait :

|  |               |     |
|--|---------------|-----|
| Condamnés directement par les tribunaux<br>de l'État. . . . .      | 80            |     |
| Condamnés directement par les tribunaux<br>des États-Unis. . . . . | 86            |     |
| Tirés d'autres prisons. . . . .                                    | 187           |     |
|  | <u>      </u> | 353 |



Du nombre total de ceux qui ont été libérés, il y avait :

|   |       |     |
|---|-------|-----|
| Libérés à la suite de l'expiration de la peine. | 293   |     |
| Transférés à l'asile criminel des aliénés . . . | 3     |     |
| Graciés par le Gouverneur . . . . .             | 2     |     |
| Évadés, et n'ayant pas encore été repris . . .  | 2     |     |
| Suicidé. . . . .                                | 1     |     |
| Mort pendant l'incarcération . . . . .          | 1     |     |
| Renvoyés à une prison d'État. . . . .           | 15    |     |
|   | <hr/> | 317 |

A TEMPS INDÉTERMINÉ

Du nombre total de ceux qui ont été reçus, il y avait :

|  |       |       |
|--|-------|-------|
| Condamnés par les tribunaux de l'État. . . . | 3.635 |       |
| Condamnés par les tribunaux des États-Unis.  | 2     |       |
|  | <hr/> | 3.637 |

Du nombre total des libérés, il y avait :

|   |       |  |
|---|-------|--|
| D'une manière absolue et sans avoir donné leur parole . . . . .   | 14    |  |
| Sur parole. . . . .   | 2.295 |  |
| Libérés du Pénitencier à l'expiration du terme maximum. . . . .   | 139   |  |
| Libérés de la prison d'État d'Auburn, à l'expiration du terme maximum. . . . .                            | 80    |  |
| Libérés à l'expiration du terme maximum, s'étant enfuis . . . . .   | 11    |  |
| Libérés de la prison d'État de Clinton, à l'expiration du terme maximum . . . . .                         | 5     |  |
| Libérés de l'asile des aliénés à l'expiration du terme maximum . . . . .                                  | 6     |  |
| Libérés de l'asile des aliénés par ordre spécial des Directeurs et confiés aux soins de parents . . . . . | 10    |  |

|  |       |       |
|--|-------|-------|
| Libérés de la prison d'État, par ordre spécial des Directeurs . . . . .            | 5     |       |
| Libérés par « habeas corpus » . . . . .  | 1     |       |
| Graciés par le Gouverneur . . . . .  | 8     |       |
| Gracié par le Président . . . . .  | 1     |       |
| Graciés de la prison d'État . . . . .  | 2     |       |
| Tué par la chute d'un ascenseur . . . . .  | 1     |       |
| Tué par un prisonnier. . . . .   | 1     |       |
| Tué par un accident. . . . .   | 1     |       |
| Suicidés pendant l'incarcération . . . . .   | 3     |       |
| Morts à la prison d'Auburn. . . . .  | 6     |       |
| Morts au Pénitencier de causes naturelles . .                                      | 39    |       |
| Mort à l'asile des aliénés . . . . .   | 1     |       |
| Mort en s'évadant . . . . .  | 1     |       |
| Évadés et n'étant pas encore repris . . . . .                                      | 6     |       |
| Transférés à l'asile criminel des aliénés et y étant encore. . . . .               | 10    |       |
| Transférés à la prison d'État d'Auburn et y étant encore. . . . .                  | 25    |       |
| Transférés à la prison d'État de Clinton et y étant encore. . . . .                | 77    |       |
| Jugement réformé . . . . .   | 5     |       |
| Renvoyés au lieu de la condamnation, les témoignages étant insoutenables . . . . . | 4     |       |
|  | <hr/> | 2.757 |

LIBÉRÉS SUR PAROLE.

Du nombre total des libérés sur parole, il y a eu :

|  |       |
|--|-------|
| Envoyés en dehors de l'État, et par conséquent complètement libérés à la date où ils ont donné leur parole . . . . .                                     | 151   |
| Correspondance et conduite maintenues pour 6 mois et plus, et par conséquent déchargés ici de toute autre responsabilité quant à leur punition . . . . . | 1.389 |



|  |         |       |
|--|---------|-------|
| Correspondance et conduite maintenues jusqu'à présent, la période de surveillance n'étant pas encore écoulee . . . . . | 111     |       |
| Correspondance ayant cessé, ayant ainsi failli à remplir leurs obligations, mais perdus de vue. . . . .                | 174     |       |
| Retournés au Pénitencier par suite d'arrestation . . . . .   | 130     |       |
| Retournés au Pénitencier volontairement. . .   | 20      |       |
| Morts . . . . .  | 9       |       |
| Envoyés dans d'autres prisons, étant en liberté sur parole. . . . .  | 45      |       |
| Libérés à l'expiration du terme maximum. .   | 266     |       |
|  | — —     | 2.295 |
| Sur ceux qui ont été réintégrés au Pénitencier, il y a eu :  |         |       |
| Relâchés sur parole. . . . .   | 77      |       |
| Transférés à la prison d'État d'Auburn (terme maximum étant écoulé depuis) . . . . .                                   | 10      |       |
| Transféré à la prison d'État et depuis lors gracié . . . . .   | 1       |       |
| Transféré à l'asile criminel d'aliénés et y étant encore. . . . .  | 1       |       |
| Transférés à la prison d'État de Clinton et y étant encore. . . . .  | 15      |       |
| Libérés du Pénitencier à l'expiration du terme maximum. . . . .  | 14      |       |
| Restant au Pénitencier . . . . .   | 27      |       |
| Transférés à la prison d'État d'Auburn et y étant encore. . . . .  | 3       |       |
| Mort au Pénitencier. . . . .   | 1       |       |
| Libéré par ordre spécial des Directeurs. . . .   | 1       |       |
|  | — — — — | 150   |
| Sur ceux qui ont été libérés une seconde fois sur parole, il y a eu :  |         |       |

|  |         |    |
|--|---------|----|
| Envoyés hors de l'État et par conséquent complètement libérés à la date où ils ont donné leur parole. . . . .                                    | 4       |    |
| Correspondance et conduite maintenues pendant six mois, et en conséquence déchargés de toute autre responsabilité quant à leur punition. . . . . | 24      |    |
| Correspondance et conduite maintenues jusqu'à présent, la période de surveillance n'étant pas écoulee . . . . .                                  | 2       |    |
| Jugement réformé. . . . .  | 1       |    |
| Correspondance ayant cessé, ayant ainsi failli à remplir leurs obligations, mais perdus de vue . . . . .   | 4       |    |
| Morts. . . . .   | 2       |    |
| Libérés à l'expiration de la peine maximum.  | 25      |    |
| Rentrés au Pénitencier par suite d'arrestation.  | 13      |    |
| Rentrés au Pénitencier volontairement. . . .   | 2       |    |
|  | — — — — | 77 |
| Sur ceux qui ont été réintégrés pour la seconde fois; il y a eu :  |         |    |
| Relâchés sur parole. . . . .   | 8       |    |
| Libérés par ordre spécial des Directeurs. . .  | 2       |    |
| Transféré à une prison d'État (le terme maximum ayant expiré depuis) . . . . .   | 1       |    |
| Restant au Pénitencier . . . . .   | 1       |    |
| Transféré à la prison d'État d'Auburn et y restant . . . . .   | 1       |    |
| Transférés à la prison d'État de Clinton et y restant. . . . .   | 2       |    |
|  | — — — — | 15 |
| Sur ceux qui ont été libérés la troisième fois sur parole :  |         |    |
| Correspondance et conduite maintenues pendant six mois, et alors complètement dé-  |         |    |



|   |       |   |
|---|-------|---|
| chargés de toute autre responsabilité quant à sa punition . . . . .                                   | 1     |   |
| Correspondance ayant cessé, ayant ainsi failli à remplir ses obligations, mais perdu de vue . . . . . | 1     |   |
| Libérés à l'expiration de la peine maximum.   | 3     |   |
| Rentrés au Pénitencier par suite d'arrestation.   | 3     |   |
|   | <hr/> | 8 |
| Sur ceux qui ont été réintégrés au Pénitencier la troisième fois, il y a eu :                         |       |   |
| Libéré par ordre spécial des Directeurs. . .  | 1     |   |
| Libérés à l'expiration du terme maximum, étant au Pénitencier. . . . .                                | 2     |   |
|   | <hr/> | 3 |

RÉSUMÉ

|  |       |       |
|--|-------|-------|
| Du nombre total des prisonniers en liberté sur parole, il y a eu :             |       |       |
| Absolument libérés . . . . .   | 151   |       |
|  | 1.389 |       |
|  | 4     |       |
|  | 24    |       |
|  | 1     |       |
|  | <hr/> | 1.569 |
| En liberté sur parole, mais n'étant pas encore définitivement libérés. . . . . | 111   |       |
|  | 174   |       |
|  | 2     |       |
|  | 4     |       |
|  | 1     |       |
|  | <hr/> | 292   |
| Rentrés au Pénitencier et maintenant en surveillance . . . . .                 | 27    |       |
|  | 1     |       |
|  | <hr/> | 28    |

|   |       |       |
|---|-------|-------|
| Libérés à l'expiration du terme maximum. .  | 266   |       |
|   | 14    |       |
|   | 25    |       |
|   | 3     |       |
|   | 2     |       |
|   | <hr/> | 310   |
| Libérés du Pénitencier par ordre spécial des Directeurs. . . . .                  | 1     |       |
|   | 2     |       |
|   | 1     |       |
|   | <hr/> | 4     |
| Transférés à la prison d'État d'Auburn (le terme maximum ayant expiré depuis) . . | 10    |       |
|   | 1     |       |
|   | 1     |       |
|   | <hr/> | 12    |
| Jugement réformé. . . . .   | 45    |       |
|   | 1     |       |
|   | <hr/> | 46    |
| Morts. . . . .  | 9     |       |
|   | 1     |       |
|   | 2     |       |
|   | <hr/> | 12    |
| Transférés à la prison d'État d'Auburn et y étant encore. . . . .                 | 3     |       |
|   | 1     |       |
|   | <hr/> | 4     |
| Transférés à la prison d'État de Clinton et y étant encore. . . . .               | 15    |       |
|   | 2     |       |
|   | <hr/> | 17    |
| Transféré à l'asile criminel d'aliénés et y étant encore. . . . .                 | 1     |       |
|   | <hr/> | 2.295 |



ÉTAT INDIQUANT LE TAUX DE RÉFORME PROBABLE.

|   |       |       |
|---|-------|-------|
| Nombre total des libérés sur parole (dont 77 l'ont été deux fois et 8 trois fois) . . . . .                     | 2.295 |       |
| De ceux-ci, le nombre total de ceux qui se sont bien conduits et ont gagné leur liberté définitive est. . . . . | 4.389 |       |
|   | 24    |       |
|   | 1     |       |
| Étant actuellement en liberté sur parole et se conduisant bien . . . . .  | 411   | 1.414 |
|   | 2     |       |
| Perdus de vue, étant en liberté sur parole . . . . .  | 174   | 413   |
|   | 4     |       |
|   | 1     |       |
|   | 179   |       |
| Dont une moitié (1) . . . . .   |       | 89    |
| Libérés à l'expiration du terme maximum . . . . .   | 266   |       |
|   | 40    |       |
|   | 4     |       |
|   | 14    |       |
|   | 1     |       |
|   | 25    |       |
|   | 2     |       |
|   | 4     |       |
|   | 3     |       |
|   | 1     |       |
|   | 2     |       |
|   | 326   |       |
| Dont une moitié (1) . . . . .   |       | 163   |

(1) Il est évident que nous sommes autorisés à affirmer qu'une moitié peut être supposée réformée. Le système de

|  |         |           |
|--|---------|-----------|
| Complètement libérés, ayant été envoyés sur parole hors de l'État, correspondance et conduite maintenues pour six mois ou plus . . . . .   | 101     |           |
| Envoyés en dehors de l'État, et absolument libérés à la date où ils ont donné leur parole, ont cessé la correspondance et ont été perdus de vue . . . . .  | 54      |           |
| Dont une moitié . . . . .  | 27      |           |
|  | 1.907   | ou 83.10% |
| Rentrés au Pénitencier et y étant encore . . . . .   | 28      | ou 1.20%  |
| Morts . . . . .  | 12      | ou 0.50%  |
| Probablement retournés à des habitudes et à des fréquentations criminelles :   |         |           |
| Une moitié de ceux qui ont été perdus de vue . . . . .   | 90      |           |
| Une moitié de ceux qui ont été libérés à l'expiration du terme maximum . . . . .   | 163     |           |
| Une moitié de ceux qui, ayant été envoyés en dehors de l'État et étant définitivement libérés à la date où ils ont donné leur parole, ont cessé la correspondance et ont été perdus de vue . . . . . | 27      |           |
| Envoyés à d'autres prisons . . . . .   | 68      |           |
|  | 348     | ou 15.20% |
|  | 100.00% |           |

réforme en entier et en particulier l'enseignement de l'institution sont d'une nature telle, que, sur aucun sujet, ils ne peuvent être sans effet et sans une influence spéciale sur le reste de la vie. Le fait que la correspondance est interrompue et le sujet perdu de vue n'implique pas nécessairement qu'il est re-



Hommes libérés sur parole et envoyés dans d'autres États.

Furent envoyés en :

|                                |     |                                 |     |
|--------------------------------|-----|---------------------------------|-----|
|                                |     | Report . . . . .                | 105 |
| Afrique . . . . .              | 1   | Maine . . . . .                 | 2   |
| Allemagne . . . . .            | 9   | Mariland . . . . .              | 5   |
| Angleterre . . . . .           | 6   | Massachusetts . . . . .         | 28  |
| Arkansas . . . . .             | 2   | Michigan . . . . .              | 22  |
| Autriche . . . . .             | 1   | Missouri . . . . .              | 4   |
| Californie . . . . .           | 2   | Nebraska . . . . .              | 1   |
| Caroline du Nord . . . . .     | 1   | New-Jersey . . . . .            | 29  |
| Connecticut . . . . .          | 3   | Ohio . . . . .                  | 34  |
| Canada . . . . .               | 16  | Pensylvanie . . . . .           | 102 |
| Colorado . . . . .             | 4   | Rhode-Island . . . . .          | 13  |
| District de Colombie . . . . . | 1   | Russie . . . . .                | 1   |
| France . . . . .               | 2   | Sea . . . . .                   | 5   |
| Géorgie . . . . .              | 3   | Suisse . . . . .                | 1   |
| Illinois . . . . .             | 36  | Tennessee . . . . .             | 8   |
| Indiana . . . . .              | 3   | Territoire de Wyoming . . . . . | 1   |
| Iowa . . . . .                 | 5   | Texas . . . . .                 | 1   |
| Irlande . . . . .              | 2   | Vermont . . . . .               | 1   |
| Kansas . . . . .               | 2   | Virginie . . . . .              | 5   |
| Kentucky . . . . .             | 6   | Visconsin . . . . .             | 6   |
|                                |     |                                 |     |
| A Reporter . . . . .           | 105 | Total . . . . .                 | 374 |

L'état précédent indique une réforme complète probable de 83.10/0. Le Surintendant Général Brockway, cependant, fit, jusqu'au 30 septembre 1887, des

tourne à ses habitudes criminelles; et même, si cette moitié qui est supposée réformée n'atteint pas en moyenne le niveau de ceux qui sont réellement réformés, l'amélioration spécifique du nombre entier n'est certainement pas placée à un taux trop élevé en supposant qu'elle atteigne la moitié des détenus.

enquêtes spéciales, avec un soins crupuleux, auprès des parents, patrons, amis, connaissances, autorités, etc., en rapport avec chaque individu, afin de vérifier, autant que possible, les états statistiques des précédents rapports annuels, quant aux résultats de la réforme. Ces enquêtes donnèrent une information définitive quant à la conduite satisfaisante et régulière de 1,125 individus sur les 1,722 libérés à cette date, à savoir :

|              |                  |      | POUR CENT    |
|--------------|------------------|------|--------------|
| Pour l'année | 1880 . . . . .   | 142  | ou 81,0      |
| "            | " 1881 . . . . . | 127  | " 74,1       |
| "            | " 1882 . . . . . | 108  | " 64,1       |
| "            | " 1883 . . . . . | 145  | " 73,1       |
| "            | " 1884 . . . . . | 124  | " 71,8       |
| "            | " 1885 . . . . . | 134  | " 79,9       |
| "            | " 1886 . . . . . | 143  | " 83,2       |
| "            | " 1887 . . . . . | 202  | " 91,0       |
|              |                  |      |              |
|              | Total . . . . .  | 1125 | Moyenne 78,5 |

D'après cette enquête — les investigations concernant ceux qui furent libérés avant 1880 étant impossibles, à cause du long intervalle qui s'est écoulé depuis — il est prouvé, sans aucun doute, qu'il y a eu une réforme et un progrès positifs d'au moins 78,5 pour cent. Si l'on prend en considération qu'aucune information valable n'a pu être obtenue d'un nombre considérable de prisonniers libérés, qui ont quitté les localités primitives, sans que l'on en puisse pour cela déduire qu'ils ont aussi quitté le droit che-



min, on arrivera bientôt à la conclusion que l'estimation précitée de 83,1 pour cent de réformés est non seulement pleinement acceptable, mais que le tant pour cent de la réforme relative est probablement beaucoup plus élevé.

J'ajouterai cependant quelques preuves de la valeur de la réforme des individus. On pourrait vraiment remplir des volumes, des communications qui parviennent à l'Institution, et qui émanent soit des prisonniers libérés eux-mêmes, soit de leurs parents, patrons, amis, etc., et qui forment ainsi un éclatant témoignage du changement, de la réforme irréfutablement opérée, tout en exprimant la plus vive reconnaissance. Jusqu'à ces derniers temps, ces lettres furent imprimées, soit en entier, soit en partie, dans le journal de l'Institution; mais, en conséquence de l'énorme expansion qu'a prise cette correspondance, il n'a pas été possible de continuer cette publication. Je me bornerai simplement aux originaux de quelques-unes de ces productions, non pas spécialement choisies, mais prises en ordre.

Cher Surintendant Général.

Il m'est impossible de décrire les sentiments que j'ai éprouvés en retournant dans mon pays. Mon foyer — comment pourrais-je décrire combien il me paraît charmant à présent? Aujourd'hui, je ne puis imaginer comment je pus commettre une telle action.

Quoi qu'il en soit, tout cela est passé. L'enseignement que j'ai reçu au Pénitencier m'a montré un autre avenir et une voix intérieure venant de Dieu me parle constamment; un temps meilleur viendra.

Dieu verse un baume fortifiant dans le cœur du pire des pécheurs qui est repentant, et, si je le suis, je le dois seulement à votre mérite. Mon père a de nouveau reconnu son fils, il m'a de nouveau souhaité la bienvenue et traité avec le plus grand soin, — oui, mille fois plus que je ne le mérite. Cependant, je ne dirai rien de plus, ma vie à venir donnera elle-même une preuve de ma moralité et de la parfaite correction de ma conduite.

Acceptez mille remerciements de la part de mon père aussi bien que de la mienne.

Votre obéissant serviteur,

C. R.

N<sup>o</sup> 296 écrit: " Je trouve que la maçonnerie que j'ai apprise au Pénitencier sera le moyen de faire de moi un maçon et un homme. "

N<sup>o</sup> 2419 dit qu'il gagna seulement vingt dollars en mars, mais il ajoute: " Ils ont été gagnés honnêtement, et, en conséquence, me donnent plus de plaisir et de satisfaction qu'une somme, quelle qu'elle soit acquise par un travail déshonnête. "

N<sup>o</sup> 2424 primitivement apprenti imprimeur dit: " Je fais de grands progrès dans ma nouvelle situa-



tion comme distributeur et je suis à peu près certain de gagner bientôt vingt-quatre dollars par semaine comme compositeur. ”

N<sup>o</sup> 2458 écrit : “ Etant maintenant en Carême, je m'applique plus à la prière qu'à l'étude, mais j'espère travailler ferme le mois prochain. ”

N<sup>o</sup> 2312 écrit : “ Je gagne vingt-sept dollars par mois, — ce n'est certainement pas mauvais pour un jeune homme de dix-huit ans. Je vais régulièrement une fois par semaine à l'église de Saint-Paul, et je pense que cela ne me fera pas de mal. ”

N<sup>o</sup> 2021 : “ Je montrerai à l'Inspecteur de police qu'il eut tort quand il dit que je commettrais bientôt quelque mauvaise action et que je retomberais entre ses mains. — Je lui montrerai que je puis faire de moi-même un homme. Je reçois votre journal tous les lundis, et je suis toujours impatient d'apprendre quelques nouvelles d'Elmira, particulièrement ce que deviennent mes amis. ”

N<sup>o</sup> 2029 écrit : “ J'économise autant que je le puis pour fonder une maison à mon compte. Beaucoup de mes anciens amis me surveillent étroitement et se demandent si ma conduite sera dans le futur ce qu'elle est maintenant. Pendant que je travaille pour mon patron, je travaille aussi pour moi-même. Ces amis et connaissances verront ce que je suis capable de faire. ”

N<sup>o</sup> 2568 écrit : “ Ils me reconnurent à peine chez nous, tellement je m'étais transformé. ”

N<sup>o</sup> 1641 écrit : “ Enfin je reçus une lettre de mes parents d'Allemagne. Vous pouvez à peine vous imaginer mes sentiments en recevant cette chère lettre de ma mère bien-aimée. Pour elle, je ferai les plus grands efforts et j'ai confiance dans le succès. ”

N<sup>o</sup> 1986 écrit : “ Une année s'est écoulée depuis que j'ai quitté le Pénitencier. Je suis extrêmement heureux d'avoir eu l'occasion de parcourir les différents degrés de votre école. L'éducation et la culture que j'y ai reçues m'ont seules permis d'obtenir la place que j'occupe maintenant, et je suis heureux de pouvoir vous rendre compte de mes progrès. J'ai d'abord travaillé comme peintre pendant trois mois, puis j'ai obtenu une situation dans un bureau de chemin de fer avec vingt dollars de salaire par mois, juste le nécessaire pour mon entretien. En même temps j'ai appris la télégraphie et avancé d'un poste à un autre. Je suis maintenant second télégraphiste à la station, avec un salaire de soixante dollars et j'ai bon espoir d'obtenir un nouvel avancement. Ce n'est pas mauvais. Je serais heureux d'apprendre ce que mes amis J. C. S. et F. H. deviennent, et j'espère qu'ils sont libérés depuis longtemps. Veuillez les informer de ma situation. ”

C. S. écrit : “ J'aurai maintenant à soutenir un rude combat si je veux réussir à soutenir ma famille. ”



A cause de ma vue qui est très défectueuse, je suis malheureusement obligé d'abandonner ma profession; mais, advienne que pourra, je resterai un honnête homme comme je vous l'ai promis."

J. D.: " Mon fils travaille tout le jour et se conduit bien. Je vous serai toujours redevable pour le soin et la peine que vous avez pris à son égard; par vous, il est devenu un homme bon et raisonnable."

N° 2527 écrit: " J'ai gagné soixante dollars en mars, j'en ai dépensé trente pour mon entretien, j'en ai économisé autant. Votre confiance n'a pas été mal placée en moi; je mène une vie honnête. Je désire seulement que les autres puissent, comme je le fais, jouir des résultats d'un combat heureux. Je ne saurais trop vous remercier et j'espère que vous réussirez à rendre les autres aussi heureux et légers de cœur que je le suis."

N° 2444 écrit: " Mes affaires prospèrent et me tiennent constamment en mouvement. Il me faut travailler dur, mais c'est le seul moyen de reconquérir ma bonne réputation. Je suis heureux, quand je rentre à la maison dans la soirée, après le travail du jour, d'avoir appris à apprécier la valeur d'un bon intérieur. Vous pouvez compter que je me tiendrai toujours éloigné des mauvaises sociétés et rendrai agréable mon passage sur la terre par une vie intégrale. Jusqu'ici, j'ai économisé quarante dollars, et j'ajouterai quelque chose chaque semaine. Vous

remerciant de tout mon cœur pour votre grande bonté, etc." J. N.

N° 2220 écrit: " Je suis maintenant heureux et content, n'ayant plus à me tracasser quant à un travail permanent. J'ai économisé suffisamment pour pouvoir vivre pendant trois mois sans rien recevoir."

Le patron du N° 2435 écrit: " Je suis vraiment très heureux de pouvoir dire que C. S., en conséquence des grands soins et de la bonne éducation qu'il a reçus au Pénitencier, est devenu un excellent sujet. Depuis son retour, il est réellement le modèle des jeunes gens. Je m'intéresse beaucoup à lui et je l'aiderai toujours autant qu'il sera en mon pouvoir. — O. H. H."

E. E. B. écrit de chez lui (Macon, en Géorgie), deux années et demie s'étant écoulées depuis qu'il a quitté le Pénitencier: " Je choisis ce jour-ci, un brillant dimanche de Pâques, pour vous écrire quelques lignes et vous informer de ma réussite. Je suis heureux de dire que je suis guéri de ma méchanceté et profite des dons de Dieu et des hommes. Je suis rentré dans mon ancienne occupation, mais j'ai l'intention d'aller résider dans le Sud, pour l'amour de ma mère et de ma sœur, j'espère que la prospérité m'y suivra. Je me suis aperçu que c'est seulement par la persévérance et une ferme énergie que nous



pouvons surmonter les obstacles et les difficultés qui nous entourent dans la vie.

Nous avons eu un singulier hiver cette année, etc., etc. J'irai à New-York au mois de septembre pour régler quelques affaires, et je profiterai de l'occasion pour vous rendre visite. J'éprouverai le plus grand plaisir à vous serrer la main une fois de plus et à regarder dans vos yeux sans crainte, comme un honnête homme."

V. de B. écrit : " Les quatre années que j'ai passées au Pénitencier m'ont débarrassé de la plupart de mes mauvais penchants. Je suis maintenant capable d'apprécier l'honnêteté et le respect que l'homme doit à son semblable. Je ne puis trop vous remercier pour la bonté que vous m'avez montrée.

S. S. écrit : " Je travaille constamment et avec succès dans la verrerie et je sais comment apprécier une augmentation de salaire. Il m'est impossible d'exprimer pleinement mes sentiments de devoir et de reconnaissance à votre égard. Le souvenir de mon passé me semble comme un rêve. Je ne puis imaginer comment j'ai été entraîné assez loin pour commettre l'action qui me conduisit chez vous ; cependant, c'est passé ! Je fais chaque jour de nouveaux et réels amis et ils n'ont pas à rougir de moi."

T. B. écrit : " Je mène une vie heureuse et je travaille encore avec les mêmes maîtres. Mon retour

eut lieu juste à temps ; mon père était malade et je lui suis très utile ; en fait, je suis maintenant le seul soutien de la maison entière. "

W. S. écrit : " Jusqu'à présent, j'ai économisé quarante-cinq dollars, qui sont déposés à la banque, et que j'ai gagnés en homme par des moyens honnêtes. Comme j'ai recommencé ma vie, je la continuerai.

Mon ancien maître, Mr. H., sourit toujours quand nous nous rencontrons ; il m'a invité à lui rendre visite. Je conserverai soigneusement cette vieille amitié.

Personne, si j'avais une rechute, ne serait plus malheureux que lui."

J. R. T. écrit : " Quand on considère le nombre d'hommes inoccupés ici à Chicago, je dois m'estimer heureux, quoique j'aie gagné seulement 15,12 dollars le mois dernier au lieu des 50 que j'aurais dû gagner."

W. A. écrit : " Ma mère dit qu'elle n'aurait pas cru possible qu'un tel changement pût avoir lieu en moi. Mon patron est parfaitement content de mes services. Je vous remercie de tout mon cœur pour le grand soin que vous avez pris de moi."

La lettre suivante est d'un Allemand, qui, après avoir quitté le Pénitencier, retourna dans son pays.

"W." — 6 Décembre 1889.

Suivant la promesse que je vous fis avant mon départ, je vous envoie mon premier compte-rendu



mensuel. A mon arrivée à New-York, je me présentai immédiatement à la "Prison Association", dont un des membres me conduisit au steamer le lendemain matin. J'arrivai à Bremen le 26 novembre et quelques jours plus tard dans mon pays natal où je fus reçu avec joie. Mon père me fournit un trousseau complet et je pus me présenter comme un gentleman. Je travaille chez mon père et j'espère devenir bientôt son associé ; mon père m'a promis de le faire aussitôt que j'obtiendrais ma libération définitive. Permettez-moi de vous remercier une fois de plus de toute la bonté que vous m'avez montrée et du soin que vous avez pris de moi."

En dernier lieu, je puis citer un autre Allemand qui, comme beaucoup de ses compatriotes, était venu en Amérique où il fut incapable de gagner son pain quotidien. Dans sa position, sans argent et sans secours, il eut recours au vol et fut envoyé à Elmira. Après un internement de trente-cinq mois, il fut, sur parole, confié aux soins de son cousin de New-York qui promit de l'aider. Le prisonnier libéré n'avait pas jusqu'à ce moment appris de profession et, étant encore incapable de se procurer une subsistance permanente, il aima mieux retourner volontairement au Pénitencier que d'essayer de pourvoir à ses besoins par des moyens déshonnêtes. Alors il dut apprendre une profession, et, quoique à contre-cœur au début, il persista. Douze mois après, il

était de nouveau libéré sur parole ; cette fois, non pas aux soins de son cousin, mais aux soins d'un patron de la profession qu'il avait apprise.

Deux semaines après sa libération, il disait dans sa lettre : " Je me trouve très bien et je ne regrette plus d'être retourné volontairement au Pénitencier, car la profession que j'ai apprise me rend heureux et ne me laissera jamais dans le besoin ".

Enfin, nous devons ajouter que, tandis qu'il est démontré dans l'Introduction que la population des prisons a rapidement augmenté de 1850 à 1890, la statistique criminelle accuse une décroissance prononcée pour l'année 1890. à savoir :

1 prisonnier sur 855 hab.

ou 1133 prisonniers sur un million d'habitants.

Ce fait, qu'on ne saurait trop apprécier, n'est-il pas dû en majeure partie, sinon en totalité, à l'adoption de la méthode radicale récemment employée dans le traitement des criminels ?



## DÉPENSES D'ENTRETIEN

Le changement continu et complet dans l'emploi productif des prisonniers, dû aux législations de 1881, 1884 et 1888, fut très préjudiciable aux résultats financiers de l'Institution. Tandis que, dans les premières années (la puissance productive étant pleinement utilisée), les recettes du travail des prisonniers atteignaient 60 ou 70 pour cent des dépenses, on n'obtenait plus, en 1888, que 30 pour cent et absolument rien en 1889.

Pour cette raison, je me bornerai exclusivement aux dépenses respectives d'entretien, sans m'occuper des recettes.

### EXPOSÉ FINANCIER

#### DÉPENSES POUR 1889

|  | DOLLARS   |
|--|-----------|
| Appareils à vapeur, à gaz et à eau . . . . . | 921 87    |
| Habillement et coucher . . . . .             | 17.032 23 |
| Combustible et lumière . . . . .             | 13.028 96 |
| Fourniture des chambres . . . . .            | 162 57    |
| Transport des prisonniers . . . . .          | 6.063 07  |
| Cuisine . . . . .                            | 3.174 12  |
| Dépenses générales . . . . .                 | 9.447 24  |
| Prisonniers libérés . . . . .                | 3.347 45  |
| Salaires . . . . .                           | 30.190 41 |

|   |            |
|---|------------|
| Réparations et changements . . . . .            | 6.468 56   |
| Vivres . . . . .                                | 35.048 86  |
| Livres de classe et enseignement . . . . .      | 2.825 25   |
| Éducation physique, technologique et militaire. | 9.398 42   |
| Total . . . . .                                 | 137 109 01 |

NOTA. — 4,199,51 dollars, produits par la ferme, ont passé en provisions et dépenses générales.

La dépense totale de 137.109,01 dollars pour la moyenne de 922 pensionnaires pendant la dernière année donne 40,8 cents par tête et par jour. La dépense générale établie comme ci-dessus tient compte de l'achat d'articles particuliers au Pénitencier, ainsi qu'il suit :

|   | Dollars.  |
|---|-----------|
| Éducation physique, technologique et militaire. | 9.398 42  |
| Livres de classe et enseignement . . . . .      | 2.825 25  |
| Transport des prisonniers . . . . .             | 6.063 07  |
| Ce qui fait un total de . . . . .               | 18.286 74 |

Et cela sans compter la dépense additionnelle inhérente au système. Les articles ci-dessus seuls étant déduits, la dépense générale pour l'année est réduite à 118.822,27 dollars, et par jour 35,3 cents pour chaque individu. Le prix des vivres pour la dernière année a été 10,4 cents par jour et par pensionnaire. Ceci renferme les provisions de la plus grande partie des fonctionnaires, qui reçoivent la pension entière, préparée à part.



Le tableau suivant donne une analyse des dépenses d'entretien pour les sept dernières années :

|                                     | 1883      | 1884      | 1885       | 1886       | 1887       | 1888       | 1889       |
|-------------------------------------|-----------|-----------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Nombre moyen des prisonniers...     | 520       | 558       | 647        | 711        | 785        | 809        | 922        |
|                                     | Dollars.  | Dollars.  | Dollars.   | Dollars.   | Dollars.   | Dollars.   | Dollars.   |
| Appareils à eau, gaz et vapeur....  | 4.761 76  | 4.109 15  | 1.627 21   | 1.383 68   | 1.051 32   | 622 04     | 921 87     |
| Habillement et coucher.....         | 10.713 73 | 13.239 24 | 14.132 95  | 15.487 13  | 15.745 41  | 14.285 64  | 17.032 23  |
| Combustible et lumière.....         | 9.237 54  | 10.379 33 | 7.626 89   | 7.613 64   | 11.322 84  | 16.136 32  | 13.028 96  |
| Fournitures des chambres.....       | 511 39    | 811 99    | 1.570 50   | 346 37     | 1.715 46   | 530 77     | 162 57     |
| Transport des prisonniers.....      | 2.535 16  | 3.324 80  | 3.437 27   | 3.591 09   | 3.940 45   | 4.679 83   | 6.063 07   |
| Cuisine.....                        | 1.801 47  | 4.032 64  | 2.793 65   | 1.909 63   | 2.203 59   | 2.381 13   | 3.174 12   |
| Dépenses générales.....             | 5.346 03  | 5.337 72  | 8.396 18   | 6.787 70   | 9.671 80   | 12.093 04  | 9.347 24   |
| Prisonniers libérés.....            | 2.526 80  | 2.219 88  | 2.337 33   | 2.455 60   | 3.069 40   | 3.358 50   | 3.347 45   |
| Salaires.....                       | 19.279 82 | 19.375 13 | 21.482 35  | 23.469 13  | 26.191 76  | 31.496 58  | 30.190 »   |
| Réparations et changements.....     | 4.098 80  | 2.615 23  | 6.196 45   | 5.498 37   | 8.974 45   | 6.541 09   | 6.468 56   |
| Vivres.....                         | 34.473 62 | 31.277 79 | 29.525 11  | 32.580 08  | 29.325 51  | 39.566 34  | 35.048 86  |
| Livres de classe et enseignement... | 2 606 91  | 1.996 51  | 3.218 32   | 3.758 45   | 3.063 94   | 3.528 30   | 2.825 25   |
| Réparations par suite d'incendie... | »         | »         | 2.065 95   | »          | »          | »          | 9.398 42   |
| Total.....                          | 97.893 03 | 98.719 41 | 104.411 16 | 104.880 87 | 116.275 93 | 135.219 58 | 137.109 01 |

Analyse de la dépense par jour :

|   | 1883  | 1884  | 1885  | 1886  | 1887  | 1888  | 1889  |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
|   | Cents | Cents | Cents | Cents | Cents | Cents | Cents |
| Appareils à eau, gaz et vapeur. . .                         | 2.5   | 2.    | 0.7   | 0.5   | 0.3   | 0.2   | 0.3   |
| Habillement et coucher. . . . .                             | 5.6   | 6.5   | 6.    | 6.    | 5.5   | 4.8   | 5.1   |
| Combustible et lumière . . . . .                            | 4.9   | 5.1   | 3.2   | 2.9   | 4.    | 5.4   | 3.9   |
| Fourniture des chambres . . . . .                           | 0.3   | 0.4   | 0.6   | 0.2   | 0.6   | 0.2   | 0.1   |
| Transport des prisonniers . . . . .                         | 1.3   | 1.6   | 1.5   | 1.4   | 1.4   | 1.6   | 1.8   |
| Cuisine . . . . .   | 0.9   | 2.    | 1.2   | 0.7   | 0.9   | 0.8   | 0.9   |
| Dépenses générales . . . . .                                | 2.8   | 3.6   | 3.5   | 2.6   | 3.3   | 4.1   | 2.8   |
| Prisonniers libérés . . . . .                               | 1.3   | 1.1   | 1.0   | 1.0   | 1.1   | 1.1   | 1.0   |
| Salaires. . . . .   | 10.1  | 9.5   | 9.1   | 9.0   | 9.1   | 10.6  | 9.0   |
| Réparations et changements . . . .                          | 2.2   | 1.3   | 2.6   | 2.1   | 3.1   | 2.3   | 1.9   |
| Vivres . . . . .  | 18.2  | 15.3  | 12.5  | 12.6  | 10.2  | 13.4  | 10.4  |
| Livres de classe et enseignement. .                         | 1.4   | 0.9   | 1.4   | 1.4   | 1.1   | 1.2   | 0.8   |
| Réparations par suite d'incendie. .                         | —     | —     | 0.9   | —     | —     | —     | —     |
| Éducation physique, technologique<br>et militaire . . . . . | —     | —     | —     | —     | —     | —     | 2.8   |
| Total . . . . .   | 51.5  | 49.3  | 44.2  | 40.4  | 40.6  | 45.7  | 40.8  |



A LA MÊME LIBRAIRIE :

---

**Legrand du Saulle.** Traité de médecine légale, de jurisprudence médicale et de toxicologie (ouvrage couronné par l'Institut de France), 2<sup>e</sup> édition entièrement refondue, 1 fort vol. in-8<sup>o</sup> raisin, avec 9 figures intercalées dans le texte et 2 planches. . . . . 27 fr.

— Etude médico-légale sur les testaments contestés pour cause de folie, 1 vol. in-8<sup>o</sup>. . . . . 9 fr.

— Etude médico-légale sur l'interdiction des aliénés et sur le conseil judiciaire, suivie de recherches sur la situation juridique des fous et des incapables à l'époque romaine, 1 vol. in-8<sup>o</sup>. . . . . 8 fr.

— Etude médico-légale sur les épileptiques, 1 volume in-8<sup>o</sup>. . . . . 4 fr. 50

— Le délire des persécutions 1 vol. in-8<sup>o</sup>. . . . . 4 fr.

**Soury.** Etude clinique sur la folie héréditaire, ses dégénérés. 1 vol. in-8<sup>o</sup>, 1886. . . . . 4 fr.

**Schule.** Traité clinique des maladies mentales, 3<sup>e</sup> édition, traduite par les Docteurs F. Dagonet et G. Duhamel, revue et augmentée par l'auteur, 1 vol. in-8<sup>o</sup> avec figures dans le texte. . . . . 9 fr.